

SOMMAIRE

Trilogie strépiniaquoise

	Introduction	3-6
I a.	Alexandre Bouret : <i>Quarante jours de cellule</i> (1852)	7-32
b.	Dossier sur le docteur Bouret (1818-1872) : 17 documents	33-59
II.	Léon Marquis : <i>Étréchy et les fiefs environnants</i> (1895-1896)	60-101
III	Henry Génois, artiste peintre strépiniaquois (1847-1917) : 43 œuvres et documents.	103-187

BHASE n°29

Trilogie strépiniaoise



Alexandre Bouret,
Léon Marquis, Henry Génois

juin 2016

ISSN 2272-0685

Publication du *Corpus Étampois*

Directeur de publication : Bernard Gineste

12 rue des Glycines, 91150 Étampes

redaction@corpusetampois.com

BHASE n°29

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



publié par le Corpus Étampois

juin 2016

COMITÉ DE LECTURE

Bernard Gineste

Bernard Métivier

Bernard Minet

† Bernard Paillason

Trilogie strépiniaquoise

	Introduction	3-6
I a.	Alexandre Bouret : <i>Quarante jours de cellule</i> (1852)	7-32
b.	Dossier sur le docteur Bouret (1818-1872) : 17 documents	33-59
II.	Léon Marquis : <i>Étréchy et les fiefs environnants</i> (1895-1896)	60-101
III	Henry Génois, artiste peintre strépiniaquois (1847-1917) : 43 œuvres et documents.	103-187

Introduction

Ce que *strépiniaçois* veut dire — mot bizarre né d'une étourderie de scribe —, peu le savent, en dehors des Strépiniaçois eux-mêmes — c'est-à-dire des habitants d'Étréchy¹, commune et chef-lieu d'un canton de l'Essonne, immédiatement au nord de celui d'Étampes.

Voici donc une première trilogie strépiniaquoise, un bouquet de trois études relatives à ce charmant village digne de toutes les attentions et de nombreuses études, passées comme à venir.

*

1. Le docteur Bouret (1852)

Et voici tout d'abord le docteur Bouret d'Étréchy qui prend la plume, dans la prison d'Étampes où il est incarcéré pour la deuxième fois. Il nous raconte ce qu'a été sa vie jusqu'alors, et pourquoi et comment il était devenu un dangereux révolutionnaire surveillé par la police.

¹ Dans le département du Cher les habitants d'Étréchy s'appellent les Étréchysois, et dans celui de la Marne les Étréchiats.

Mais voici que son ancien camarade au collège d'Étampes, Cyrille Brossard, depuis vicaire de la paroisse Saint-Basile, le visite dans sa prison et lui prête un gros ouvrage de controverse religieuse. Cette lecture est pour lui une révélation. Bouret abandonne la politique, et se fait catholique ; et il le fait savoir, par le récit autobiographique que nous rééditons ici.

Ce témoignage eut un grand retentissement local puisqu'il connut deux éditions aujourd'hui introuvables, sinon sans doute chez quelques rares et discrets bibliophiles. Même l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale est interdit de consultation, et nous avons dû nous contenter de visionner sur d'inconfortables écrans, les microfiches qui en ont été tirées il y a quelques décennies.

Après en avoir saisi le texte manuellement, nous avons cru devoir l'éclaircir par quelques notes, et l'augmenter de quelques documents relatifs au docteur Bouret et à sa famille — car il est bien difficile d'être à la fois révolutionnaire et père d'une famille nombreuse, et bien difficile de conserver sa clientèle quand on est en prison.

Sans nous limiter à l'état civil, nous avons donc été chercher son dossier d'écrou, ainsi que ce qui pouvait se trouver en matière d'instruction judiciaire, où l'on voit bien que notre homme était bien surveillé par la police politique du temps. Nous y joignons encore quelques documents sur son ami Cyrille Brossard, ami pieux, et riche autant que bienfaisant, qui depuis a donné son nom à une rue d'Étampes bien connue de tous les élèves du collège Guettard.

*

2. La monographie de Léon Marquis (1895-1896)

Léon Marquis, érudit local bien connu, s'était fait connaître surtout en 1881 par une monographie monumentale consacrée à la ville d'Étampes. C'est tout naturellement qu'il s'intéressa ensuite à d'autres localités de l'ancien arrondissement d'Étampes, telles que Milly-la-Forêt ou Étréchy. Nous rééditons ici l'étude sur Étréchy qu'il publia en deux parties disjointes dans deux numéros successifs du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, en 1895 puis 1896.

*

3. Le peintre Henry Génois (1847-1916)

Henry-Liphard Génois était d'Étréchy, et c'était un artiste-peintre de talent.

À la vérité il n'a jamais de son vivant atteint à une réelle célébrité ; et son décès est passé presque inaperçu. C'est d'une part qu'il n'était pas facile de se faire remarquer au milieu du grand tintamare impressionniste, quand on restait dans une veine plutôt classique ; d'autre part qu'Henry Génois est mort obscurément dans le village de ses ancêtres, alors que tous les esprits restaient sidérés par le carnage de Verdun.

Depuis lors il est tombé dans cette espèce d'oubli injuste qu'on appelle le purgatoire des artistes. Pourtant, nous avons quelques raisons de penser qu'après un siècle exactement passé dans les oubliettes de l'histoire de l'art, Henry Génois est en passe de retrouver la place qui lui est due au panthéon des artistes du Sud-Essonne.

On ne fera pas ici la synthèse de ce que furent la vie et l'œuvre d'Henry Génois, tâche prématurée, même si d'autres sans doute se contenteraient bien de ce que nous avons déjà trouvé, pour tenter cette synthèse. Quant à nous, pour l'instant, nous nous contentons de présenter au lecteur un assez riche dossier de quarante-trois documents rangés dans l'ordre chronologique. Nous invitons le lecteur à s'y promener avec nous, sur des traces presque effacées. Dans quelques années nous y reviendrons, avec, il faut l'espérer, de nouveaux documents, et surtout d'autres œuvres oubliées qui seront inévitablement rendues à l'habile pinceau du plus grand des artistes strépiniaçois.

B. G., été 2016

QUARANTE JOURS DE CELLULE

PAR

Le Docteur A. BOURET

Prix : 30 centimes, au profit des Prisonniers.

**ÉTAMPES
CHEZ FORTIN, LIBRAIRE
ET CHEZ L'AUMÔNIER DE LA PRISON**

1852



N. B. Cette croix triomphale, qui orne la couverture de l'ouvrage original, se retrouve aussi sur les lettres à entête de la paroisse Saint-Basile d'Étampes de l'époque. (B.G.)

QUARANTE JOURS DE CELLULE

*

Retour sur Moi-même. — Ma Conversion.

Celui qui change de convictions par faiblesse ou par calcul, est un lâche, ou un hypocrite. Celui qui le fait pour obéir à la voix de sa conscience a droit à l'estime de ses concitoyens.

À MES AMIS

Je n'ai pas la prétention d'occuper le public de moi ; aussi ce n'est pas à lui que j'adresse cet opusculé. J'ai eu dans le parti républicain, un certain nombre d'amis dont plusieurs étaient animés des intentions les plus pures et les plus sincères. Bien qu'à dater d'aujourd'hui, je sois mort à la politique, mon cœur conserve son ancienne amitié pour ceux qui en sont dignes ; je les prie de me conserver la leur, et je souhaite qu'ils reconnaissent ainsi que moi, qu'ils se sont trompés sur les moyens qui doivent conduire au but que nous désirons tous. |²

*

* *



I.

RETOUR SUR MOI-MÊME

Après avoir terminé mes études classiques², je me rendis à Paris vers la fin de l'année 1834, pour y étudier la médecine. Je pris ma première inscription au mois de novembre, et j'entrai immédiatement, sous la direction d'un de mes parents, comme élève bénévole, à l'hôpital Saint-Louis. Je commençais aussitôt à me livrer aux petits pansements des malades, ainsi qu'à l'étude de l'anatomie ; en même temps, je suivais un cours de chimie et de physique à la Faculté.

Nous nous trouvions à Paris un certain nombre de camarades de collège ; de temps en temps nous nous réunissions ; nous mettions en commun notre petite fortune, et nous improvisions des petits repas fraternels. Quels bons et joyeux soupers avons-nous faits ainsi !

Le plus ordinairement c'était chez quelqu'un de nous qu'on se réunissait. Là, sans nappe, sans serviette (c'eût été trop de luxe), souvent n'ayant qu'une assiette ou un verre pour deux, assis sur quelques mauvaises chaises boiteuses, éclairés par une chandelle fixée dans une bouteille ou sur quelque crâne humain, combien avons-nous passé de gais moments, sans souci de

² Au collège d'Étampes, où il eut pour camarade Louis Cyrille Brossard, celui-là même qui a donné son nom à la rue par laquelle rentrent les élèves dans l'actuel collège Guettard.

l'avenir et tout entiers au présent ! Hélas ! où sont ces joyeux amis, et combien dorment maintenant du sommeil éternel !³

À ce moment, les échos du canon de Saint-Merry³ et de la fusillade de la rue Transnonain⁴ vibraient encore dans l'air ; la jeunesse des Écoles était encore agitée par les souvenirs récents de ces terribles luttes, auxquelles plusieurs des plus anciens d'entre nous avaient été mêlés. On s'échauffait à leurs récits ; on s'indignait contre ceux que nous appelions les tyrans et les massacreurs ; les chants patriotiques retentissaient, les verres étaient choqués en l'honneur des victimes et au prochain triomphe de la liberté, puis on se disait adieu jusqu'à une prochaine réunion.

J'étais alors logé chez un parent qui devait peu contribuer à éteindre ou à modérer mes sentiments politiques. D'une âme ardente et généreuse, bouillant et plein de feu quoique approchant de la soixantaine, la politique corruptrice de Louis-Philippe⁵ lui inspirait le plus profond dégoût ; et je lui rends cette justice de dire qu'il le détestait le plus cordialement qu'il soit possible de détester un homme, et qu'il ne lui ménageait pas les épithètes.

Nourri de ces idées, j'étais devenu républicain ; mais dans la république je ne voyais que le renversement de Louis-Philippe et de son système. Ce n'est que plus tard, et à mesure que je prenais connaissance des hommes et des choses, que mes idées prirent un cours et tendirent vers un but déterminé par la nature de mon organisation morale.

³ C'est le 6 juin 1832 que la garde nationale n'avait pas hésité à canonner les barricades dressées par les insurgés à Saint-Merry (B.G.).

⁴ Du 15 avril 1834 (B.G.)

⁵ Louis Philippe I^{er}, dernier roi des Français, de 1830 à 1848 (B.G.).

Je passai près de sept ans à Paris. Appelé à faire ⁴ le service à l'Hôtel-Dieu, et à la Charité, puis de nouveau à Saint-Louis, en enfin à la Pitié, je campai successivement dans différents quartiers de la capitale. Une circonstance heureuse se présenta pour moi : bien jeune encore, j'éprouvai un vif attachement pour la bonne, l'excellente femme⁶ que j'ai maintenant le bonheur d'avoir pour compagne ; je l'épousai même avant d'être reçu docteur. Cette liaison⁷ me mit à l'abri de ces pernicieuses connaissances que forment tant de jeunes gens, et qui non seulement les entraînent à négliger leurs études, mais aussi bien souvent les conduisent à la ruine de leur santé, de leur fortune et de leur cœur ; ainsi je menai rapidement mes études et à vingt-trois ans, le 1^{er} juillet 1841, j'obtins mon diplôme. Depuis ce temps, je me suis fixé dans l'arrondissement d'Étampes⁸, où l'exercice pénible de ma profession m'a permis, malgré de cruelles vicissitudes⁹, d'élever une nombreuse famille¹⁰.

C'est dans les années qui précédèrent la révolution de février que mes idées commencèrent à prendre une teinte socialiste. En

⁶ Il épouse à Paris le 19 mai 1841 Clémence Louise Royer, alors enceinte de plus de cinq mois (B.G.).

⁷ Curieuse apologie, sous la plume d'un nouveau converti, de l'union libre dans laquelle Bouret a vécu à Paris avant d'épouser la mère de son fils aîné alors enceinte de leur deuxième enfant (B.G.).

⁸ Précisément à Étréchy (B.G.)

⁹ Allusion possible au choléra qui frappe à nouveau la région d'Étampes en 1849, mais plutôt à ses deux incarcérations à Étampes (B.G.).

¹⁰ 1° Jules Clément Bouret naît à Paris le 8 septembre 1839 ; 2° Louis Alexandre à Saclas le 8 septembre 1841 ; les suivants à Étréchy : 3° Marie Julie le 8 décembre 1843 ; 4° Henry Émile le 26 mai 1845 ; 5° Ferdinand Alfred, apparemment surnommé Léopold, le 17 août 1846 ; 6° Clémence Louise dont sa femme est enceinte au moment où il écrit ces mots, le 29 juillet 1852.

jetant les yeux autour de soi à cette époque, quel est le cœur bien placé qui ne se serait vivement ému au spectacle de la dégradation morale qui envahissait toute la société depuis le faite jusqu'en ses bas-fonds, et à la vue de tant de crimes, de vices et de misères ? Un gouvernement corrompueur pesait sur la France, et sous son ⁵ influence démoralisatrice, les fièvres des spéculations immorales et d'un agiotage effréné avait envahi une partie de la société.

Dans les grandes villes, le sort des ouvriers était des plus misérables : entassés par les nécessités de l'industrie, dans des bouges infects, ils s'abâtardissaient au physique et s'abrutissaient dans la misère et les vices qui en sont la suite. Les contestations entre eux et les maîtres renaissaient sans cesse, les grèves se multipliaient, et ne se terminaient pas toujours sans qu'il y eût du sang de versé. Les enfants eux-mêmes, ces pauvres enfants à qui la lumière, l'air et la liberté sont si nécessaires, étaient écrasés dans les fabriques sous le poids d'un travail trop précoce ; leur corps s'étiolait et leur intelligence était ensevelie sous la crasse de l'ignorance. Toutes ces causes exerçaient une influence si pernicieuse sur les jeunes générations que, dans certaines grandes villes manufacturières, il est arrivé plusieurs fois qu'on n'a pu former le contingent faute d'hommes valides. À la vérité, on publiait des lois sur le travail des enfants dans les manufactures, mais ces lois, déjà si peu efficaces, on ne le les faisait pas exécuter.

La situation des habitants des campagnes n'était pas meilleure. Quoi de plus triste que l'existence des paysans, vivant à peine civilisés, dans leurs chaumières à demi ensevelies dans le fumier et les ⁶ immondices ; courbés sous un travail plus dur que celui de leurs bêtes de somme. Pour surcroît de maux, la disette et la famine frappaient déjà des provinces entières de leur aile funèbre. Qui ne se souvient de cette

malheureuse année 1846-1847, *l'année du pain cher*, où le peuple pressé par la faim, mauvaise conseillère (*malesuada fames*¹¹), commençait à se ruer sur ceux qu'on accusait d'être des accapareurs, et à en éventrer quelques-uns. Dans cette année de sinistre mémoire, des têtes roulaient sur l'échafaud, dans une ville de province, au milieu du serrement de cœur de la population qui présentait déjà d'autres catastrophes.

J'abrège cet affligeant tableau, qui, malheureusement, est encore vrai dans beaucoup de points.

J'ai vu la plupart de ces misères ; mon cœur en a été affligé, j'ai cru qu'on pouvait y porter remède ; j'ai pensé qu'il y avait des améliorations à opérer dans cet état de choses, et des changements à faire dans l'ordre social ; je n'ai pas voulu croire, ainsi qu'on le répétait en hauts lieux, que tout allait pour le mieux ; voilà pourquoi je suis devenu socialiste. Si j'ai été coupable, c'est d'avoir eu la pensée d'améliorer le sort de mes semblables, en me trompant sur les moyens.

J'ai payé de ma liberté, de mon sang, presque de ma vie, mon attachement à mes idées, parce qu'elles étaient sincères ; transporté sans jugement, je n'ai |⁷ jamais, dans les ennuis de dix-huit mois de captivité¹², loin de tout ce que j'aimais au monde, fait entendre une plainte, exprimé un regret de ce que j'avais fait. Les hommes avaient pu me condamner sans m'entendre ; quant à moi, la pureté de mes intentions me

¹¹ Citation classique du poète latin Virgile, *Énéide* VI, 276 : « la faim mauvaise conseillère », épithète homérique alors connue de tous les écoliers.

¹² D'abord à Étampes, du 17 juillet au 15 octobre 1848, puis à Versailles, apparemment jusqu'en février 1849.

justifiait à mes yeux, et me donnait la force du supporter courageusement l'adversité.

Aujourd'hui encore, je crois que la société est bien souffrante ; mais je pense qu'il faut demander à une autre raison qu'à la raison humaine les remèdes qu'il convient de lui appliquer.

De retour dans ma famille, je m'occupai surtout du soin de rétablir ma clientèle ; après deux années de travail assidu, j'y parvins. Au milieu des occupations que me donnait l'exercice de ma profession, mes convictions avaient toujours une grande place dans mon esprit.

Mais l'âge mûrissait mes pensées, et bien souvent, en réfléchissant, j'étais obsédé par des doutes qui me poursuivaient et me plongeaient dans une profonde anxiété.

Je commençais à croire que l'établissement des idées socialistes ne pourrait pas se faire sans une lutte à main armée. — Car en supposant, me disais-je, qu'une majorité socialiste sorte des prochaines élections, elle va être composée d'éléments si divers (dont quelques-uns sont même ennemis), qu'elle aura d'abord bien de la peine à s'entendre sur le régime auquel⁸ nous devons être soumis. En supposant ensuite qu'elle parvienne à se mettre d'accord, ses décrets seront-ils acceptés par ceux qui ne partagent pas ses idées, ou dont les intérêts seront lésés ? Or, il n'y a rien de courageux comme un avare qui défend son trésor ; évidemment il y aura résistance, il y aura une bataille, bataille générale et instantanée.

Cette lutte durera plus ou moins longtemps ; elle sera sanglante ; il y aura des victimes et des ruines. Continuant ma supposition, je donnais la victoire au peuple, et je me disais :

que va-t-il faire de cette victoire ? À la suite d'une telle conflagration, il n'y a plus de gouvernement, plus d'administration ; les caisses publiques sont vides, le travail est arrêté, les villes désertes et sans approvisionnements, les fabriques sans ouvriers, les champs sans culture. Je ne trouvais pas, dans mon imagination, de solution satisfaisante à cet état de crise ; car ce n'est pas chose si facile, après une secousse aussi terrible, que d'improviser un gouvernement, une administration, que de rétablir le travail, la circulation des denrées, et d'approvisionner les villes, de faire retourner l'ouvrier à sa fabrique, et le paysan à ses champs. Si un tel état de choses durait seulement quinze jours (et je suis modéré dans mes suppositions), il en résulterait des catastrophes effroyables.

Enfin le calme, à la rigueur, pouvait encore se rétablir. Mais une autre difficulté s'offrait à mon esprit : ⁹ Quel système gouvernemental va être le nôtre ? Quelles idées vont nous régir ? Nous avons Barbès et Blanqui, Pierre Leroux et Proudhon, Ledru-Rollin, Raspail, Cabet, E. de Girardin¹³, etc., etc. Va-t-on appeler le peuple à délibérer ? S'entendra-t-il ? N'est-il pas à craindre que les partisans de ces hommes, déjà divisés entre eux aujourd'hui, ne viennent, au moment du triomphe, croyant tous à la supériorité de leurs idées ou de leurs systèmes respectifs, ne viennent, dis-je, à faire recommencer la lutte, même involontairement ? Ces pensées n'étaient que passagères dans mon esprit ; cependant elles me tourmentaient, et ont dû tourmenter comme moi bien des socialistes de bonne foi. Mais je détournais les regards, et je me disais : mieux vaut courir tous ces hasards que de retomber sous le joug odieux

¹³ Armand Barbès (1809-1870), Auguste Blanqui (1805-1881), Pierre Leroux (1797-1871), Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), Alexandre Ledru-Rollin (1807-1874), François-Vincent Raspail (1794-1878), Étienne Cabet (1788-1856), Émile de Girardin (1806-1881).

d'une aristocratie sans cœur. Et puis, quand on a souffert pour une cause, il faut des motifs bien puissants pour vous en détacher.

Les événements de décembre 1851 vinrent me surprendre au milieu de mes occupations, et, bien que depuis deux ans, et surtout à cette époque, je me fusse abstenu de prendre part à la politique active, je fus arrêté chez moi, six semaines après, le jeudi 15 janvier, à six heures du matin. — Aujourd'hui, 1^{er} mars, j'ignore encore le motif de mon arrestation.

De ce moment date une nouvelle ère pour moi. |¹⁰

*
* *

II. MA CONVERSION.

L'homme qui mène une vie active, est peu habitué à se trouver seul avec lui-même ; il vit presque tout entier au-dehors de lui, et avec les objets extérieurs ; il se lève, va, vient, travaille, boit, mange, pense plus ou moins, et fatigué des occupations de la journée il s'endort pour recommencer le lendemain. C'est à peu près la vie des animaux ; c'est assurément celle des neuf dixièmes des hommes. Tout à leurs affaires, à leurs plaisirs, à leurs passions ; ils ne vivent que d'une vie animale. Quelques-uns, il est vrai, plus instruits, cultivent les arts, les sciences, la littérature ou la poésie, mais parmi ceux-ci, combien peu encore s'occupent à se connaître eux-mêmes ! L'homme veut tout apprendre, tout savoir, tout comprendre et il est lui-même la chose qu'il ignore le plus et qu'il comprend le moins.

J'en étais là ; je connaissais un peu de tout, excepté moi-même.

J'avais reçu un commencement d'éducation religieuse au collège, mais, depuis dix-huit ou vingt ans, je n'avais pas seulement songé à prier une fois ni à aller à la messe. J'admirais, il est vrai, la morale du Christianisme, je la trouvais belle, pure, parfaite. Mais quant à ses dogmes, tels que la divinité de Jésus-Christ, ¹¹ les miracles, les sacrements, le culte, je ne voyais là que des accessoires destinés à faire impression

sur les esprits faibles et les ignorants ; pour moi, Jésus était un sage, un philosophe, qui nous avait laissé une belle doctrine. Je n'avais qu'une vague idée de l'existence de Dieu. Quant à celle de l'âme, je n'y croyais pas. J'avais fouillé bien des corps humains, je ne l'avais jamais trouvée, ni elle, ni la place où elle aurait dû siéger ; j'avais vu finir bien des existences, je ne l'avais jamais vue s'envoler. Je conclusais donc que nous n'avions pas d'âme, et que ce qui nous mettait au-dessus des animaux, c'était la plus grande perfection de nos organes et surtout de notre cerveau, siège de nos pensées et de notre intelligence. En un mot, je l'avoue à ma honte, j'étais matérialiste. Je l'étais avec un grand nombre de médecins et de philosophes ; je l'étais avec Cabanis et Broussais, et tant d'autres.

C'est une affreuse chose que l'emprisonnement cellulaire, et je souffris cruellement pendant les premiers jours de ma détention. Arraché brusquement à ma famille et à mes occupations, froissé dans mes intérêts, au secret le plus rigoureux, ne pouvant voir personne que ma femme, et encore à travers triple grille, ignorant le motif de mon arrestation et ce qu'on voulait faire de moi, j'étais en proie à une irritation sourde et à une rage concentrée et impuissante.

J'eus plusieurs fois la visite de M. le Sous-Préfet¹⁴ ; ¹²visites très courtes, dans lesquelles il ne voulait ou ne pouvait rien me dire.

L'aumônier de la prison¹⁵ vint aussi me voir ; sans me parler de matières religieuses, il me donnait quelques consolations ; je

¹⁴ Trois sous-préfets se sont succédés à Étampes en 1852 : 1° Guillaume d'Auribeau ; 2° De Lassus ; 3° De La Guéronnière (*Abeille d'Étampes* 115/36 du 18 septembre 1926, p. 2.)

l'écoutais avec politesse, mais avec une froideur qu'il aura dû remarquer plus d'une fois.

Au bout de quelques jours, la sévérité de notre détention se relâcha un peu. Je pus recevoir des visites dans ma cellule, et enfin comprendre que la détention ne serait que temporaire, et qu'elle était occasionnée par des préventions qu'on avait contre moi, ou par des dénonciations plus ou moins intéressées, que pour tout autre motif. Néanmoins j'étais extrêmement tourmenté, inquiet, en proie à mille pensées diverses, et réellement je souffrais beaucoup moralement.

M. l'aumônier ne m'avait encore pas adressé une seule parole au sujet de la religion. Chaque dimanche, après la messe, il fait une instruction à tous les détenus. La manière claire, simple, touchante et affable en même temps qu'élevée, dont il expose les vérités de la Religion, m'avait prévenu en sa faveur, et m'encourageait à l'écouter avec attention. Une de ses instructions m'avait surtout touché, et avait produit sur moi un certain effet : elle roulait sur la fin de l'homme, le but pour lequel il avait été créé. La question de l'âme et de son immortalité avait été traitée avec habileté, ¹³ avec chaleur ; et j'avoue que, ce jour-là, les premiers coups furent portés à mon engourdissement et à mon indifférence ; que M. l'aumônier reçoive ici le témoignage de ma reconnaissance, aujourd'hui que j'apprécie mieux de quel prix est la lumière et la vérité. Pourtant cela s'arrêtait à l'écorce et glissait sur mon cœur, et une fois renfermé dans ma cellule, je retombais dans mes pensées amères.

¹⁵ Jean François Desmases (1800-1858), chapelain de l'Hôtel-Dieu, qui habite alors au n°4 de la rue Sainte-Croix.

J'eus à cette époque une visite qui me fut bien agréable, celle de M. Brossard¹⁶, vicaire de Saint-Basile¹⁷, mon ami d'enfance, mon camarade de collège, et pour qui j'ai toujours éprouvé le plus sincère attachement, et l'estime la plus méritée.

Je lui demandai de me prêter quelques livres ; je m'attendais bien qu'il ne m'enverrait ni romans, ni pièces de théâtre ; néanmoins je ne m'imaginai pas que celui qu'il me fit parvenir produirait sur moi un effet aussi immense qu'il le fit. J'en donne ici le titre : *Études philosophiques sur le Christianisme*, par M. Nicolas¹⁸, juge de paix, ancien avocat à Bordeaux, 4 volume in-8°.

Quatre volumes d'un texte serré, de philosophie et de Religion ! j'avoue que cela me sembla d'abord un peu lourd à digérer. Aussi les laissai-je là. Je fus deux jours sans ouvrir ce livre ; enfin, au bout de ce temps, je me dis : quand ce ne serait que par politesse pour mon ami, il faut bien que j'y jette un peu les regards ; j'en lirai quelques passages pour lui faire accroire que ¹⁴ je l'ai lu entièrement ; cela le contentera. Je pris donc le premier volume. Le premier chapitre est intitulé : De l'Âme. Ce sujet, comme se rattachant plus à la philosophie qu'à la Religion, fixa mon attention ; j'en commençai donc la lecture.

À dater de ce moment, ma vie, pendant quelques jours, n'a plus été qu'une lutte continuelle entre ma raison, mes préjugés,

¹⁶ Louis-Cyrille Brossard (1818-1884) fils et héritier d'un grainetier fortuné, plus tard bienfaiteur de la ville qui donnera son nom en 1886 à la rue qui longe l'actuel collège Guettard.

¹⁷ C'est la paroisse dont relevait la prison d'Étampes (B.G.).

¹⁸ Auguste Nicolas (1807-1888). Son ouvrage dont la première édition date de 1843 fut un gros succès de librairie, dont la 25^e édition paraît encore en 1881 (B.G.)

ma défiance, mon aversion même, et la raison chrétienne, la vérité, la foi. J'avais beau faire des objections, elles étaient prévues et résolues d'avance d'une manière victorieuse. Battu sur un point, je me retranchais sur un autre ; le même sort m'y attendait. Je fus donc successivement conduit, invinciblement et malgré moi, à reconnaître l'existence de l'âme, son immortalité, par conséquent l'existence d'une vie future, celle d'un Dieu et d'une Religion.

Au reste, d'autres avaient été amenés là avant moi, et, dans la déroute de mon incrédulité, j'étais heureux de me retrouver en bonne compagnie. Dans le nombre de ceux qui avaient rétracté leurs erreurs, deux noms me frappèrent surtout : ce sont ceux de deux grands médecins modernes, Broussais¹⁹ et Cabanis²⁰. Voici comment Cabanis s'exprime dans sa rétractation :

« L'âme, loin d'être le résultat de l'action des parties, est une substance, un être réel, qui, par sa présence, *inspire* aux organes tous les mouvements |¹⁵ dont se composent leurs fonctions ; qui retient liés entre eux les divers éléments employés par la nature dans leur composition régulière, et les *laisse* livrés à la décomposition, du moment qu'il s'en est séparé définitivement et sans retour. »²¹

Voici les paroles de Broussais :

¹⁹ François Broussais (1772-1838) dit l'empereur de la médecine (B.G.).

²⁰ Pierre Jean Georges Cabanis (1757-1808), anticlérical notoire (B.G.).

²¹ Cabanis, « Lettre à M. F. », texte déjà cité par F. Damiron, dans un article de 1839, « Quelques réflexions sur la Profession de foi du docteur Broussais », publié par la *Revue Française* et repris par la *Revue des Deux Mondes* 5 (1839), pp. 736-744, spéc. p. 739 (B.G.).

« Je sens, comme beaucoup d'autres, qu'une intelligence a tout coordonné ; je cherche si je puis en conclure qu'elle a créé ; mais je ne le puis pas, parce que l'expérience ne me fournit pas la représentation d'une création absolue... Mais... *je reste* avec le sentiment d'une *intelligence coordinatrice*, que je n'ose appeler créatrice *quoiqu'elle doive l'être.* »²²

Arrivé à ce point de reconnaître l'existence de l'âme et celle de Dieu, je réfléchis et me dis : il faut bien que cela soit ainsi, car tous les peuples, dans tous les temps, depuis les plus sauvages jusqu'aux plus policés, ont admis cela comme des vérités. Mais il y a eu tant de dieux, et des religions si diverses ! qui peut me dire quelle est la bonne, et si réellement le Christianisme est la véritable ? Il me semble contenir tant de faits incroyables, inexplicables, absurdes, inadmissibles par la raison la plus vulgaire, qu'en admettant même que sa morale soit la plus sublime, la plus pure, la plus adaptée à la nature de l'homme, qui me prouve qu'elle est divine, et que les dogmes de la Religion catholique ne sont pas les ouvrages des hommes et de l'Église ? ¹⁶

J'avoue franchement que je croyais que j'allais trouver à tout ce que je m'apprêtais à lire là-dessus des arguments sans réplique ; et c'était plutôt avec des idées de combattre que d'apprendre que je continuai ma lecture.

²² Il s'agit d'un texte posthume de Broussais publié par Horace de Montègre, dans sa *Notice historique sur la vie, les travaux, les opinions médicales et philosophiques de F.-J.-V. Broussais, précédée de sa profession de foi, et suivie de discours prononcés sur sa tombe*, Paris, J.-B. Baillière, 1839, texte abondamment cité par les controversistes catholiques du temps (B. G.).

Mon adversaire m'attendait là. Depuis la création racontée par Moïse²³ dans la Genèse, les miracles, les prophéties, la divinité de Jésus-Christ, sa vie, sa mort, sa résurrection, les mystères, les sacrements, le dogme, le culte, tout cela passa devant mes yeux exposé et défendu avec une logique faite de toute la puissance de la vérité. — Semblable à un coin aigu qui pénètre avec peine dans un morceau de bois dur, en résistant à la main pesante de l'ouvrier, la conviction n'entraîne que peu à peu et avec peine dans mon esprit. Mais enfin, accablée d'un mélange d'arguments et de preuves non-seulement philosophiques et morales, mais encore scientifiques et historiques, ma raison, broyée sous les coups incessants, s'écarta pour laisser pénétrer jusqu'à mon âme les rayons de la vérité.

Le combat avait été rude, mais j'étais vaincu, et j'avouais ma défaite.

Après avoir convaincu ma raison, ce livre précieux devait encore entraîner mon cœur en me montrant le Christianisme tirant le monde de l'abrutissement, de la corruption et de la barbarie, et en me faisant voir les immenses bienfaits qu'il avait répandus |¹⁷ sur l'humanité. En voici quelques extraits que je ne puis m'empêcher de citer :

« Au moment de la naissance de Jésus-Christ, l'empire romain avait réuni sous sa domination presque tout le monde connu des anciens. Il n'y avait plus d'Assyriens, d'Égyptiens, de Juifs, de Grecs, de Gaulois, de Germains, de Bretons ; il n'y avait même plus de Romains, en ce sens que tout le monde était romain.

²³ Dans la tradition judéochrétienne on attribue à Moïse la rédaction des cinq premiers ouvrages de la Bible, dont naturellement la Genèse (B.G.).

« Je voudrais pouvoir peindre l'état de dégradation et d'abrutissement dans lequel étaient tombés ces vainqueurs du monde, pour mieux faire percevoir l'énormité de la tâche qu'il y avait à débayer ce monde des infamies et des souillures sous le poids desquelles il mourait.

« La religion païenne encourageait et redoublait l'emportement des passions, en mettant dans leurs intérêts le sentiment de la divinité même, qui en aurait dû être le frein. L'orgueil et la volupté y étaient partout encensés sous toutes leurs formes cruelles et dégradantes ; une foule de divinités furent créées avec les caractères les plus odieux ; c'était la personnification vivante de l'ivrognerie, de l'inceste, du rapt, de l'adultère, de la luxure, de la fourberie, de la cruauté, de la fureur...

« Quelles devaient être les mœurs sous l'influence d'un tel culte ?

« Plus des deux tiers des habitants des pays civilisés ¹⁸ étaient réduits à l'esclavage... que de cruautés inouïes se commettaient à la face du soleil, et avaient cours d'usage, de mœurs, de loi dans la société ! Les maîtres avaient un droit absolu sur leurs esclaves et pouvaient les mettre à mort à leur gré. Un autre usage épouvantable et qui est la plus grande preuve de l'esprit de cruauté réfléchi parmi les peuples les plus civilisés du polythéisme, c'est celui des spectacles de gladiateurs, classe d'hommes composée d'esclaves, de captifs et de malfaiteurs qu'on nourrissait pour cette destination et qu'on faisait paraître par milliers dans d'immenses amphithéâtres, où ils étaient condamnés à se couper la gorge pour le plaisir des citoyens de tout rang et de tout sexe. Ces spectacles sanguinaires dévoraient quelquefois vingt ou trente mille hommes dans l'espace d'un mois. Tout Rome, tout l'univers païen se ruait à ces boucheries.

« Qu'on juge par là quels instincts tyranniques on devait apporter dans les mœurs privées ; les enfants étaient journellement exposés sur les bords des chemins ; les femmes étaient répudiées sous le plus léger prétexte, le mariage n'était qu'une prostitution légale et encore à ce prix personne n'en voulait. — Qu'on juge par là le sort des pauvres. Parmi les institutions du paganisme, on n'en voit aucune qui ait été fondée par les ministres de la religion ou par les gouvernants dans l'objet de secourir les malades, les infirmes, les infortunés dénués de tout. |¹⁹

« Un autre côté des mœurs païennes c'est la perte de toute pudeur et de toute tempérance. L'amour antiphysique²⁴, ce crime innommé dont grâce à Dieu nos oreilles chrétiennes peuvent entendre parler dans la sainte liberté de l'innocence, était plus naturalisé en quelque sorte, que le goût des femmes. Gibbon²⁵ le met à la charge des quinze premiers empereurs, excepté Claude²⁶. La délicatesse la plus exquise ne s'en offensait pas. C'était le goût dominant de Cicéron et de Caton²⁷. Le rouge en monte au front. Qu'était-ce donc des autres hommes, surtout dans les temps postérieurs où la dépravation allait en grandissant ?

²⁴ Le grec *physis* étant pris ici au sens du latin *natura*, *antiphysique* signifie ici « contre-nature », il s'agit évidemment de l'homosexualité, qualifiée comme telle par saint Paul dans sa *Lettre aux Romains* I, 26-27, et à sa suite par la tradition chrétienne (B.G.).

²⁵ Edward Gibbon (1737-1794), surtout connu comme l'auteur d'une monumentale *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, en 8 volumes, dont Buchon a donné une troisième traduction française en 1837 (B.G.).

²⁶ Claude, empereur de Rome de 37 à 54 (B.G.).

²⁷ Cicéron (106-43) et Caton (234-149), hommes politiques et hommes de lettres romains de l'époque républicaine, souvent donnés en exemple des plus hautes vertus romaines traditionnelles (B.G.).

« Peut-on imaginer quelque chose de plus monstrueux ? Eh bien ! toutes ces hontes, toutes ces turpitudes, toutes ces débauches étaient dépassées encore. Qu'on lise Troplon²⁸, Chateaubriand²⁹, Juvénal³⁰ et on verra que ce tableau, au lieu d'être chargé, est encore fort au-dessous de la vérité.

« Maintenant prononcez, qui pouvait sauver le monde en cet état ?

« Le Christianisme l'a fait, et par quels moyens ? les voici, dit encore M. Nicolas :

« Douze juifs, douze pêcheurs d'un lac de Galilée, n'ayant rien, ne sachant rien, commandés par Pierre, le moins entreprenant d'entre eux. Telle est l'armée [|]²⁰ du Christ ; tels sont les conquérants de l'univers.

« Or le succès le plus rapide, le plus éminent, le plus durable est venu faire éclater la divinité du principe dans le néant des moyens. Nos douze pêcheurs, après avoir accepté la charge, dans tous l'univers, de prêcher l'évangile à toute créature, se sont partagé le monde, et de leur vivant ils l'ont conquis à Jésus-Christ. Ils ont inoculé au genre humain la foi chrétienne, ils ont planté la croix au cœur du paganisme, et depuis lors le paganisme frappé à mort, n'a fait que se débattre au pied de

²⁸ [Raymond-Théodore] Troplong [1795-1869], *De l'Influence du Christianisme sur le Droit public romain* [Paris, Charles Ingray, 1843 (B.G.)].

²⁹ [François-René de Chateaubriand (1768-1848)] *Études historiques* [Études ou discours historiques sur la chute de l'Empire romain, la naissance et les progrès du christianisme et l'invasion des barbares, suivis d'une Analyse raisonnée de l'histoire de France (4 volumes in-8°), Paris Lefèvre, 1831 (B.G.)].

³⁰ [Juvénal (env. 55-128), poète romain] *Satires*.

cette croix, principe d'une vie nouvelle, et qu'achever d'y mourir en se débattant. »

N'est-ce pas là le plus incroyable des miracles, et la preuve la plus évidente de la divinité du Christianisme ?

Pour moi, ce tableau que je n'ai qu'ébauché, mais qui est traité d'une manière admirable dans l'auteur, gagna mon cœur au Christianisme comme sa logique avait gagné ma raison.

Ma destinée nouvelle était tracée, de matérialiste je devenais chrétien ; la raison avait fait place à la foi.

L'ignorance est le vice capital de notre époque ; combien d'hommes sont incrédules, combien méprisent la Religion, qui l'admiraient s'ils la connaissaient ! Si, parmi ceux qui ont fait quelques études, il s'en trouve un si grand nombre qui méconnaissent ses ²¹ bienfaits, combien doit-il s'en trouver davantage dans le peuple ? Mais ce n'est pas tout à fait sa faute, à lui : on l'a trompé ; on n'a dirigé son esprit que vers le culte des intérêts matériels, et on a récolté ce qu'on avait semé.

Telle a été ma destinée, ignorant, j'étais incrédule, je ne cherchais l'amélioration du sort des hommes qu'en m'adressant au socialisme humain, matérialiste et athée ; je repoussais le Christianisme et ses secours divins ; aujourd'hui, mieux éclairé, je reconnais mon erreur. Oui ! je trouve dans le Christianisme tout ce qui satisfait les plus nobles passions, les instincts les plus élevés de l'homme ; il condamne tous les vices, exalte toutes les vertus, et tend sans cesse à rendre l'homme meilleur. N'est-ce pas le Christ qui, le premier, a levé l'étendard de la fraternité ? N'est-ce pas lui qui est venu dire aux grands et aux esclaves : tous les hommes sont frères ? qui a glorifié les pauvres, les faibles, les opprimés ? qui nous recommande la

patience, la charité, la chasteté, l'humilité, la tempérance, le pardon des offenses, toutes les vertus chrétiennes ignorées du paganisme ? N'est-ce pas lui qui est venu nous apporter ces douces paroles :

AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES

NE FAITES PAS À AUTRUI CE QUE VOUS NE
VOUDRIEZ PAS QU'ON VOUS FÎT À VOUS-MÊME.

AIMEZ LE PROCHAIN COMME VOUS-MÊME. |²²

N'est-ce pas lui, enfin, qui non-seulement nous défend de faire le mal, mais encore nous ordonne de faire le bien.

Ah Rousseau, Rousseau l'incrédule, avait bien raison de dire :
*Si la vie et la mort de Socrate sont la vie et la mort d'un sage,
la vie et la mort de Jésus sont la vie et la mort d'un Dieu !*³¹

Un publiciste moderne a dit aussi, en parlant de l'amour du prochain, de la fraternité :

« C'est le fondement de toutes les théories sociales actuelles ; toutes veulent partir de là et arriver là ; tous les réformateurs et tous les rénovateurs cherchent la fraternité, c'est-à-dire l'amour. »

Et moi je dis : ils veulent la chercher hors de l'Évangile ; ils ne la trouveront pas, car elle n'est que là : aussi, c'était encore avec raison que Rousseau disait : *Je ne sais pourquoi on veut attribuer au progrès de la philosophie la belle morale de mes livres ; cette morale tirée de l'Évangile était chrétienne avant*

³¹ Extrait de la célèbre « Profession de foi d'un vicaire savoyard », in Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 1762.

d'être philosophique. (Lettres écrites de la Montagne, 3^e Lettre.)

Et il disait la vérité ; car tout ce qu'il y a de bon et de beau dans notre société, c'est le Christianisme qui l'a produit. Nés au milieu d'un monde transformé par lui, nous ignorons trop tout ce que cette société lui doit ; mais nous avons beau faire, nous sommes plus chrétiens que nous le pensons, et même sans nous en douter. Quoique nous soyons bien imparfaits, si ²³ nous sommes si fort au-dessus de la société païenne, c'est à des qualités Chrétiennes que nous le devons ; et ce n'est qu'en revenant au Christianisme que nous deviendrons aussi parfaits et aussi heureux qu'il soit donné à l'homme de le devenir.

Car, soyons-en bien persuadés, la raison humaine ne peut rien contre les passions humaines ; elle est leur complice ; et c'est parce que tous les hommes, les rois et les grands comme le peuple, ont oublié la loi chrétienne pour suivre la loi de leurs passions, que nous sommes arrivés à cet état de malaise et de souffrance générale dont tous, grands et petits, se plaignent également.

C'est quand l'homme est battu par les flots de l'adversité, qu'il peut le mieux descendre et lire au-dedans de lui-même. Dans le monde, ses occupations ou ses plaisirs ne lui en laissent pas le loisir. Il va, il court, entraîné par le tourbillon, jusqu'à ce qu'il rencontre un écueil où il se brise. Alors, dans son malheur, il appelle à lui tout ce qui peut le consoler et lui rendre la paix ; mais tout lui manque à la fois, et il ne la trouve pas, cette paix tant désirée. Il s'abandonne au découragement et au désespoir ; il maudit le ciel et les hommes ; il achève de se perdre. Si, dans ce moment, une main amie vient le relever et lui montrer la bonne voie, s'il a le bonheur de voir la lumière et de se laisser diriger par elle, quelle que ²⁴ soit la destinée que la Providence

lui réserve ici-bas, le calme et la tranquillité, ou au moins la résignation et l'espérance, viendront habiter dans son cœur.

Au lieu d'un ami, j'en ai trouvé deux, qu'ils me permettent de leur donner ce nom, deux vrais chrétiens, deux dignes prêtres ; après Dieu, c'est à eux que je suis redevable d'une nouvelle vie ; qu'ils reçoivent mes remerciements. C'est en m'efforçant de diriger ma conduite dans le chemin qui m'est désormais tracé par la religion chrétienne, que je veux leur témoigner ma vive reconnaissance.

A. Bouret,
Docteur en médecine.

A handwritten signature in cursive script, reading 'A. Bouret', with a long horizontal flourish extending to the left.

DOSSIER DOCUMENTAIRE

A. Documents sur le docteur Bouret

01. Naissance à Saclas du D^f Bouret (1818) ³²

« N°19 — Naissance de Bouret Alexandre François — Du dix huitième jour du mois de juin mil huit cent dix huit. — Acte de naissance de Alexandre François Bouret né cejourd’hui deux heures du matin, à Saclas, département de Seine et Oise, fils de Jean François Bouret notaire à la résidence de Saclas et maire de la commune, et de dame Marie Louise Avril son épouse. — Le sexe de l’enfant a été reconnu du masculin. — Premier témoin s^r Alexandre Pierre Augustin Lecomte, propriétaire à Mondésir, commune de Guillerval et maire de la commune, âgé de vingt six ans. — Second témoin s^r Jacques Bouthemard aussi propriétaire et... meunier demeurant à Graviers commune de Saclas âgé de quarante ans. — Sur la déclaration faite par le dit Jean François Bouret père de l’enfant, à moi Jean Baptiste Saillard adjoint de la dite commune de Saclas, faisant momentanément les fonctions d’officier public de l’état civil à cause de la qualité de maire réunie en la personne de Jean François Bouret. Et ont signé après lecture faite. — [Signé:] J. Bouthemard — Aug. Lecomte — Bouret — Constaté suivant la loi par moi adjoint soussigné les jour, mois et an que dessus. — [Signé:] Saillard-Babaud. »

³² AD91 4E 2454.

02. Recensement de Saclas (1836) ³³

Le recensement de 1836 trouve à Saclas sous le même toit : 1° Marie Louise Avril veuve Bouret, 60 ans, propriétaire ; 2° Alexandre Bouret, 18 ans, étudiant en médecine.

03. Naissance de son fils Jules à Paris (1839) ³⁴

D'après l'état civil reconstitué de la ville de Paris, Jules Clément Bouret était né le 8 septembre 1839, soit un an et demi avant le mariage de ses parents.

04. Mariage à Paris (mai 1841) ³⁵

D'après l'état civil reconstitué de la ville de Paris, Alexandre François Bouret s'était marié le 19 mai 1841 avec Clémence Louise Royer, à la mairie de l'ancien XI^e arrondissement. Sa femme accouchera à Saclas dès le 8 septembre de la même année.

05. Recensement de Saclas (juin 1841) ³⁶

Le recensement de 1841 (certifié par le maire le 22 juin) trouve vivant seule à Saclas : Marie Louise Avril veuve Bouret.

³³ AD91 6M 250.

³⁴ Archives de Paris V3E/ N 291.

³⁵ Archives de Paris V3E/M 122.

³⁶ AD91 6M 250.

06. Thèse de médecine à Paris (juillet 1841) ³⁷

D^r Alexandre Bouret, *Questions sur diverses branches des sciences médicales* [in-4° ; pièce], Paris, Faculté de médecine de Paris [« Thèses soutenues en 1841 » n°154], 1841, thèse conservée à la Bibliothèque nationale de France sous la cote : 8-TH PARIS-398 (1841.2.BOUR).

07. Un mystérieux courrier (non daté à cette heure) ³⁸

On signale à la Bibliothèque de l'Institut de France, sans en préciser la date, une lettre d'Alexandre Bouret au D^r Amédée Dechambre (1812-1886). Elle serait conservée dans le manuscrit n°8511, où elle aurait été collée aux folios 142-143. Mais elle ne sera accessible qu'au retour du messie béni soit-il. Voyez en effet comment ces vieux schnocks enterrent leurs nonos : « Les chercheurs souhaitant être admis comme lecteurs doivent être présentés au directeur de la bibliothèque par deux membres de l'Institut. La publication de documents inédits est soumise à l'autorisation de la Commission des bibliothèques et archives de l'Institut de France. » Malheur aux documents qui tombent entre les mains de cet Institut !

08. Naissance de son fils Alexandre à Saclas (1841) ³⁹

« N°27 — Naissance de Louis Alexandre Bouret — Du mercredi huit septembre mil huit cent quarante-un, à onze heures du matin. — Acte de naissance de Louis Alexandre Bouret, du sexe masculin, né ce matin à sept heures au domicile

³⁷ Catalogue de la BnF. Le 1^{er} juillet précisément selon Bouret lui-même.

³⁸ D'après le *Calames* (CAlogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur).

³⁹ AD91 4E 2455.

de ses père et mère, fils de monsieur Alexandre François Bouret âgé de vingt-trois ans, docteur en médecine, et de dame Clémence Louise Royer, son épouse, âgée de près de vingt-cinq ans, demeurant à Saclas. — Les témoins ont été messieurs Claude Joseph Vuillaume débitant de vin âgé de trente-six ans, et Honoré Augustin Firmin Quisfis aussi marchand de vins âgé de quarante-deux ans, demeurans à Saclas. — L'enfant nous a été présenté et la déclaration faite par son père qui a signé avec les témoins et nous maire officier de l'état civil, après lecture faite. — [Signé :] A. Bouret — Vuillaume — Quisfis — Brossard. »

09. Naissance de Marie Julie à Étréchy (1843) ⁴⁰

« N°63 — Naissance de Bouret Marie Julie — Du neuf décembre mil huit cent quarante-trois à midi. — Acte de naissance de Marie Julie du sexe féminin née du jour d'hier à sept heures du soir chez ses père et mère, fille légitime de Bouret Alexandre François, médecin âgé de vingt-cinq ans, et de Royer Clémence Louise son épouse demeurant ensemble à Étréchy, la dite dame Royer femme Bouret âgée de vingt-sept ans. — Témoins messieurs Grenet Henry Léon rentier âgé e trente-neuf ans et Martin Victor Arsène percepteur âgé de quarante-un ans tous deux demeurant à Étréchy. — La déclaration nous a été faite et l'enfant représenté par le père qui a signé avec les témoins et avec nous Louis Bonnet maire après lecture. — [Signé :] H. L. Grenet — Martin — Bonnet — A. Bouret.



⁴⁰ AD91 4E 1446.

10. Naissance de son fils Émile (1845) ⁴¹

« N°36 — Naissance de Bouret Henry Émile — Du vingt sept mai mil huit cent quarante cinq, à midi — Acte de naissance de Henry Émile, du sexe masculin, né d'hier à sept heures du soir, en la demeure de ses père et mère, fils légitime de monsieur Bouret Alexandre François, docteur médecin, âgé de vingt sept ans, et de dame Royer, Clémence Louise, son épouse âgée de vingt neuf ans, demeurant ensemble à Étréchy. — Les témoins ont été messieurs Ronceret Louis Auguste Philémon, épicier âgé de vingt six ans et Froissant Antoine Casimir, percepteur, âgé de trente quatre ans, demeurans tous deux à Étréchy. — L'enfant nous a été présenté et la déclaration faite par le père qui a signé avec les témoins et avec nous maire, après lecture faite. — [Signé :] Froissant [paraphe] — Ronceret fils — Bonnet — Bouret.

11. Recensement de 1846 ⁴²

Le recensement de 1846 trouve à Étréchy au n°5 de la rue Saint-Vincent : 1° Alexandre François Bouret, 28 ans, docteur médecin ; 2° Clémence Louise Royer femme Bouret, 29 ans ; 3° leur fils Jules Clément Bouret, 6 ans ; 4° leur fils Alexandre Louis Bouret, 4 ans ; 5° leur fille Marie Julie Bouret, 3 ans ; 6° leur domestique Honorine Vénard, 21 ans.

12. Naissance de son fils Ferdinand (1846) ⁴³

« N°42 — Naissance de Bouret Ferdinand Alfred — Du dix-sept août mil huit cent quarante six, à sept heures du soir —

⁴¹ AD91 4E 1446.

⁴² AD91 6M 130.

⁴³ AD91 4E 1446.

Acte de naissance de Ferdinand Alfred, du sexe masculin, né ce jourd'hui à une heure du matin, en la demeure de ses père et mère, fils légitime de monsieur Alexandre François Bouret, docteur médecin, âgé de vingt huit ans, et de dame Royer, Clémence Louise, son épouse âgée de trente ans, demeurans à Étréchy. — Les témoins ont été messieurs Ronceret Louis Auguste Philémon, épicier âgé de vingt sept ans et Froissant Antoine Casimir, percepteur, âgé de trente cinq ans, demeurans tous deux à Étréchy. — L'enfant nous a été présenté et la déclaration faite par le père qui a signé avec les témoins et avec nous maire officier de l'état civil, après lecture faite. — [Signé :] Froissant [paraphe] — Ronceret fils — Bouret — Bonnet.

13. Première incarcération (juillet-octobre 1848) ⁴⁴

Les registres d'écrou de la prison d'Étampes sont conservés aux archives départementales de l'Essonne, et une première incarcération du docteur Bouret y est rapportée comme suit.

« 1. — Numéro d'ordre : 163.

« 2. — Noms, prénoms et signalemens de détenus : Bouret, Alexandre François, fils de Jean François et de Marie Louise Avril, né à Saclas, demeurant à Étréchy, profession de Docteur Médecin, entré le 17 juillet 1848 — Signalement : âgé de 30 ans, cheveux et sourcils grisonnans, front large, yeux châtains, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage plein, teint coloré, barbe noire.

« 3. — Signalemens des vêtemens au moment de l'arrivée : un chapeau blanc, un habit de drap, un pantalon de coutil barré, un

⁴⁴ AD91 2Y 108 (« Registre d'écrou. Police correctionnelle. N^o8 N^o9. Du 28 juin 1847 au 17 décembre 1850. Maison d'arrêt d'Étampes. »)

gilet de laine, une chemise de calicot, une cravate de soie, une paire de pentouffle.

« 4. — Actes de remise des détenus au gardien de la maison : Ce jourd'hui dix sept juillet mil huit cent quarante-huit s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt d'Étampes le sieur Caudel huissier à la résidence d'Étampes porteur d'un ordre délivré par M. Lefebvre, juge suppléant, sous la date du dit jour, en vertu duquel il m'a été fait la remise de la personne du nommé Bouret, Alexandre François, âgé de 30 ans, né à Saclas et demeurant à Étréchy, inculpé d'attentat contre la sécurité de l'État, ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la transcription se trouve ci-contre. — Le dit Bouret ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur Caudel a signé avec moi après avoir reçu décharge. — [Signé :] Caillou [paraphe] — Caudel.

« 5. — Transcription des actes en vertu desquels ils sont ércoués : Mandat de dépôt. Nous Laurent Pierre Grattery juge d'instruction de l'arrondissement d'Étampes mandons et ordonnons à tout huissier ou agent de la force publique de conduire à la maison d'arrêt d'Étampes en se conformant à la loi le nommé Bouret Alexandre François âgé de 30 ans, né à Saclas, médecin demeurant à Étréchy, inculpé d'attentat contre la sûreté de l'État. Mandons et enjoignons au gardien de la dite maison d'arrêt de le recevoir et retenir en dépôt jusqu'à nouvel ordre. Requerons tous dépositaires de la force publique de prêter main forte en cas de nécessité pour l'exécution du présent mandat. — Fait et donné à Étampes sous notre sceau le dix-sept juillet 1848. Signé Grattery. — Le présent mandat a été notifié au prévenu par l'huissier soussigné cejourd'hui dix-sept juillet 1848. — [Signé :] Caillou [paraphe] — Caudel.

« 6. — Transcription des jugemens en vertu desquels les condamnés sont écroués : [néant].

« 7. — Date du commencement de la peine : [néant].

« 8. — Époque à laquelle elle doit finir : [néant].

« 9. — Date de la sortie : 15 octobre 1848. — [Signé :] illisible.

« 10. — Signalements des vêtements au moment de la sortie : [néant].

« 11. — Mouvement. Changement de position. Sortie : Le nommé Bouret a été extrait de cette maison, par ordre de monsieur le procureur de la république, pour être conduit à la préfecture de police, d'après un ordre du général Bertrand, président des commissions militaires d'enquête. — Vu l'extrait de la division des dites commissions militaires sous la date du 29 août dernier — vu la lettre de monsieur le procureur général à la cour d'appel de Paris en date du 13 octobre courant. — Attendu que par ces décisions le nommé Bouret a été reconnu avoir pris part à l'insurrection de juin et par suite soumis à la déportation. — Étampes, le 15 octobre 1848. — [Signé :] Caudel — Caillou [paraphe]. »

On peut encore noter les indications supplémentaires : « Préfecture de police [paraphe] » et (note portée en 1852) « Voyez n°233 du livre suivant ».

14. Recensement de 1851 ⁴⁵

Le recensement de 1851 trouve à Étréchy au n°5 de la rue Saint-Vincent : 1° Alexandre François Bouret, 33 ans, docteur médecin ; 2° Clémence Louise Royer femme Bouret, 33 ans, « vivant du travail de son mari » ; 3° leur fils Jules Bouret, 11 ans ; 4° leur fils Alexandre Louis Bouret, 9 ans ; 5° leur fils Émile Bouret, 5 ans ; 6° leur fils Léopold [sic] Bouret, 4 ans ; 7° leur fille Marie Julie Bouret, 8 ans ; 6° leur domestique Flore Turquis, 28 ans.

⁴⁵ AD91 6M 130.

15. Surveillance policière (janvier 1852) ⁴⁶

On trouve aux archives départementales de l'Essonne un dossier provenant du tribunal d'Étampes, dans une chemise intitulée « Sociétés secrètes. Audience du 7 janvier 1852 » ; et, dans ce dossier, une brève note informe titrée *Renseignements*, dont le contenu, qui suit, paraît devoir expliquer à lui seul la raison de l'incarcération du docteur Bouret.

« Il résulte des renseignements recueillis que le 3 et le 5 le sieur Bouret, médecin à Étréchy est venu à Étampes la 1^{ère} fois par le chemin de fer, la 2^{ème} avec son cabriolet.

« Qu'il est allé chez le sieur Martin et chez le sieur Bosant, cordonnier, tous deux inculpés d'associations secrètes. »

16. Deuxième incarcération (janvier-mars 1852) ⁴⁷

Dans les registres d'écrou de la prison d'Étampes conservés aux archives départementales de l'Essonne, on trouve aussi mention de sa deuxième incarcération.

« 1. — Numéro d'ordre : 233.

« 2. — Noms, prénoms et signalements de détenus : Bouret, Alexandre François, fils de Jean François et de Marie Louise Avril, né à Saclas le 18 juin 1818, demeurant à Étréchy, profession de Médecin, entré le 15 janvier 1852 — Signalement : âgé de 33 ans, cheveux et sourcils grisonnants, front large, yeux chatains, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage plein, teint brun, barbe chatain.

⁴⁶ AD91 3U 2815.

⁴⁷ AD91 2Y 109 (« Registre d'écrou. Police correctionnelle. N^o9 N^o10. Du 17 décembre 1850 au 4 juin 1853. Maison d'arrêt d'Étampes. »).

« 3. — Signalemens des vêtemens au moment de l'arrivée : une casquette de drap à carreaux verts et noirs, un paletot de drap vert, un gilet violet barré bleu, une cravate de soie fleuri rouge, un pantalon bleu barré en laine, un caleçon de coton, une chemise de calicot et une paire de bottes, un manteau.

« 4. — Actes de remise des détenus au gardien de la maison : Ce jourd'hui quinze janvier mil huit cent cinquante deux s'est présenté au greffe de la maison d'arrêt cellulaire d'Étampes le sieur Renault maréchal des logis de la brigade à la résidence d'Étampes, porteur d'un ordre délivré par monsieur le général de brigade commandant la 2^{ème} subdivision de la 1^{re} division militaire et commandant l'état de siège du département de Seine-et-Oise, sous la date du 11 janvier 1852, en vertu duquel il m'a été fait la remise du nommé Bouret Alexandre François, âgé de 33 ans, né à Saclas et demeurant à Étréchy, ainsi que le constate l'acte qui m'a été représenté et dont la transcription se trouve ci-contre. Le dit Bouret ayant été laissé à ma garde, j'ai dressé le présent acte d'écrou que le sieur Renault a signé avec moi après avoir reçu décharge. — [Signé :] Caillou — Renault.

« 5. — Transcription des actes en vertu desquels ils sont ércoués : République française. Préfecture du département de Seine et Oise. Le général de brigade commandant la 2^{ème} subdivision de la 1^{ère} division militaire et commandant l'état de siège dans le département de Seine et Oise. — En vertu des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi du 9 août 1849 sur l'état de siège, requiert le sieur [non précisé] à l'effet de se transporter au domicile du sieur Bouret Alexandre François médecin à Étréchy, d'y faire toute perquisition, d'y saisir tous imprimés, armes et munitions et de procéder à l'arrestation du dit sieur Bouret, partout où il sera rencontré. Fait à Versailles le 11 janvier 1852. Signé Cavaignac. — Étampes, le 15 janvier 1852. — [Signé :] Caillou — Renault.

« 6. — Transcription des jugemens en vertu desquels les condamnés sont écroués : [néant].

« 7. — Date du commencement de la peine : [néant].

« 8. — Époque à laquelle elle doit finir : [néant].

« 9. — Date de la sortie : 17 mars 1852.

« 10. — Signalemens des vêtemens au moment de la sortie :
Les mêmes qu'au n°3.

« 11. — Mouvement. Changement de position. Sortie : Le nommé Bouret a été mis en liberté par ordre de monsieur de général Cavaignac, en date du 15 courant, remis à monsieur le préfet et transmis à monsieur le sous-préfet, qui en a fait faire l'exécution immédiatement. Les mêmes qu'au n°3 Étampes le 17 mars 1852. [Signé :] Caillou [paraphe]. »

17. Entrefilet du *Journal de Dreux* (1852) ⁴⁸

« Seine-et-Oise — D'assez nombreuses arrestations ont été faites dans les arrondissements d'Étampes et de Corbeil, sur mandat de M. Cavaignac, commandant l'état de siège dans le département. Ont été arrêtés et conduits à la maison d'arrêt d'Étampes : les nommés Martin, médecin ; Soufflot, charpentier ; Bernard, propriétaire, demeurant tous les trois à Étampes ; Diet, ancien greffier, ex-commandant du bataillon cantonal de Saclas ; Cayot, carrier, à Dannemois ; Bernard, féculier, à Moigny, et Bouret, médecin, à Étréchy. »

⁴⁸ Cet entrefilet du *Journal de Dreux* (non daté précisément) est cité d'abord par Victor Schœlcher, *Histoire des crimes du 2 décembre. Édition considérablement augmentée*, Bruxelles, principaux libraires, 1852, tome 2, p. 234 ; puis sans doute d'après lui par Décembre-Alonnier, *Histoire des conseils de guerre de 1852, ou Précis des événements survenus dans les départements à la suite du coup d'État de décembre 1851*, Paris, Décembre-Alonnier, 1869, pp. 355-356 ; cf. aussi, sans doute d'après eux, Adolphe Robert, *Statistiques pour servir à l'histoire du 2 décembre 1851*, Paris, Librairie de la Renaissance, 1869, p. 225.

18. Naissance de sa fille Clémence (juillet 1852) ⁴⁹

« N°36 — Naissance de Clémence Louise Bouret — Du vingt neuf juillet mil huit cent cinquante deux, à six heures du soir — Acte de naissance de Clémence Louise Bouret, sexe féminin, née ce jourd'hui à dix heures du matin, en la demeure de ses père et mère, fille légitime de François Alexandre Bouret, docteur en médecine âgé de trente quatre ans, et de dame Louise Clémence Royer, âgée de trente six ans, son épouse, demeurants à Étréchy. — Les témoins ont été messieurs Bahaire Charles Félix instituteur âgé de quarante six ans et Aury Étienne Simon, maçon âgé de quarante six ans, tous deux demeurants à Étréchy. — L'enfant nous a été présenté et la déclaration faite par le père qui a signé avec les témoins et avec nous Frédéric Janicot maire par intérim, officier de l'état civil, après lecture faite. — [Signé :] A. Bouret — Bahaire — Aury — Janicot. »

19. Recensement de 1856 ⁵⁰

Le recensement de 1856 trouve à Étréchy, rue Saint-Vincent : 1° Alexandre François Bouret, 38 ans, médecin ; 2° sa femme Louise Clémence Royer, 38 ans ; 3° leur fils Émile Bouret, 10 ans ; 4° leur fils Léopold Bouret, 9 ans ; 5° leur fille Marie Julie Bouret, 13 ans ; 6° leur fille Clémence Louise Bouret, 4 ans ; 7° leur domestique Marcelline Ridet, 18 ans.

⁴⁹ AD91 4E 1447.

⁵⁰ AD91 6M 130.

20. Recensement de 1861 ⁵¹

Le recensement de 1861 trouve à Étréchy, rue Saint-Vincent : 1° Alexandre François Bouret, 43 ans, docteur en médecine ; 2° sa femme Clémence Royer, 45 ans ; 3° leur fille Marie Julie Bouret, 18 ans ; 4° leur fille Clémence Bouret, 8 ans ; 5° leur domestique Julie Ménage, 18 ans.

21. Mariage de son fils à Étréchy (1865) ⁵²

« N°48 — Mariage entre Bouret Louis Alexandre et Dauvernet Madeleine Léontine — L'an mil huit cent soixante cinq le sept octobre à dix heures du matin sont comparus devant nous, Alexis Stanislas Chichard, adjoint, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Étréchy par délégation de M^r le maire en date d'hier — Le sieur Louis Alexandre Bouret, tourneur en optique, domicilié en cette commune, ainsi que ses père et mère, né le huit septembre mil huit cent quarante-un, à Saclas (Seine-et-Oise) fils de Alexandre François Bouret, docteur en médecine, âgé de quarante-sept ans, et de Clémence Louise Royer, sans profession, âgée de quarante-huit ans, son épouse, lesquels sont présents et consentent au mariage de leur fils. — Et demoiselle Madeleine Léontine Dauvernet, née le vingt-deux juin mil huit cent quarante-six, en cette commune où elle est domiciliée ainsi que ses père et mère, fille de Jacques Alexis Dauvernet, journalier âgé de quarante-six ans, et de Madeleine Anne Godin ⁵³, sans profession âgée de quarante-cinq ans, son épouse,

⁵¹ AD91 6M 130.

⁵² AD91 4E 1448.

⁵³ Les beaux-parents de Louis Bouret ont été inhumés à Étréchy dans la tombe de la « Famille Bouret », qui porte encore aujourd'hui deux plaques métalliques à leurs noms : « Jacques Alexis Dauvernet né le 15 janvier

lesquels sont présents et consentent au mariage de leur fille. — Lesquels nous ont requis de procéder à leur mariage et nous ont représenté leurs actes de naissance et les actes de publications faites sans opposition, en cette commune les dimanches trois et dix septembre dernier. — Après avoir visé celle de ces pièces qui doit être annexé nous avons donné lecture aux paries comparantes assistés des quatre témoins ci-après nommés et qualifiés ainsi que du chapitre six du titre du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux. — Les parties, de ce interpellées, nous ont déclaré qu'il n'a point été passé de contrat relatif au présent mariage. — Ensuite nous avons reçu la déclaration du sieur Louis Alexandre Bouret qu'il prend pour légitime épouse demoiselle Madeleine Léontine Dauvernet, et celle de demoiselle Madeleine Léontine Dauvernet qu'elle prend pour légitime époux le sieur Louis Alexandre Bouret. — En conséquence, nous avons déclaré au nom de la loi que le sieur Louis Alexandre Bouret et la demoiselle Madeleine Léontine Dauvernet sont unis par le mariage. — Tout ce que dessus fait publiquement en la maison commune, en présence de messieurs Léopold Louvet, huissier âgé de trente-six ans, domicilié à Paris, cousin de l'époux, François Gabriel Rogue marchand de bois, âgé de cinquante-neuf ans, domicilié en cette commune, ami de l'époux, Alcindor Dauvernet, maçon, âgé de trente-huit ans, domicilié en cette commune, oncle de l'épouse et Célestin Zéphir Dramard, cultivateur âgé de trente-huit ans, domicilié à Torfou, parrain de l'épouse, lesquels ont signé avec les époux et avec nous, adjoint qui avons dressé le présent acte, et aux témoins, excepté la mère de l'épouse qui a déclaré ne savoir signer, ainsi que le dit sieur Alcindor Dauvernet. — [Signé:] L. A. Bouret — M. L. Dauvernet — A. F. Bouret —

1818, décédé le 25 novembre 1894 » et « Anne Madeleine Dauvernet née Godin le 29 novembre 1819, décédée le 17 janvier 1902 ».

Royer — J. A. Dauvernet — Louvet — Dramard — Rogue — Chichard adj. »

22. Recensement de 1866 ⁵⁴

Le recensement de 1866 trouve à Étréchy les Bouret ayant déménagé rue Fontaine : 1° Alexandre Bouret, 48 ans, docteur en médecine ; 2° sa femme Clémence Royer, 49 ans ; 3° leur fille Marie Bouret, 22 ans ; 4° leur fille Clémence Bouret, 14 ans.

23. Mariage de sa fille Marie Julie à Étréchy (1869) ⁵⁵

« N°48 — Mariage entre Jean Baptiste Félix Lafon et Marie Julie Bouret — L'an mil huit cent soixante neuf, le douze juin à onze heures du matin — sont comparus devant nous Émile Lefebvre, maire officier de l'état civil de la commune d'Étréchy, Jean Baptiste Félix Lafon, employé des contributions indirectes, domicilié en cette commune, né le dix-neuf juillet mil huit cent vingt-cinq à Issoire (Puy-de-Dôme) où sont domiciliés ses père et mère, fils majeur de Jean Jacques Hercule Lafon, âgé de soixante-seize ans, et de Françoise Daureille, âgée de soixante-dix ans, propriétaires, lesquels consentent au mariage de leur fils, suivant acte passé devant maîtres Varennes et Morand, notaires au dit Issoire. — Et la demoiselle Marie Julie Bouret, sans profession, née le huit décembre mil huit cent quarante-trois en cette commune où elle est domiciliée ainsi que ses père et mère, fille majeure de Alexandre François Bouret, docteur médecin âgé de cinquante-un ans, et de Clémence Louise Royer, sans profession, âgée de cinquante-trois ans, présents et consentant au mariage de leur

⁵⁴ AD91 6M 130.

⁵⁵ AD91 4E 1449.

fille. — Lesquels nous ont requis de procéder à leur mariage et nous ont représenté leurs actes de naissance, l'acte de consentement des père et mère du futur et les actes de publications faits sans opposition, en cette commune les dimanches deux et neuf mai dernier. — Après avoir visé celles de ces pièces qui doivent être annexées nous avons donné lecture du tout aux parties comparantes assistées des quatre témoins ci-après dénommés et qualifiés ainsi que du chapitre six sur les droits et devoirs respectifs des époux. — Les parties, de ce interpellées, nous ont déclaré qu'il n'a point été passé de contrat relatif au présent mariage ; elles nous ont en outre déclaré, par serment, que c'est par erreur que sur l'acte de naissance du futur son nom a été écrit Lafont attendu que la véritable orthographe de ce nom est Lafon, ce qui nous a été également attesté avec serment par les quatre témoins ci-après. — Ensuite nous avons reçu la déclaration du sieur Jean Baptiste Félix Lafon qu'il prend pour légitime épouse la demoiselle Marie Julie Bouret, et celle de la demoiselle Marie Julie Bouret qu'elle prend pour légitime époux le sieur Jean Baptiste Félix Lafon. — En conséquence, nous avons déclaré au nom de la loi que le sieur Jean Baptiste Félix Lafon et la demoiselle Marie Julie Bouret sont unis par le mariage. — Tout ce que dessus fait publiquement en la salle de la mairie, en présence de messieurs Hilarion Laurens, gantier âgé de quarante-trois ans, domicilié à Paris, rue Saint-Laurent, n°20, cousin de l'époux, Jean Louis Adrien Moulis, receveur des contributions indirectes, âgé de quarante-neuf ans, ami de l'époux, François Gabriel Roque, propriétaire, âgé de soixante-deux ans, et Étienne Chantereau, pharmacien, âgé de quarante-quatre ans, tous deux amis de l'épouse, et tous trois domiciliés en cette commune. — Lesquels ont signé avec les époux et avec nous, maire officier de l'état civil qui avons dressé le présent acte et en avons donné lecture aux parties et aux témoins. — [Signé:] Lafon —M. J.

Bouret — A. Bouret — Royer — E. Lefebvre — Moulis — Royer — Roque — Chantereau — Laurens. »



Tombe de la famille Bouret à Étréchy (en 2016)

24. Recensement de 1872 ⁵⁶

Le recensement de 1872 trouve à Étréchy au n°24 de la rue Fontaine : 1° François Alexandre Bouret, 54 ans, docteur médecin, né à Saclas ; 2° sa femme Louise Royer, 55 ans, née à Paris ; 3° leur fils Émile Henri Bouret, 27 ans, retraité (sic) ; 4° leur fille Clémence Bouret, 19 ans ; 5° leur domestique Clarice Guitton, 17 ans.

⁵⁶ AD91 6M 130.

25. Décès à Étréchy (septembre 1872) ⁵⁷

« N°60 — Décès de Alexandre François Bouret — Du dix septembre mil huit cent soixante douze, à midi. — Acte de décès de Alexandre François Bouret, docteur médecin âgé de cinquante-quatre ans, né à Saclas, décédé aujourd'hui à sept heures du matin à son domicile, en cette commune, époux de Clémence Louise Royer, fils de défunt Jean François Bouret et de défunte Marie Louise Avril. — Les témoins ont été messieurs Jean Baptiste Lafon, receveur des contributions indirectes, âgé de quarante-cinq ans, et Jules Alexandre Michaux, instituteur âgé de quarante-huit ans, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels ont signé avec nous maire officier de l'état civil après lecture faite — [Signé:] Michaux — L. Audry — Lafon. »

26. Recensement de 1876 ⁵⁸

Le recensement de 1876 trouve à Étréchy au n°5 de la Grande Rue : 1° Louise Royer veuve Bouret, 60 ans, née à Paris, sans profession, chef de ménage ; 2° sa fille Clémence Bouret, 24 ans, née à Étréchy. Il est à noter qu'au n°4 habitent sa fille Marie-Julie épouse Lafon et ses quatre enfants âgés de 1 à 6 ans.

27. Décès de sa veuve à Étréchy (1887) ⁵⁹

« N°26 — Décès de Clémence Louise Royer — L'an mil huit cent quatre vingt sept, le dix-huit mars, à midi, par devant nous Louis Antoine Gardien, maire et officier de l'état civil de la

⁵⁷ AD91 4E 1449.

⁵⁸ AD91 6M 131.

⁵⁹ AD91 4E 3338.

commune d'Étréchy, sont comparus Jean Baptiste Félix Lafon, receveur en retraite, âgé de soixante-deux ans, demeurant à Étréchy, et Alexandre Louis Bouret, tourneur en optique, âgé de quarante-quatre ans, demeurant à Paris rue des Trois Couronnes, numéro cinquante-quatre, le premier gendre et le second fils de la décédée, lesquels nous ont déclaré que Clémence Louise Royer, sans profession, âgée de soixante-dix ans, né à Paris, domiciliée à Étréchy, fille de défunt Joseph François Royer et de défunte Adélaïde Marie Dubuc, veuve de Alexandre François Bouret, est décédée hier, en son domicile, à sept heures du soir. Et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faire. — [Signé:] Lafon — Gardien — A. Bouret. »

28. Notice de Léon Marquis (1896)⁶⁰

« Le Dr Alexandre Bouret, né à Saclas, exerçait la médecine à Étréchy vers 1841 et mourut au même lieu en 1872. Bien connu par ses opinions avancées, il publia en 1851 une plaquette intitulée : *Quarante jours de cellule*, où il raconte sa vie, son incarcération en 1851 pour raisons politiques, le revirement dans ses idées, et sa conversion par l'abbé Brossard, vicaire de Saint-Basile d'Étampes. »

⁶⁰ *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil d'Étampes et du Hurepoix* 2 (1896), p. 28.

29. Notice de Paul Pinson ⁶¹

« Bouret (Docteur Alex.), *Quarante jours de cellule à Étampes*, Étampes, de l'impr. de Aug. Allien, 1852, in-12. — Le même. 2^o édition, Étampes, Fortin ; Paris, Valon, 1852, in-12.

« Les opinions politiques ultra-radicales professées par le docteur Bouret le firent incarcérer après le coup d'État. Plus tard il s'amenda et devint le médecin du duc de Persigny. Il mourut dans le courant de l'année 1872. »

30. Mention plus récente

Françoise Hébert-Roux, « Figures du socialisme autour d'Étampes (1848-1851) », in Comité de recherches historiques sur les révolutions en Essonne, *La République confisquée. 1848 en « Essonne ». Actes du colloque de Crosne, 21 et 22 novembre 1998* [294 p.], Évry, Creaphis éditions, 1999, pp. 265-286, spécialement pp. 282-283⁶².

⁶¹ *Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement*, Étampes, Dormann, 1910, p. 10 = *BHASE* 26 (mars 2016), p. 36.

⁶² Renvoyant aux cotes AD91 3U 2815 et 3U 2816. Sauf erreur de notre part, on trouve en fait seulement sous la 1^{ère} cote une brève note de police relative au docteur Bouret (transcrite ci-dessus) ; et rien sous l'autre.

B. Document sur l'aumônier, Desmasures

31. Décès à Étampes en 1858 ⁶³

« N°26 — Desmasures Jean François — Du samedi trente janvier mil huit cent cinquante huit, heure de midi — Acte de décès de Jean François Desmasures, chapelain de l'hospice de cette ville, âgé de près de cinquante huit ans, décédé d'hier à trois heures du matin en son domicile en cette ville rue Sainte-Croix numéro quatre, célibataire, natif de Cherbourg le quinze avril mil huit cent, fils en légitime mariage de feu Jean Desmasures, en son vivant propriétaire, décédé en la commune de Brix le treize avril mil huit cent trente, et de feu Bonne Thérèse Roquier, son épouse, aussi décédée en la dite commune de Brix le sept septembre mil huit cent trente neuf. — Les témoins ont été les sieurs Pierre Bon Toussaint Lepetit, huissier audiencier près le tribunal civil de Valognes, âgé de vingt-neuf ans, neveu du décédé, et Jean Lacoix, employé, âgé de quarante un ans, aussi neveu du décédé par alliance, le premier témoin domicilié à Valognes et le second domicilié à Paris, rue de l'Échaudé Saint Germain numéro dix huit, qui ont signé avec nous Ambroise Charles Buchère, second adjoint spécialement délégué par le maire d'Étampes après lecture faite du présent, et le décès constaté par nous soussigné. — [Signé :] Lepetit [paraphe] — Lacroix — Amb. Buchere adj.

⁶³ AD91 1398.

C. Documents sur le vicaire Cyrille Brossard

32. Naissance à Étampes en 1818 ⁶⁴

« 76 — Brossard — Du mardi vingt un avril mil huit cent dix huit, heure de midi — Acte de naissance de Louis Cyrile [sic], né ce jour à trois heures du matin, fils en légitime mariage de Louis Henry Brossard, grenetier, et de Margueritte Anne Adélaïde Laumonier son épouse, domiciliés de cette ville rue Saint Jacques n°47 — Témoins les sieurs François Jacquet grenetier âgé de trente quatre ans, et Étienne Sulpice Guignou, tisserand, âgé de trente deux ans, domiciliés de cette ville. — Sur la réquisition faite par le père de l'enfant qui a ainsi que les témoins signé lecture faite. — [Signé :] Et. Guignou — Jacquet Lucas [trois points maçonniques] — Louis Henry Brossard — Constaté suivant la loi par moi Pierre Louis Marie Tullières, maire d'Étampes, chevalier de saint Louis et de saint Lazare, faisant fonction d'officier public de l'état civil soussigné. — [Signé :] Tullières [double barre maçonnique]. »

33. Témoin du décès de sa mère en mai 1863 ⁶⁵

N°74 — Laumonier Marguerite Anne Adélaïde, épouse Brossard — Du mercredi six mai mil huit cent soixante trois, deux heures de relevée. — Acte de décès de Marguerite Anne Adélaïde Laumonier, propriétaire âgée de soixante douze ans, décédée hier à deux heures du soir en son domicile en cette ville rue Haute des Groissonneries numéro vingt un, épouse de Henri Louis Brossard, aussi propriétaire âgé de soixante seize ans, domicilié de cette ville rue et numéro susdits, native de la

⁶⁴ AD91 4E 1177.

⁶⁵ AD91 4E 1403.

commune de Sermaise-sous-Dourdan, fille en légitime mariage de Jean-Louis Laumonnier et de Jeanne Agathe Bouteroy, tous deux décédés en la dite ville de Sermaise. — Les témoins ont été les sieurs Louis Cyrille Brossard, propriétaire, âgé de quarante cinq ans, fils de la décédée, et François Alexandre Simonneau, entrepreneur de bâtimens, âgé de vingt neuf ans, domiciliés de cette ville, qui ont signé avec nous Faustin Frédéric Barré adjoint spécialement délégué par le maire d'Étampes après lecture faite du présent et le décès constaté par nous soussigné. — [Signé :] Brossard — A. Simonneau — Fred. Barré adj. »

34. Décès de son père en décembre 1863 ⁶⁶

N°237 — Brossard Louis Henry — Du mardi vingt neuf décembre mil huit cent soixante trois, deux heures de relevée. — Acte de décès de Louis Henry Brossard, propriétaire, âgé de soixante seize ans, natif de Roinville sous Dourdan, décédé hier à quatre heures du soir en son domicile en cette ville rue Haute des Groissonneries numéro vingt un, veuf de Marguerite Anne Adélaïde Laumonnier, décédée en cette ville, fils de Louis Brossard, et de Marie Marguerite Demus son épouse, tous deux décédés en la dite commune de Roinville sous Dourdan. — Les témoins ont été les sieurs Alfred Vadé, journalier, âgé de trente ans, et Eugène Danthu, aussi journalier, âgé de trente trois ans, domiciliés de cette ville, qui ont déclaré ne savoir signer à nous Faustin Frédéric Barré adjoint spécialement délégué par le maire d'Étampes après lecture faite du présent et le décès constaté par nous soussigné. — [Signé :] Fred. Barré adj. »

⁶⁶ AD91 4E 1403.

35. Décès à Paris en 1886 ⁶⁷

« Brossard, 296 — L’an mil huit cent quatre-vingt-six, le dix-huit janvier, à quatre heures du soir, acte de décès de Louis Cyrille Brossard, âgé de soixante-sept ans, rentier ; né à Étampes (Seine-et-Oise) ; décédé rue du Faubourg Saint-Denis, 200⁶⁸, hier soir à quatre heures ; domicilié rue Rodier, 47 ; fils de Louis Brossard, et de Marguerite Laumonier, époux décédés ; célibataire ; dressé par nous Charles Joseph Petitnicolas, adjoint au maire, officier de l’état civil du dixième arrondissement de Paris, sur la déclaration de Philippe Reynès, âgé de quarante-huit ans, et de Nicola Yung, âgé de quarante-huit ans, employés, rue du Faubourg Saint-Denis, 200 ; qui ont signé avec nous après lecture. — [Signé :] Reynès — Yung — Ch. Petitnicolas ad. »

36. Exemple de donation de son vivant (1885) ⁶⁹

« Nous avons reçu [...] pour l’œuvre de la Bouchée de pain, et transmis à M. Bourreiff, 19, rue Oberkampf : [...] M. Cyrille Brossard, 12 fr. »

37. Legs à la Caisse des Victimes du devoir ⁷⁰

« Le conseil d’administration de la caisse des Victimes du devoir vient de recevoir avis que M. Cyrille Brossard

⁶⁷ Archives de Paris V4E 6429.

⁶⁸ C’est l’adresse d’un hôpital municipal alors communément appelé « Maison Dubois », qui est l’actuel hôpital Fernand Widal.

⁶⁹ *Le Petit Journal* 23/8072 (31 janvier 1885), p. 2.

⁷⁰ *La Justice* (journal dirigé par Georges Clémenceau) 7/2207 (29 janvier 1886), pp. 2-3. Annonces analogues dans *Le Gaulois* 20/1290 (29 janvier 1886), p. 1, et *Le Figaro* 2/30 (30 janvier 1886), p. 3.

d'Étampes, décédé le 17 janvier, à légué à cette œuvre une somme de 3.000 francs. »

38. Legs à la Société Protectrice de l'Enfance ⁷¹

Assemblée générale de la Société protectrice de l'enfance. [...] La Société a bénéficié, en avril 1885, de 10,000 fr. qui lui ont été légués par M. Galignani. Elle vient, d'autre part, d'être informée par Me Dardanne, notaire à Etampes, que M. Cyrille Brossard lui avait attribué 3,000 fr. par testament. Ces dons ont élevé le capital de 102,939 fr. en 1888 à 115,064 cette année. Pourtant ces ressources considérables ne sont pas encore suffisantes et sur 2,633 demandes de secours adressées en 1885 1,888 ont dû être écartées, dont 1,308 en raison du manque de fonds.

39. Enregistrement de trois legs à Paris ⁷²

« Le Conseil d'administration de la Société protectrice de l'enfance, ayant son siège à Paris et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 15 mai 1869, est autorisé à accepter le legs gratuit d'une somme de 3,000 francs fait à cette œuvre par le sieur Louis-Cyrille Brossard, suivant son codicille olographe du 2 décembre 1884.

« Le capital légué sera placé conformément aux dispositions de l'art. 16 des statuts de l'œuvre.

« Le président de l'Association française pour l'avancement des sciences, fusionnée avec l'Association scientifique de France (fondée par Leverrier en 1864), est autorisé à accepter, au nom de cette Société, le legs gratuit d'une somme de 3,000

⁷¹ *Journal des débats politiques et littéraires* (15 février 1886), p. 2.

⁷² *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* 7/260 (18 septembre 1888), p. 1.

francs que lui a fait le sieur Louis-Cyrille Brossard, suivant son testament en date du 2 décembre 1884.

« Il sera statué ultérieurement sur le legs de 3,000 francs fait par le même testateur à la Caisse des victimes du devoir. »

40. Legs à la ville d'Étampes, et la rue Brossard ⁷³

« BROSSARD Cyrille (rue). — Cette voie est dénommée Petite-Rue-Saint-Antoine jusqu'en 1886, mais aussi rue des Barnabites sur le plan de 1844, rue du Collège sur le plan de 1825, rue des Groissonneries sur le plan des Barnabites à l'époque révolutionnaire, et auparavant encore Petite-Rue-Saint-Antoine. Louis Cyrille Brossard, né à Étampes en 1818, est un des bienfaiteurs de la ville. On donne son nom à la petite rue qu'il habitait en 1886, l'année même où est accepté son legs. »

41. Testament de Cyrille Brossard

Nous nous contentons ici de donner les références archivistiques disponibles sur le site internet des Archives départementales de l'Essonne.

Testament de Louis-Cyrille Brossard en date du 2 décembre 1884, chez maître Dardanne à Étampes : « Étampes III Gabriel Dardanne AD91 8U 52 (1874-1894) ».

Copie du répertoire des actes reçus par Me Gabriel Alphonse Louis Dardanne, notaire à Étampes, pendant l'année 1886 :

« N° du répertoire : 26. — Date : 22 [janvier 1886] — En minute : Dépôt de testament olographe — Noms, prénoms et

⁷³ Frédéric Gatineau, *Étampes en lieux en place*, Étampes, A travers champs, 2003, p. 24.

domiciles des parties : Brossard (s^r Louis Cyrille) domicilié à Étampes ; décédé à Paris, rue du faubourg Saint Denis, n°200 le 17 janvier 1886. »





Saint-Étienne d'Étréchy (Gravure de Philip Henry Delamotte, 1854)

ÉTRÉCHY

ET LES FIEFS ENVIRONNANTS

Léon Marquis, 1895-1896

I.

LE BOURG ET SON PRIEURÉ

Ainsi que pour la plupart des anciennes localités, on ne connaît pas l'origine reculée de l'ancien bourg d'Étréchy près d'Étampes.

Remonte-t-il à l'époque de l'âge de pierre ? La découverte en ce lieu et aux environs de quelques instruments en pierre taillée et polie ne sont pas une preuve suffisante.

On ne peut non plus affirmer son existence à l'époque gallo-romaine ou à l'époque franque, malgré la découverte de quelques monnaies romaines et d'une petite monnaie d'or au type d'Anastase, frappée par un monétaire mérovingien et trouvée il y a peu d'années au fond d'un puisard.

L'Itinéraire d'Antonin et les Tables de Peutinger n'indiquent pas Étréchy sur le passage de la voie romaine de Lutèce à *Genabum*, et donnent seulement le nom de *Salioclita* comme lieu d'étape entre ces deux villes ; mais, selon toute apparence, elle passait par Étréchy, dont le nom même rappelle la position sur cette route⁷⁴. Remarquons en outre qu'il était à la rencontre

⁷⁴ Dutilleux. *Les anciennes routes de S. et O.* — 1881 in-8.

de la voie romaine et de l'ancien chemin du Gâtinais se dirigeant sur Chartres, comme nous le verrons par la suite.

En l'absence de preuves sérieuses, bornons là nos conjectures et constatons que ce bourg est très ancien et qu'il y a des preuves certaines de son existence sous le règne de Philippe I^{er}.

Autrefois Estrechi, Estrechy et Estréchy-le-Larron ; en latin *Stripiniacum*, *Stripaniacum*, *Attichiicum*, *Estreiciacum*, *Estrechiacum*, *Estorciacum*.

Situé dans la Beauce gâtinaise et dans le Hurepoix, ce bourg était de la coutume, du bailliage et du doyenné d'Étampes, et ⁵² par suite du diocèse de Sens ; enfin, il appartenait à la fois à l'Orléanais et à la généralité de Paris⁷⁵.

Nous ne confondrons pas cette localité avec deux autres du même nom qui en sont assez éloignées et qui sont situées l'une dans le Berry et l'autre dans la Champagne.

L'Église d'Étréchy est dédiée à Saint-Étienne et remonte à la fin du XI^e siècle. Elle se compose d'une nef, d'un transept et de deux bas-côtés. Le clocher est une tour carrée assez élégante située au centre de l'église. Elle est percée de huit fenêtres ogivales à abat-son, dans le style du XII^e siècle. Ces fenêtres, accouplées deux à deux sur chacune des faces, ainsi que la forme de la toiture font de ce clocher un diminutif de celui de St-Basile d'Étampes.

À l'intérieur, on remarque plusieurs grandes et belles fenêtres ogivales et sur les parois latérales des murs des bas-côtés, des restes apparents d'anciens tombeaux arqués : il y en a encore

⁷⁵ Expilly. *Dict. géog.* — 1763. in-fol.

neuf à gauche qui sont assez bien conservés, mais on n'en découvre plus que trois à droite, les autres ayant à peu près disparu. Enfin, sur le sol et servant de dalles, se voient quelques pierres tombales assez anciennes, si on en juge par le peu qui reste des inscriptions. Ces pierres proviennent sans doute de l'ancien cimetière qui, comme c'était autrefois l'usage, était contigu à l'édifice.

Cette église dépendait du prieuré de St-Étienne d'Étréchy, de l'ordre de saint Benoît, bâti sur des terres données à l'abbaye de St-Germer de Flex en Beauvaisis, par un gentilhomme nommé Anselme ou Anseau, qui fut touché des vertus et de la sainteté des religieux de cette abbaye de bénédictins.

L'église d'Étréchy leur fut également donnée par Anseau et par Haymon qui en avaient chacun la moitié. Elle existait donc avant la donation qui remonte, selon toute apparence, à la fin du XI^e siècle et qui posait cette condition qu'un certain nombre de moines quitteraient leur abbaye pour fonder une succursale à Étréchy, où s'établit en effet une colonie de religieux. L'ancien fief, qui existe encore, longe le mur septentrional de l'église et comprenait autrefois un corps-de-logis et une grange dans laquelle on déposait les dîmes. ⁵³

Anseau fit peu de temps après à l'abbaye naissante une nouvelle donation, car il lui abandonna « les héritages et les biens qu'il avait au village de Morigny... »⁷⁶.

Mais le séjour des moines à Étréchy fut de courte durée et ils allèrent s'installer à Morigny, invités, dit la chronique, par la beauté et la fertilité du lieu. Ils mirent aussitôt la main à l'œuvre

⁷⁶ D. Fleureau. *Antiq. d'Étampes*, 1683, in-4°, pp. 474, 497.

et en peu de temps, aidés de la charité des habitants d'Étampes et des environs, ils bâtirent une église et un monastère capable de contenir un nombre considérable de religieux.

« — Ô toi qui lis ceci, dit le chroniqueur du couvent, admire et loue la constance de nos prédécesseurs. Apprends comment ils surent par bien des fatigues et bien des labeurs se fixer dans ces lieux, et bâtir, des aumônes du pauvre, tous ces édifices qui frappent tes regards. Nul roi, nul comte, aucun puissant seigneur ne les a élevés⁷⁷ ».

Mais, nous ne voulons pas écrire l'histoire de la célèbre abbaye de Bénédictins. Qu'il nous suffise de constater qu'elle a eu son origine à Étréchy vers la fin du règne de Philippe I^{er} et que ce prince fait mention de l'abbaye de Morigny dans plusieurs actes au commencement du XII^e siècle.

Le plus ancien est un acte approuvé par ce roi en l'année 1102, contenant bail, moyennant vingt sols de rente annuelle, d'une métairie située à Maisons-en-Beauce, par les religieuses de l'abbaye de Saint-Eloi de Paris, à l'abbaye de Morigny représentée par l'abbé Regnault, 1^{er} abbé⁷⁸.

La date de 1106, donnée dans plusieurs ouvrages, comme année de la fondation, est donc tout à fait erronée. Cette date est celle de la donation à l'abbaye de Morigny de l'église collégiale de St-Martin d'Étampes et de ses prébendes.

L'établissement religieux d'Étréchy fut conservé comme prieuré, et quelques bénédictins continuèrent d'y résider sous

⁷⁷ De Montrond, *Essai historique sur Étampes*, 1836, in-8°, tome I. p. 99. Interprétation du liv. 2 de la *Chronique de Morigny*.

⁷⁸ D. Fleureau, p. 498.

l'autorité d'un prieur claustral. Mais l'abbaye de Morigny exerçait sur le prieuré, qui lui était subordonné, des droits de juridiction, de redevance et de mense conventuelle ; réservant aussi les droits de ⁵⁴ nomination non seulement au priorat, mais encore à la cure de St-Étienne.

D'après une charte datée de l'année 1120, le roi Louis-le-Gros prend sous sa protection et sauvegarde plusieurs terres, villages et églises des environs d'Étampes, notamment « le village de Morigny avec tous les droits appartenant à l'abbaye, ses métairies, le village de Bonvilliers... l'Église d'Étréchy, la dîme et tout ce qui en dépend, avec cent soixante hostes ou habitants qui doivent censive... ⁷⁹ ».

Vers l'année 1140, Thevin, 5^e abbé de Morigny, fit embellir et agrandir les cours du prieuré d'Étréchy.

Quelques années plus tard, il y eut des contestations entre l'abbaye de Morigny et un nommé Guillaume, du bourg d'Étréchy, qui prétendait avoir des droits sur la justice et la prévôté d'Étréchy, mais le roi jugea lui-même le différend et Landry, 7^e abbé de Morigny, ayant apporté des preuves de ses droits, Guillaume fut débouté de sa demande par des lettres patentes datées du Palais d'Étampes, en l'année 1158.

En 1161, Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirma à l'abbaye de Morigny la possession de l'église d'Étréchy⁸⁰.

En l'an 1200, Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, pour mettre un terme aux contestations qui avaient lieu entre l'abbaye de Morigny et le curé d'Étréchy, fit un règlement sur

⁷⁹ D. Fleureau, p. 494.

⁸⁰ D. Fleureau, pp. 512, 514 et 517.

leurs droits respectifs concernant les émoluments accordés au curé et au prieur d'Étréchy, pour les messes et offices religieux, droits payés en seigle, vin et argent.

En 1232, Robert II, 13^e abbé de Morigny, fit faire un règlement en 11 articles pour la bonne administration de son abbaye. L'article 7 dit « qu'il unit au prieuré d'Étréchy la dîme du même lieu en échange de la terre de Parey ».

C'est pendant que Robert II était abbé de Morigny que Guillaume Menier, bailli et châtelain d'Étampes, fit à l'abbaye de Morigny deux donations : l'une de janvier 1230, d'un clos de vigne appelé le Clos Camel, situé à Fourchainville, près Villeconin, à condition de distribuer le vin en provenant pendant l'avent et le carême de chaque année dans le réfectoire des religieux; l'autre, de ⁵⁵ l'année 1232, de tout droit qu'il avait sur une métairie de Boinville près Châlo-St-Mard, à condition également que le revenu en provenant serait employé à la nourriture des religieux pendant l'avent et le carême⁸¹.

Guillaume Menier était un personnage éminent, très considéré à la cour de Philippe-Auguste, car, d'après des actes de ce roi, on voit qu'il l'a choisi plusieurs fois comme arbitre avec frère Aimard, trésorier du Temple ou Guérin, évêque de Senlis, pour régler des différends entre des seigneurs et des hauts dignitaires de son temps.

Il est qualifié de châtelain d'Étampes en 1207⁸², de bailli du roi en 1219 et 1221⁸³ et de châtelain et bailli d'Étampes de 1230 à 1232⁸⁴.

⁸¹ D. Fleureau, pp. 520, 527 et 526.

⁸² D. Fleureau, p. 597.

Or, la matrice en bronze du sceau de Guillaume Menier fut trouvée à Étréchy en 1832. C'est au cours de travaux pratiqués sur l'ancien cimetière contigu à l'église, pour la construction d'une école communale, que l'on découvrit un ossuaire ; et, parmi les ossements, on rencontra le dit sceau. D'après les recherches consciencieuses de M. le D^r Duhamel, l'ossuaire provenait de sépultures existant dans l'intérieur de l'église et qui auraient été violées sous la Terreur.

L'ancien bailli avait-il une résidence à Étréchy, auquel cas il aurait eu son tombeau dans l'église du lieu, car sa famille semble être des environs ? Cela est possible, ou bien, le sceau aurait-il été confié à l'abbaye de Morigny, qui avait des fiefs à Étréchy, ainsi que le conjecture M. Dramard⁸⁵ ? C'est ce que nous ne pouvons établir. N'est-il pas plus probable que Guillaume Menier, bienfaiteur de l'abbaye de Morigny et du prieuré d'Étréchy, aura tenu à reposer près de ceux dont il avait voulu s'assurer, par ses libéralités, les prières et la reconnaissance ; et c'est là, du ⁵⁶ reste, un usage constant dans l'histoire des fondations pieuses ? Cet objet très intéressant et en très bon état est conservé aujourd'hui au musée d'Etampes.

⁸³ Delisle. *Actes de Philippe-Aug.* 1856, in-8.

⁸⁴ *Chronique de Morigny* et D. Fleureau, p. 526.

⁸⁵ *Bull. du comité des travaux hist. et scientif.* 1882, p. 70. Dans ce bulletin et dans une feuille locale M. Dramard dit que le sceau en bronze a été découvert en 1866 par un maçon occupé à réparer un mur de soutènement, au sud-ouest de l'église ; notre compatriote a sans doute été induit en erreur, car M. Duhamel, qui habite la localité, doit avoir des données plus précises.

Ajoutons qu'un autre sceau analogue, mais en cire et plus petit, est appendu à une charte de l'année 1211 conservée aux Archives nationales⁸⁶.

Au mois de juillet 1243⁸⁷, nous voyons Guillaume 1^{er}, 15^e abbé de Morigny, obliger par lettres données sous ses sceaux, le nommé Anseau, prieur d'Étréchy, de payer tous les ans à l'abbaye de Morigny 20 sols parisis de rente pour la nourriture des frères le jour anniversaire de la mort de Guyard Papillon. Le prieuré avait reçu de l'abbaye une vigne qui avait été achetée avec la somme léguée par Papillon pour la fondation de son anniversaire⁸⁸.

Nous avons vu plus haut que les émoluments dus au prieur d'Étréchy étaient payés en vin, au commencement du XIII^e siècle; cela prouve qu'il y avait des vignes à Étréchy à cette époque.

Elles étaient même nombreuses encore au XVI^e siècle, car dans des manuscrits du temps, il est souvent question du « *vignol* » ou *vignoble* d'Étréchy. En 1573, Noël Blossier était vigneron dans ce lieu⁸⁹.

⁸⁶ Douet d'Arcq. — Collection de sceaux.

⁸⁷ D'après D. Fleureau, il faut lire juin 1240 (p. 531), mais d'après les termes de la charte citée par M. Menault (Morigny et son abbaye, p. 129) c'est plutôt juillet 1243 qu'il faudrait lire.

⁸⁸ D. Fleureau, p. 531.

⁸⁹ Arch. de Seine-et-Oise. E - 4475, E - 4376.

En 1740, d'après une statistique officielle, il y avait encore 140 arpents de vigne produisant 420 muids de vin, année moyenne⁹⁰.

En 1789, il en restait encore une certaine quantité ainsi que le constatent les cahiers de doléances de Vaucelas et Chauffour⁹¹.

Adam Allaire était prieur-curé d'Étréchy en 1370, d'après un sceau conservé aux archives de Seine-et-Oise⁹².

Dans une transaction du 26 mars 1391 entre Louis d'Évreux, ⁵⁷ comte d'Étampes et Guillaume III, 24^e abbé de Morigny, au sujet des droits de justice, on voit que le seigneur Louis d'Évreux « délaisse et abandonne aux religieux de Morigny et à leurs successeurs toute la justice et juridiction qu'il avait et pouvait avoir en toute la ville, paroisse et terroir, et en tous les fiefs et voiries de la dite ville d'Estrechy; sauf audit M. le comte, comme souverain, la voyrie de la grande rue de la dite ville, et toute justice haute, moyenne et basse en plusieurs fiefs et censives tenues par gentilhommes en la dite ville et terroir, qui en rien ne sont tenus ni mouvans des dits religieux, en fief et en censive... Auront les dits religieux, à toujours, toute justice haute, moyenne et basse en et sur tous leurs fiefs de la dite ville et paroisse et territoire d'Estrechy...⁹³ ».

⁹⁰ *Mém. manuscrit de la généralité de Paris en 1740* de l'intendant Hérault.

⁹¹ M. Legrand et L. Marquis. *Le bailliage d'Étampes aux États généraux. Les cahiers des paroisses* pp. 225 et 268.

⁹² Henri Stein. *Quelques sceaux inédits du Gâtinais. Ann. de la Soc. hist. du Gât.*, 1885, p. 270.

⁹³ D. Fleureau, p. 541.

L'abbé Guillaume III aurait donc obtenu par cette transaction des avantages pour les droits de l'abbaye dans la paroisse d'Étréchy, sans compter d'autres droits de justice dans d'autres villages de Beauce et dans « la Foire d'Estampes, qui dure chacun an depuis le samedi après l'Ascension, soleil couchant, jusqu'à la veille de la Pentecoste, soleil couchant, et de tous les droits, profits et émolumens d'icelle foire...⁹⁴ ».

En 1856, on découvrit dans l'église d'Étréchy, une matrice de sceau en bronze qui paraît être celui de Guillaume III, abbé de Morigny.

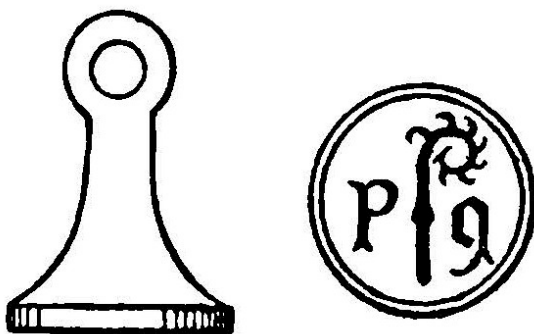
D'après le savant rapport de M. le docteur Duhamel, inséré vingt ans après dans une feuille locale, l'abbé Rames, curé d'Étréchy, en faisant pratiquer des fouilles dans un vaste caveau situé au-dessous de l'abside, fit mettre à découvert des squelettes mêlés à des gravois. Dans les déblais, qui furent transportés au dehors, un enfant ramassa le sceau en question qui est d'une belle conservation ; nous en donnons plus loin la reproduction.

Il a 20 millimètres de diamètre et 2 millimètres d'épaisseur. Il porte dans le champ, entre les majuscules P et G, une crosse abbatiale ornementée. Il est monté sur un manchon aplati, long de 28 millimètres et percé d'une ouverture à son extrémité⁹⁵. |⁵⁸

⁹⁴ D. Fleureau, p. 541.

⁹⁵ Ce sceau fait aujourd'hui partie des collections de notre collègue, M. M. Legrand, d'Étampes, auquel nous en devons la bienveillante communication. Nous sommes heureux d'ajouter qu'il nous a aidé de ses conseils judicieux, nous communiquant beaucoup de renseignements précieux et de notes intéressantes utilisées au cours de ce travail.

Le style des lettres et la forme de la crose font remonter le sceau à la fin du XIV^e siècle. Les initiales P G peuvent signifier *Pater Guillelmus*, et c'est alors à Guillaume III, qui succéda à Jean de Jaussigny en 1373 et mourut vers 1398, qu'on devrait l'attribuer, d'autant plus que cet abbé a été enterré ailleurs qu'à Morigny, son nom ne figurant pas dans la liste des tombes qui se voyaient encore dans l'abbaye en 1683⁹⁶.



Enfin, on remarque sur les murs latéraux dans chacun des bas-côtés de l'église, des restes assez importants de pilastres et d'arcades formant saillie, qui indiquent certainement d'anciens tombeaux arqués ou Enfeux. C'est là que reposaient, selon toute apparence, les anciens prieurs et curés d'Étréchy; peut-être aussi l'abbé Guillaume III et quelques autres abbés de Morigny.

L'hypothèse ainsi formulée ne serait pas trop hardie. Dom Fleureau nous apprend que le territoire d'Étréchy appartenait à plusieurs seigneurs à la fin du XVII^e siècle.

Une partie relevait de Jean de Bauchar (ou Bochart), seigneur de Champigny, qui y exerçait justice haute, moyenne et basse, en titre de prévôté sur ses sujets. Un de ses ancêtres, Jean de

⁹⁶ D. Fleureau, p. 556.

Bochart, 2^{me} du nom, possédait Champigny dès le XV^e siècle, par suite de son mariage avec Jeanne Simon, nièce de Jean Simon de Champigny, évêque de Paris, qui lui donna cette terre⁹⁷. Trois ou quatre maisons étaient de la censive et justice du sieur Mérault, seigneur de Villeconin. Enfin, le roi avait censives sur toutes les maisons de la Grande-rue, de part et d'autre, depuis celle des Trois-Rois, jusqu'à ⁵⁹ la porte de Paris, et le prévôt d'Etampes y avait juridiction⁹⁸.

D'après ceci, le bourg était fortifié et entouré, sinon de murailles flanquées de tours, au moins de fossés plus ou moins profonds.

Le 21 mai 1573, Jean d'Orléans, seigneur de Bastardes, reçut l'hommage de Jacques d'Estampes de Valençay pour une dîme appelée « la dixme de bled d'Estréchy, mouvante du lieu seigneurial de Rere⁹⁹ ».

En 1700, le revenu du prieuré d'Étréchy était de 400 livres et l'abbé Nouet, docteur en Sorbonne, en était titulaire¹⁰⁰.

En 1740, la Prévôté d'Étréchy relevait du marquis de Talaru.

Il y avait à cette époque sur ce territoire 166 arpents de prés et 266 arpents de bois¹⁰¹.

⁹⁷ Moréri. *Dict. Historiq.*, art. Bochart.

⁹⁸ D. Fleureau, p. 48.

⁹⁹ D'Hozier, *Armorial de France*, Reg. 3, 2^e partie. Art. Orléans, p. 61. Le lieu de Rere dont il est ici question, est sans doute le même que Parey dont nous avons parlé précédemment à la date de 1232.

¹⁰⁰ De Boislisle. *Mém.* cité. p. 50.

¹⁰¹ *Mém.* ms. cité.

De 1713 à 1760 on sait qu'il y eut en France de grandes dissensions religieuses par suite de la publication de la célèbre Bulle Unigenitus du pape Clément XI¹⁰².

Dès l'année 1717, dans un acte pardevant notaire, 23 prêtres d'Étampes et des environs font appel de la Bulle, et dans le nombre nous voyons l'abbé Navet, curé d'Étréchy¹⁰³.

La publication d'un nouveau catéchisme par l'archevêque de Sens ne calma pas les esprits, car 76 curés du diocèse de Sens signèrent des mémoires et des remontrances au sujet de la Bulle et de ce nouveau catéchisme. Nous n'entrerons pas dans le détail des troubles qui eurent lieu dans notre contrée notamment à la Ferté-Alais et chez les religieuses de la Congrégation à Étampes ; disons seulement qu'à cette époque, suivant une lettre d'un Récollet à l'archevêque de Sens du 5 août 1735, une assemblée aurait été tenue à Étréchy et présidée par un des plus célèbres docteurs parmi les appelants¹⁰⁴. |⁶⁰

En 1755, la cure d'Étréchy valait 900 livres par an à son titulaire l'abbé Cassin et le revenu du prieuré était de 300 livres¹⁰⁵.

La maison prieurale, avec basse-cour, jardin et dépendances, fut vendue comme bien national en 1791 et adjugée le 23 mars au nommé Choiseau, moyennant 7.225 livres¹⁰⁶.

¹⁰² *Nouvelles ecclésiastiques*. Années 1731 et suiv.

¹⁰³ *Lettre de MM. les doyens, chanoines... d'Étampes et du district à Mgr le cardinal de Noailles*, par Voizot, doyen de S^{te} Croix, 1717.

¹⁰⁴ *Nouv. eccl.* Année 1738, p. 167.

¹⁰⁵ Hernandez, *Descr. de la généralité de Paris*, 1759, in-8.

¹⁰⁶ Arch. de Seine-et-Oise.

Nous donnons ci-dessous quelques chiffres pour la population du bourg :

En 1709 — 136 feux¹⁰⁷.

En 1740 — 177 feux, 537 habitants au-dessus de 8 ans, 90 chevaux, 128 vaches, 275 moutons et 5 pourceaux¹⁰⁸.

En 1778 — 165 feux et 420 communians¹⁰⁹.

En 1789 — 182 feux, d'après l'État des paroisses... qui ont envoyé des députés à l'assemblée des Trois États du 9 mars¹¹⁰.

En 1810 — 969 habitants.

En 1832 — 1.040 —

En 1862 — 1.201 —

En 1880 — 1.256 —

En 1895 — 1.406 —¹¹¹

On voit que la population a sensiblement augmenté dans ces derniers temps et surtout depuis la construction de charmantes villas auprès de la station du chemin de fer.

*
* * *

¹⁰⁷ Saugrain. Dénombr. du royaume. 1709, in-12.

¹⁰⁸ Mém. ms. cité.

¹⁰⁹ Almanach de Sens pour 1778. Avant la révolution, la population de Vaucelas est comprise en dehors de celle de la paroisse.

¹¹⁰ M. Legrand et L. Marquis. — *Les Trois États du bailliage d'Etampes en 1789*, pp. 5 et 6.

¹¹¹ *Annales de Seine-et-Oise*.

II.

LA MALADRERIE S^t NICOLAS D'ÉTRÉCHY

Dès le XII^e siècle il y avait à Étréchy un hôpital ou une maladrerie dédiée à S^t Nicolas. En l'année 1173, un accord eut lieu entre Haimery, 8^e abbé de Morigny et le maître de l'hôpital d'Étréchy, pour une terre dépendant de l'abbaye de Morigny qui avait été donnée à cet établissement hospitalier¹¹². |⁶¹

Lors de la rédaction de la coutume d'Étampes, le 20 septembre 1556, on voit comparaître en la salle du Séjour pour « l'État de l'Eglise » :

« Messire François Merault, Maistre et Administrateur de la Maladrerie Saint Nicolas d'Estrechy... Le curé d'Estrechy, représenté par Messire Jean Houdon, son vicaire, assisté de Soreau son Procureur... »¹¹³

C'est probablement dans cet hôpital qu'étaient soignés les blessés et les malades lors du passage des gens de guerre à Étréchy. Sans doute là aussi furent établies les cuisines où furent soignés et nourris les pauvres et les infirmes pendant la misère de 1652 et années suivantes, comme il sera dit ci-après, en parlant des gens de guerre à Étréchy.

Suivant un arrêt du conseil du roi du 15 avril 1695, les biens de la maladrerie d'Étréchy furent réunis à l'Hôtel-Dieu d'Étampes, à charge de satisfaire aux prières, services de fondation et de recevoir les pauvres malades d'Étréchy, à

¹¹² D. Fleureau, p. 518.

¹¹³ *Coutume d'Étampes*, 1720, in-8, p. 486.

proportion du revenu de la maladrerie, lequel était alors de 100 livres¹¹⁴.

Un autre hôpital a existé dans la Grande rue non loin de l'église d'après ce qu'a bien voulu nous dire un ancien maire d'Étréchy, mais nous n'avons trouvé ailleurs aucun autre renseignement à ce sujet.

*
* * *

¹¹⁴ Voir la pièce justificative A.
Menault. *Morigny et son abbaye*, 1867, in-8, p. 206.

III.

LA CHAPELLE DES CORPS-SAINTS

La maladrerie dont nous venons de dire quelques mots était située à droite de la route de Paris en partant d'Étampes, et à 1 kilomètre environ avant Étréchy; mais il y avait à gauche, à peu près en face, sur les bords d'un petit ruisseau affluent de la Juine¹¹⁵, la chapelle dite des Corps Saints sur laquelle on n'a également que très peu de documents, car D. Fleureau et de Montrond ont gardé le silence sur ces deux fiefs.

Ajoutons que ce ruisseau s'appelle encore le Ruisseau des Corps-Saints. ⁶²

On sait cependant que la chapelle était de fondation royale et à la collation du roi et qu'elle rapportait environ 200 livres à son titulaire. En l'année 1658, Charton, grand pénitencier de Paris, en était chapelain et en 1695 elle était possédée par le sieur François, ès-chevalier¹¹⁶.

Un miracle a été opéré, dit-on, à l'endroit appelé la Chapelle des Corps-Saints, soit que cette chapelle existât déjà, soit qu'elle ait été érigée à cette occasion.

C'était un jour où l'on faisait la translation des reliques des Corps Saints ou Patrons de la ville d'Étampes dans une nouvelle châsse, à l'église Notre-Dame d'Étampes. Un

¹¹⁵ Voir la carte de Cassini.

¹¹⁶ Menault. Déjà cité, p. 206. Quesvers et Stein, *Pouillé de Sens* 1894, in-4°.

bûcheron d'Étréchy en travaillant de son métier s'était coupé le pied d'un coup de hache et se sentant défaillir tant par la vivacité de la douleur que par la quantité de sang qu'il perdait, il invoqua les saints dont on transférait ce jour-là les reliques et il fut instantanément guéri.

Nous trouvons la relation de ce miracle dans une notice sur les martyrs Can, Cantien et Cantianille, par l'abbé Bonvoisin, curé de Notre-Dame d'Étampes (1866, in-16), mais il n'y a aucune indication de la date à laquelle il a eu lieu. Nous y lisons que le récit a été puisé dans un vieil auteur. Est-ce dom Hardy ou Pierre Legendre qui ont publié la vie de ces martyrs, l'un en 1610, l'autre en 1650 ? ou bien, est-ce l'un des nombreux auteurs qui ont écrit sur le même sujet dans le courant du XVIII^e siècle ? D'autres plus heureux que nous trouveront sans doute la solution de ce problème.

Les translations des reliques ayant eu lieu dans les années 1282, 1570 et 1620, c'est à l'une de ces trois dates qu'il faut, selon nous, rapporter le fait en question.

Un procès qui eut lieu vers le commencement du XVIII^e siècle nous fournit quelques détails sur la Chapelle des Corps-Saints.

Nous les trouvons dans un Mémoire imprimé, sans aucune indication de date ni de nom d'imprimeur, mais comme il est inséré dans des recueils de factums de la bibliothèque de l' Arsenal remontant la plupart aux dates de 1700 à 1725, nous pensons que celui qui nous occupe est de la même époque.

Dans cette pièce très rare, Jean Lazare Henrion, prêtre, chapelain de la chapelle des Corps-Saints, et en cette qualité seigneur ⁶³ du fief de Brétigny, conteste au marquis de Chalmoisel la possession de ce fief, et comme principale preuve

à l'appui il cite le texte d'une pierre tombale adossée à un mur de la chapelle.

Suivant cette inscription, Arnault de Viscaret aurait donné en toute propriété à la chapelle des Corps-Saints la seigneurie, les censives, rentes, revenus et héritages qu'il possédait à Étréchy et aux environs¹¹⁷.

Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès dans lequel le chapelain eut sans doute gain de cause.

Le factum ne donne pas exactement le nom du défendeur qui était probablement Louis de Talaru, marquis de Chalmazel, comte de Chamarande en Hurepoix, fils de François Hubert de Talaru et de Marie d'Ornaison de Chamarande. Louis de Talaru marié en 1717 à Catherine d'Harcourt était un proche parent de Clair Gilbert d'Ornaison de Chamarante ou Chamarande, qui donna à la commune de Bonnes le nom de Chamarande, suivant arrêt du parlement de Paris du 5 avril 1686¹¹⁸.

Un fragment de pierre tumulaire, trouvé auprès de la chapelle des Corps-Saints il y a quelques années, et paraissant provenir de cet édifice, porte l'inscription suivante :

E. POVR LE SALVT DE LEVRS AMES
LVI ET LEDIT AGEVYN LE.....
.....
III^{sovs TOVRNOIS} A PRENDRE ICELLE SOMME SVR
CHATELOV DVG BOVT AVCT.....

¹¹⁷ Voir la pièce justificative B.

¹¹⁸ Moréri. Dict. hist. — La Chenaye Desbois. *Dict. de la noblesse*. Art. Talaru.

Cette pierre, qui relate une fondation pieuse d'un sieur Angevin sur une terre sise à Chanteloup, paraît remonter à la fin du XV^e siècle d'après la forme des lettres et le style de l'inscription.

La chapelle des Corps-Saints fut adjugée comme bien national le 22 ventôse an deux, au nommé Favereau, agent national d'Étréchy, moyennant 805 livres¹¹⁹.

Les objets du culte provenant de cette chapelle furent transportés à Étampes sous la Terreur. D'après la personne notable et digne de foi qui nous fournit ce détail, le fait était relaté dans un registre des délibérations du conseil municipal qui a été lacéré et perdu et ⁶⁴ qui contenait, dit-on, des choses compromettantes pour les premières années de la gestion du maire Limet, qui remplit ses fonctions depuis la révolution jusqu'en 1832.

La chapelle, qui a été démolie depuis 1791, était à quelques pas de la source du ruisseau, et avec les matériaux provenant de la démolition on construisit une maison sur son emplacement.

*
* * *

¹¹⁹ Arch. de Seine-et-Oise.

IV.

LA GRANDE ROUTE D'ÉTRÉCHY

Quelques détails maintenant sur la grande route qui traverse Étréchy.

En 1700, dans l'élection d'Étampes, le roi n'entretenait que le pavé depuis Étampes jusqu'à Étréchy.

Un mémoire de l'intendant de la généralité de Paris à cette époque nous apprend que cette route n'était pas en très bon état.

Ainsi, à la croix de « Vernaze » (sic), entre St-Lazare et les Capucins, il y a 12 toises de pavé à relever. À la porte d'Étréchy, du côté d'Étampes, entre la chapelle St-Nicolas et le moulin de Pierre-Brou, il y a 8 toises de pavé à relever et 8 autres toises, en sortant d'Étréchy, du côté de Paris. Il est nécessaire, dit le Mémoire, de travailler à ces articles, si S. M. passe dans la ville d'Étampes.¹²⁰

A la même époque, d'après le même document, le pont de Vaux, sur la Juine, était en bois et composé de 3 arches. On constate qu'il est en très mauvais état, ce qui fait de la dépense pour son entretien et on dit « qu'il est nécessaire de le construire en pierre, parce que c'est un grand passage pour tous les bestiaux qui viennent du Limousin et du Berry au marché de

¹²⁰ De Boislisle. Mém. des intendants 1881. in-4), tome I. p. 736.

Sceaux et pour les vins du Gâtinais pour la provision de Paris¹²¹ ».

Le grand passage dont il est question ici n'est autre que le 13^e embranchement de la route de Paris à Étampes dont il est parlé plus loin.^{646||16}

Le chemin du Gâtinais continuait de l'autre côté de la route de Paris et allait à Chartres en longeant les murs du parc du Roussay.

D'après une lettre de Colbert à Ménars, intendant à Orléans, datée du 28 juin 1679, un arrêt du conseil du 21 avril 1671 prescrit aux voituriers qui retourneront à vide à Paris en passant par Étampes, d'y voiturer et décharger deux douzaines de gros pavés ou bordures et deux poinçons de sable... Colbert rappelant les termes de l'arrêt, donne ensuite des détails sur les meilleurs moyens de son exécution¹²².

Le 11 juin 1689, de Creil, intendant à Orléans, écrivant au contrôleur général des finances, lui dit qu'un arrêt du 13 mai 1687 ordonne aux voituriers, allant à Paris par la route d'Orléans à Étampes, de consigner 3 liv. chacun avec engagement de charger à leur retour du sable à Étampes et des pavés à Étréchy pour l'entretien de la chaussée. Il ajoute que certains rouliers font une résistance opiniâtre et intentent une action aux commis chargés de recevoir les consignations¹²³.

¹²¹ De Boislisle... Déjà cité. p. 360.

¹²² Lettres de Colbert, publiées par Clément. 1867, in-8°, tome 4, p. 484.

¹²³ De Boislisle. *Correspondance des contrôleurs gén. des finances*. 1883, in-4°, tome I, n° 717.

Malgré ces mesures indiquées dans les lettres de Colbert, plusieurs arrêts rendus par le conseil d'état, notamment les 11 juillet 1681, 13 février 1683, 10 juin 1684, 13 mai 1697, 17 avril 1717 ; malgré une ordonnance du roi du 23 mai 1718 et surtout, d'après un autre arrêt du conseil du 19 août 1720, ordonnant que les charretiers refusant les corvées de pavés et de sable seront conduits dans les prisons d'Étampes et condamnés à 500 livres d'amende, il y eut toujours des charretiers, rouliers et voituriers récalcitrants qui se ¹⁷ servaient de toutes sortes de moyens pour éluder les peines portées par les arrêts et ordonnances¹²⁴.

Dans une pièce imprimée en 1783, portant bail à Edme Raymond pour l'entretien de la route de Paris à Orléans pendant neuf ans à compter du 1^{er} avril 1781, moyennant 47.300 livres par an, on trouve le renseignement topographique suivant, sur la chapelle qui nous occupe et sur quelques noms géographiques :

« Route de Paris à Étampes, 23^e mille, 1^{er} quart. Pavés et bordures de grès passant devant la chapelle Saint Cantien. À 163 toises, 3 pieds du 23^e mille, 13^e embranchement à gauche de la route, conduisant dans le Gâtinais par Gravelle...¹²⁵ »

On indique plus loin les endroits où doivent être pris les matériaux pour l'entretien des chaussées et l'on cite « les grès de S^t Martin d'Étréchy, à 1.300 toises de distance¹²⁶. »

¹²⁴ De Lamare, *Traité de la police*, 1730, in fol°, tome IV, pp. 501 et 511.

¹²⁵ *Département de Versailles. Inspection d'Étampes. Bail à Edme Raymond... Du 6 février 1781.* — Paris, de l'Imp. royale, 1783, in-8° de 236 pp. avec carte, page 26.

¹²⁶ *Id.*, p. 206.

Il est question ici de l'ermitage de St-Martin de la Roche près Fontaine-Livault¹²⁷.

Les bestiaux passent aujourd'hui par la voie ferrée ; quant aux vins du Gâtinais, ils n'existent plus guère que de souvenir !

On sait que le culte des saints, appelés aussi « martyrs d'Étampes », était très en faveur au Moyen Âge ; s'il avait lieu seulement certains jours de l'année à l'église collégiale Notre-Dame d'Étampes, il semble qu'il n'en était pas de même à Étréchy, où la dévotion à la chapelle des Corps-Saints devait être permanente et à l'usage surtout des pèlerins et des nombreux passagers de la grande route de Paris à Orléans et du Gâtinais à Chartres.

Cela explique, selon nous, pourquoi il y avait autrefois, dans notre contrée, un très grand nombre de personnes dont les prénoms étaient : Can, Cantien, Cancien, Cancian, Cantienne, Cancienne, Cancianne, etc... Ces surnoms fourmillent dans les anciens titres, surtout dans les aveux, dénombrements et actes de foi et hommage du XVI^e siècle¹²⁸. |¹⁸

*
* * *

¹²⁷ Voir la carte de Cassini.

¹²⁸ Arch. de Seine-et-Oise. E, 3899 à 3904.

V.
**LA COMMANDERIE DE CHAUFFOUR
ET AUTRES FIEFS**

La commanderie de St Jean-de-Latran ou de l'Hôpital ancien, à Paris, se composait de sept membres ou commanderies dont l'une était la maison de Chauffour près d'Étréchy, qui se composait au XV^e siècle d'une habitation près de l'église du lieu, et de 120 arpents de terre avec la haute, moyenne et basse justice, cens, rentes, fiefs et arrière-fiefs¹²⁹.

Le Commandeur avait la collation de la cure et de la dîme de tout le territoire de Chauffour, d'une partie de celui d'Étréchy jusqu'à la mare de Bretigny. Cette dîme était d'un grand rapport et formait le principal revenu de la maison.

Elle avait appartenu aux religieux de Morigny qui l'avaient cédée en 1290 aux Hospitaliers de Paris.

Une dame Mahaut de Neuviz avait, en juillet 1303, vendu aux Hospitaliers de Paris tout ce qu'elle possédait dans la châtelainie d'Étampes, en maisons, terres, cens et fiefs qui furent recueillis plus tard par la maison de Chauffour.

Cette commanderie paraît avoir été très riche, car elle possédait des terres et seigneuries importantes, notamment à St-Évroult, Sermaise, Breuillet, Lardy, Villeconin et Bruyères-le-Châtel.

En dépendaient également :

¹²⁹ Mannier. *Les commanderies du grand prieuré de France*, 1872, in-8, p. 43.

Le fief de Fontaine-Livault qui comprenait le petit ermitage de St-Martin de la Roche ;

La terre et seigneurie de Vaucelas, autrefois Vauceloys, dont dépendait encore au XVII^e siècle celle de Villeconin.

La maison de Chauffour a été détruite au commencement du XVI^e siècle, et ses terres furent afferchées à divers particuliers, mais on ignore si elle a appartenu primitivement aux Templiers comme la plupart des maisons de l'ordre de Malte.

En 1525, Georges de Cocheilet était seigneur de Vaucelas, Villeconin, Étréchy en partie et autres lieux. Plus tard, c'est André de Cocheilet, sans doute un de ses descendants, qui possède les mêmes fiefs. En 1654, Elisabeth de l'Aubespine de Vauvineux, sa veuve, est dame des dits lieux qui étaient possédés en 1683 par un sieur Mérault¹³⁰. |¹⁹

D'après un manuscrit des Archives du Loiret, Vaucelas a été réuni à la paroisse d'Étréchy en 1685¹³¹. Un mémoire inédit sur la généralité de Paris en 1740, nous apprend que Vaucelas était une collecte de cette paroisse et qu'elle avait pour décimateurs le prieur et le curé du lieu par moitié.

En 1738, François de la Rochebrochard, chevalier, est qualifié de Grand Croix de l'ordre de Malte, bailli de Morée et commandeur de Saint Jean de Latran et de Chauffour¹³². Il est probable qu'il ne résidait pas à sa commanderie, car les chemins qui y conduisaient étaient, dit-on, d'un accès difficile et même impraticables.

¹³⁰ Dom Fleureau. *Antiquités d'Étampes*, p. 65.

¹³¹ Archives du Loiret, A, 1237.

¹³² Archives du Loiret. A, 1668 et 1195.

Au Roussay, hameau dépendant d'Étréchy, on voit les ruines importantes d'un château qui aurait été construit par les Templiers, selon quelques dictionnaires géographiques, mais aucun document ne justifie cette assertion.

Quoi qu'il en soit, la grande et belle ferme du Roussay a conservé l'aspect d'un véritable château fort. Il y a encore des fossés larges et profonds de 6 à 8 mètres, de hautes murailles et on devine des tourelles sous le lierre qui a tout envahi. On entre dans la ferme en passant sur un pont et on arrive à un grand corps-de-logis long de 20 mètres, large de 10, établi sur trois séries de caves superposées et contenant une grande salle ajourée d'une porte renaissance. Les fenêtres ont été mutilées, mais on remarque encore les grandes cheminées, les encadrements sculptés des larges portes et une partie de l'ancien carrelage.

En 1558, d'après le Procès-verbal de rédaction de la coutume d'Étampes, Jacques de Paviot, écuyer, est seigneur du Roussay et de Boissy-le-Sec.

C'est au Roussay, le 18 avril 1584, que le médecin Malmédy se coupa la gorge en désespoir des grandes dettes dont il était accablé¹³³.

Un seigneur du Roussay, probablement Guillaume Fournier, écuyer de Henry IV, n'est pas étranger à une découverte intéressante qui eut lieu en avril 1628 dans la chapelle de St Julien et de St Phalier, ancienne abbaye de religieuses située près d'Étréchy, ²⁰ qui a été fondée, dit-on, par la reine Brunehaut. Ce seigneur faisait restaurer la chapelle, lorsque les

¹³³ *Mémoires de Pierre de l'Estoile*, coll. Petitot, tome I, p. 274.

ouvriers découvrirent un coffret de plomb ou reliquaire que l'on ouvrit avec tout le cérémonial usité. Il contenait notamment des reliques de St Christophe et une inscription très ancienne. Le tout fut transporté à l'abbaye de Morigny, dit Dom Fleureau, et déposé dans la sacristie par les soins des religieux.

En 1683, Jean de Beauchar, seigneur de Champigny et d'Étréchy en partie, était aussi seigneur du Roussay, où il avait justice moyenne et basse à cause de Madeleine Houël, son épouse¹³⁴.

En 1688, le comte d'Ornaison de Chamarande acheta la terre du Roussay, dans l'intérieur de laquelle il y avait une chapelle et des messes fondées, et obtint de l'archevêque de Sens que les offices fussent célébrés dans la chapelle du château de Chamarande¹³⁵. On montre encore aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne chapelle du Roussay.

En 1740, le *Roussay* ou *Roussel* était une mairie relevant du marquis de Talaru¹³⁶.

La ferme du Roussay, ses bâtiments, 380 arpents de bois taillis et terres labourables, dépendant de l'abbaye de Morigny, furent vendus comme biens nationaux le 23 mars 1791, au nommé Bournisien (de Paris), moyennant la somme de 120.500 livres¹³⁷.

¹³⁴ Dom Fleureau, p. 48.

¹³⁵ Lebeuf. *Histoire du diocèse de Paris*, 1^{ère} édit., tome XI, p. I.

¹³⁶ *Mém. manuscrit de l'Intendant Hérault*, déjà cité.

¹³⁷ Archives de Seine-et-Oise.

Le moulin de Pierre-Brou situé près d'Étréchy, sur la Juine, est assez ancien. Une pièce imprimée vers 1764 nous apprend que ce moulin existait au commencement du XVII^e siècle.

Nicolas Lamoureux en était meunier, lorsque le 24 juillet 1745, l'une de ses voilures chargée de 15 sacs de blé fut saisie, rue de l'Étape à Étampes, où elle venait d'être chargée en l'hôtellerie des Bons-Enfants, par Pierre Sureau, huissier royal à Étampes, sur l'ordre des princes héritiers du duché d'Étampes, et en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de la dite ville du 15 juillet précédent, défendant aux meuniers de chasser et enlever les grains, tant du marché que des maisons particulières, s'ils n'ont payé un abonnement.

L'affaire traîna beaucoup en longueur, car Lamoureux présenta ²¹ requêtes sur requêtes, faisant appel devant le parlement. Dans l'une d'elles, du 16 mars 1752, il déclare que « depuis cent ans et plus les meuniers de Pierre-Brou, ses prédécesseurs, ni lui-même, n'ont payé aucuns droits d'abonnage ni autres droits aux seigneurs d'Étampes, ni aux receveurs de leurs domaines... ».

Malgré cela, la cour confirma l'ordonnance de saisie par arrêt du 31 janvier 1763¹³⁸.

*
* * *

¹³⁸ *Arrêt de la cour de parlement concernant la quête et chasse des grains dans la ville et ressort d'Etampes*. Du 31 janvier 1763. (Paris, s. d.) in-4° de 16 pp.

VI. LES GENS DE GUERRE À ÉTRÉCHY

Nous avons cité précédemment un acte du roi Louis-le-Gros daté de 1120 concernant l'église d'Étréchy. Il en existe un semblable de Louis VII, de 1145, et quelques autres peu importants de ce roi concernant Étréchy¹³⁹. On trouve également dans le Cartulaire de Longpont, publié en 1879, quelques documents remontant au commencement du XII^e siècle et concernant des fondations pieuses, mais ils n'offrent qu'un intérêt secondaire, et il faut franchir plus de deux siècles pour avoir quelque chose de saillant à noter.

Au XIV^e siècle, pendant la guerre de Cent ans, nous trouvons un capitaine français, Regnault de Goillons, fait prisonnier à Étréchy par les Anglais ; ce fait est ainsi raconté dans une ancienne chronique normande :

« Vers l'année 1359, un capitaine de Paris nommé Regnault de Goillons combattit les Anglais en Beauce près d'une ville que l'on appelle Estréchi. Les Anglais étaient environ onze cents combattants et les Français étaient en bien plus grand nombre. Beaucoup de ces derniers se débandèrent et s'enfuirent et malgré la bravoure de ceux qui étaient restés fidèles, la plupart furent tués ou faits prisonniers car les

¹³⁹ Luchaire. *Étude sur les actes de Louis VII*. 1885, in-fol. p. 130.

*Anglais gagnèrent cette journée où fut pris également le capitaine Regnault. »*¹⁴⁰

Au XV^e siècle, on peut relater plusieurs passages de rois de France à Étréchy. ¹²²

Charles VII a daté de cette localité, en septembre 1436, des Lettres pour les privilèges des habitants d'Orléans¹⁴¹.

Six ordonnances du roi Louis XI sont également datées d'Étréchy en septembre 1461¹⁴².

En avril 1465, un seigneur, résidant à Étréchy, nommé Pierre Paviot, maître d'hôtel de Charles duc de Berry, semble avoir joué dans la contrée un rôle de pacificateur lors de la guerre du Bien public. Il servit en effet de négociateur entre le roi et le duc de Berry, et entre Charles de Melun et Christophe de Bailleul, ainsi qu'il résulte des lettres de Charles de Melun à Paviot et des entrevues qui eurent lieu chez ce dernier à Étréchy¹⁴³.

Pierre Paviot était, croyons-nous, le second mari de Jacqueline de Dicy¹⁴⁴, fille du capitaine de Corbeil Jean, dit Moreau de Dicy. Il habitait Étréchy, selon un registre conservé aux Archives nationales et peut-être le château du Roussay, car Jacques de Paviot, qui était sans doute un de ses descendants,

¹⁴⁰ A. Molinier. *Chronique normande du XIV^e siècle*. Dans le Recueil de la Société de l'histoire de France.

¹⁴¹ Blanchard. *Compilation chronolog.* 1715, in-fol. tome I, p. 251.

D'Aubais. *Pièces fugitives*. 1759, tome I, p. 94.

¹⁴² Pardessus. *Ordonn. des rois de France*. T. XV, pp. 102 à 118.

¹⁴³ Champollion-Figeac, *Docum. historiques, extraits des bibliothèques*. tome 2, p.194.

¹⁴⁴ Elle avait épousé en premières noces Mathurin de Douzonville.

est qualifié seigneur du Roussay, comme nous l'avons déjà dit¹⁴⁵.

Est-ce au Roussay que Louis XI séjourna en septembre 1641 ; est-ce là qu'il établit sa résidence quand il s'arrêta à Étréchy le 14 juillet 1465 et le 27 novembre 1468 ?¹⁴⁶ Ce qui est certain, c'est que la présence du roi à Étréchy en 1465 s'explique par celle des gens de guerre dans la contrée après la bataille de Montlhéry. On constate en effet la présence dans la forêt de Torfou, voisine d'Étréchy, de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol qui, accompagné de quarante hommes d'armes, rejoignait l'armée des princes dans la ville d'Étampes¹⁴⁷.

En 1892, lors des fouilles pratiquées pour la construction d'un calorifère, dans la belle crypte de l'église d'Étréchy, on trouva parmi des ossements les monnaies et objets suivants : deux grands |²³ blancs à la couronne, de Charles VI; un grand blanc de Henri VI, roi d'Angleterre, frappé à Rouen, et un poids tournois en plomb, avec fleur de lis pesant environ 220 grammes¹⁴⁸.

Ces objets, enfouis sans doute à une époque de troubles, attestent selon nous le passage des gens de guerre à Étréchy en 1465.

Deux siècles après, le 23 avril 1652, l'armée des Princes ayant occupé la ville d'Étampes par surprise, Turenne résolut d'en entreprendre le siège.

¹⁴⁵ Anselme. *Histoire généalogique*, tome. 8. p. 471.

¹⁴⁶ Thoison. *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais*. 1888, in-8. p. 32. Cet ouvrage ne parle pas du passage de Charles VII à Étréchy.

¹⁴⁷ *Mémoires de Commynes*, liv. I, chap. 3.

¹⁴⁸ Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. le D^r Duhamel.

Parti de Chastres (plus tard Arpajon), il arrivait à Étampes avec son armée en passant par Villeconin et Boissy-le-Sec ; profitant d'une revue que l'ennemi faisait en l'honneur de Mademoiselle (de Montpensier), il le surprend et le taille en pièces dans le faubourg Saint-Martin, tuant plus de six cents hommes et faisant plus de deux mille prisonniers¹⁴⁹.

L'armée du roi reprit ensuite la route de Paris, campa aux environs d'Étréchy et deux jours après elle arrivait à Palaiseau. Elle devait du reste revenir bientôt faire le siège d'Étampes, car le 26 mai, à la nouvelle que Turenne s'approchait d'Étréchy, le comte de Tavannes, enfermé à Étampes, se fortifiait à outrance, abattant les murs et les édifices et incendiant les maisons.

Du 27 mai au 5 juin, il y eut des escarmouches où beaucoup furent tués ou blessés de part et d'autre¹⁵⁰.

Mais arrivons à un combat plus meurtrier rapporté par une Mazarinade dont nous donnons un extrait :

« Le sixième de ce mois (juin 1652) jour de la petite feste Dieu, les troupes qui sont dans cette ville (d'Étampes), firent une sortie par la porte d'Orléans avec 200 chevaux..., pour charger les troupes Mazarines commandées par le maréchal de Turenne qu'elles repoussèrent hors de leurs retranchements et lignes, dans lesquelles il demeura bien deux cent cinquante des leurs tant tuez que blessez, entre lesquels il y en eust plusieurs de qualité... De laquelle sortie les ennemis n'ayant pu avoir leur revanche comme les autres précédentes, ils demeurèrent

¹⁴⁹ Dom Fleureau, p. 270.

Lettre du roy envoyée à Mgr le M^{al} de l'Hopital sur ce qui s'est passé entre les deux armées aux environs d'Estampes. Paris, 1652, in-4° de 8 pp.

¹⁵⁰ Dom Fleureau, p. 273 à 279.

tellement rebutez qu'ils commencèrent à se retirer de leurs retranchements le lendemain 7 de ce mois sur le midy et à faire défiler leur infanterie et charger leur bagage pour s'acheminer vers le village d'Estréchy, où ils furent poursuivis par notre cavalerie ; ils peuvent avoir perdu dans l'attaque de la ville d'Estampes trois mille hommes ¹²⁴ et plus, particulièrement plusieurs personnes de condition, beaucoup de bagages, munitions de guerre, bombes, mortiers, grenades, poudre, mèches, et quantité d'armes qui sont demeurées en ceste ville, les advenues d'icelle estant pleines des fosses de leurs morts... ¹⁵¹ »

D'après Dom Fleureau, « les assiégés pensant qu'on levait le siège envoyèrent partout de l'infanterie pour escarmoucher, mais Turenne avait mis son armée en si bon ordre qu'il fut impossible de lui nuire, si ce n'est que l'on fit quelques prisonniers sur l'arrière-garde. Cette armée campa à Estréchy et passa le lendemain la rivière d'Estampes». ¹⁵²

La levée du siège d'Étampes est racontée différemment et d'une façon plus explicite dans une autre Mazarinade ; nous y lisons en effet ce qui suit :

« ... Le vendredi 7 juin, Turenne fit travailler à la levée de ce siège et sur les quatre heures après midy il fit retirer la plupart de ses canons et munitions de guerre... Cela fait, la retraite fut sonnée par ses ordres aux quartiers du camp...

L'infanterie commença à marcher vers Estréchy... la cavalerie ensuite...

¹⁵¹ Lettre envoyée à M. le duc de Beaufort sur la levée du siège de la ville d'Estampes... ensemble la marche de l'armée Mazarine vers le village d'Estréchy, Paris, 1652, in-4° de 7 pp.

¹⁵² Dom Fleureau, p. 279.

... Cette armée n'estoit plus que de sept à huit mille hommes, de douze mille qu'elle estoit lorsqu'ils firent les approches de la ville...

... Mais ceux d'Estampes qui les voyaient décamper ne manquèrent pas de s'apprester pour sortir.

Pour cet effet, le comte de Tavannes fit mettre en estat toute la cavalerie avec les régimens de Languedoc, de Valois et trois autres qui faisoient près de quatre mille hommes, lesquels sortis, allèrent contre les ennemis et les chargèrent de telle sorte en queue, qu'ils en tuèrent plus de trois cents, les poursuivant jusques à Estrechy, l'espée aux reins. »¹⁵³

Après avoir campé à Étréchy et traversé la Juine, l'armée de Turenne alla à Itteville près de la Ferté-Alais ; elle se porta ensuite à Villeneuve-St-Georges à la rencontre des troupes du duc de Lorraine. La ville d'Étampes ne fut débarrassée de l'armée des princes que le 23 juin, ceux-ci craignant la rencontre des troupes royales¹⁵⁴. Les environs d'Étampes eurent tellement à souffrir des effets de la guerre que la mortalité fut effrayante. Il en était de même, du ²⁵ reste, dans tout le Hurepoix, ainsi que dans la Brie, la Bourgogne, la Picardie et la Champagne.

« Les villages de Châtres, Linas, etc, sont déserts, et il faut faire ce qu'on fait dans les quarante lieues de pays de St-Quentin à Sedan, dans ces quartiers où l'on n'entend parler que de meurtres, pillages, voleries, violences et sacrilèges. A

¹⁵³ *La levée du siège de la ville d'Estampes par le mareschal de Turenne avec la deffaitte de son arriere-garde poursuivie jusqu'à Estréchy,...* 1652, in-4° de 6 pp.

¹⁵⁴ Dom Fleureau, p. 281.

Étréchy, les vivants sont mêlés avec les morts et le pays en est rempli »¹⁵⁵.

On vit alors saint Vincent de Paul apporter ses précieuses consolations et ses secours dans les localités les plus éprouvées, amener les filles et les pères de la Mission et des serviteurs appelés aéreux¹⁵⁶ pour les seconder. Beaucoup de ces personnes charitables succombèrent à la tâche. En octobre 1652, l'un des missionnaires qui s'occupait des secours spirituels et temporels, ainsi que de la sépulture des cadavres corrompus, alla à Étréchy, en enterrer douze qui infectaient le pays, après quoi il tomba malade et mourut¹⁵⁷.

Pour les malades et les pauvres on avait établi à Étampes deux cuisines ; quatre autres à Étréchy, Villeconin, Guillerval et SaintArnoult. Des stations passagères de secours avaient été établies dans beaucoup de localités voisines, notamment à Boissy-le-Sec, Guillerval, Morigny, Champigny et Brières. Seule, la mort de saint Vincent de Paul, arrivée le 27 septembre 1660, mit un arrêt dans le zèle déployé presque partout en France pour les œuvres charitables qu'il avait fondées¹⁵⁸.

La cuisine établie à Étréchy en 1652 était sans doute installée dans la maladrerie Saint-Nicolas ou dans l'Hôtel-Dieu d'Étréchy. Nous n'avons trouvé sur cette maladrerie qu'un seul

¹⁵⁵ Feillet. *La misère au temps de la Fronde et St Vincent de Paul*, in-4° édit., 1868, in-8°, p. 411.

¹⁵⁶ Parce qu'ils purifiaient l'air en enterrant les morts.

¹⁵⁷ Feillet, ouvrage cité, p. 413. — Collet, *Vie de St Vincent de Paul*. — *Recueil des relations par les Missionnaires*. 1655, in-4°.

¹⁵⁸ Feillet, *id.* p. 414, 446, 518. — *Magasin charitable*, janvier 1653.

document constatant sa suppression et sa réunion à l'Hôtel-Dieu d'Étampes en juin 1699¹⁵⁹.

La réunion à l'Hôtel-Dieu d'Étampes des autres établissements hospitaliers d'Étampes et d'Étréchy faisait partie d'une mesure générale pour toute la France. |²⁶

En 1700, la ville d'Étréchy était désignée pour le logement d'une demi-compagnie de cavalerie¹⁶⁰.

En mars 1789, lors de la réunion de l'assemblée générale des trois états du bailliage d'Étampes dans l'église Sainte-Croix, on voit comparaître comme députés :

Dans l'ordre du clergé, l'abbé Le Doux, curé d'Étréchy ;

Dans l'ordre de la noblesse, César Marie de Chalmazel, marquis de Talaru, seigneur de Chamarande, Étréchy, Vaucelas, Mauchamp, représenté par Louis Nicolas de Bois Guyon, son procureur ;

Et dans l'ordre du Tiers-État, Pierre Louis Choiseau et Marie Pierre Choiseau, père et fils, anciens maîtres de poste et cultivateurs, bourgeois d'Étréchy, députés de cette paroisse ; Louis Gilbon et Charles Simonneau, cultivateurs et députés de la communauté des habitants de Vaucelas¹⁶¹.

¹⁵⁹ Voir la pièce justificative C. — M. Mannier, qui a publié dans la *Revue nobiliaire* de 1879 un travail important sur les réunions des hôpitaux, ne semble pas avoir eu connaissance de la réunion de l'Hôtel-Dieu d'Étréchy.

¹⁶⁰ Boislisle. *Mém. des Intend. des généralités*, 1881, in-4°, tome 1, p. 167.

¹⁶¹ Maxime Legrand et Léon Marquis. *Les Trois Etats du Bailliage d'Étampes*. 1892, in-8°, pp. 175, 251 et 195.

Les cahiers des Paroisses, 1896, in-8°, pp. 263 et 269.

Que dire d'Étréchy sous la Terreur? Son histoire est un peu celle de la plupart des autres petites villes.

En 1793, la municipalité de cette commune, qu'on appelait alors *Étréchy-la-Montagne*, félicite la Convention et envoie à plusieurs reprises des députés à Paris pour assister aux séances de cette assemblée. L'abbé Ledoux, curé d'Étréchy, brûle ses lettres de prêtrise, poussé sans doute à cette extrémité par le terroriste Couturier qui était en mission dans les environs d'Étampes¹⁶².

À cette époque néfaste, on avait sans doute caché les vases sacrés et les objets du culte provenant des édifices religieux, car vers l'année 1865, on a retrouvé à une certaine profondeur au-dessous du sol, près de la chapelle des Corps-Saints, un ciboire en vermeil très bas et qui, par son style, appartiendrait peut-être à l'époque mérovingienne. Par malheur, ce précieux vase a été échangé contre un autre moderne.

Deux ouvrages, écrits il y a environ un siècle, citent la localité qui nous occupe.

Dans *Jeanne Royez ou la Bonne Mère*, où l'auteur anonyme¹⁶³ a écrit en 1794 l'histoire de sa mère et raconté ses voyages en France, on lit qu'il a passé par Étampes en venant de Toury et d'Orléans et qu'il a été hébergé généreusement à Étréchy et à Saint-Mard (Chalo-Saint-Mard).¹⁶⁴

¹⁶² *Procès-Verbaux de la Convention*, tome 4, p. 263 ; tome 16, p. 202 ; tome 25, p. 224 ; tome 40, p. 95 ; tome 42, p. 276.

¹⁶³ François Marlin, connu sous le nom anagrammatique de Milran.

¹⁶⁴ *Jeanne Royez...* Paris, le Normand, 1814, 4 vol. in-12, tome 2, p. 231.

« Voilà Étréchy, c'est un village pour moi d'un souvenir hospitalier, j'en parlerai ailleurs »¹⁶⁵, s'écrie le même anonyme dans les *Voyages d'un Français*.¹⁶⁶

Nous avons dit que cette localité s'appelait autrefois *Étrechy-le-Larron*.

D'après Dom Morin, historien du Gâtinais, elle était ainsi nommée parce que ses auberges et hôtelleries étaient remplies de filous et de joueurs qui dévalisaient les passants, de connivence avec les hôteliers¹⁶⁷.

S'il faut en croire l'abbé Lebeuf, historien du diocèse de Paris, la vallée de Torfou et la ville d'Étréchy étaient tristement célèbres du temps de la maréchale de Bassompierre (XVII^e siècle), par les meurtres et les vols de deux de ses gardes-chasse. Ces serviteurs indignes s'embusquaient sous une roche pour dévaliser et égorger les voyageurs. Ils s'affublaient d'habits de différents ordres et de livrées les plus distinguées, changeant de forme et de figure plusieurs fois par jour. Mais ils finirent par être découverts et arrêtés, puis traduits en justice et condamnés au dernier supplice.

D'après une ancienne pièce imprimée devenue rare, dont le titre nous échappe et qui doit être réimprimée, un seigneur de Bois-Morand, passant à cheval sur la route de Paris, aurait été attaqué par des bandits, mais n'ayant pas eu le temps d'accomplir leur forfait par suite de l'arrivée fortuite d'autres passants, ils éventrèrent le cheval, puis cachèrent dans son abdomen, débarrassé des entrailles, Bois-Morand qui n'était

¹⁶⁵ Voir *Jeanne Royez*.

¹⁶⁶ *Voyages d'un Français de 1775 à 1807*. Paris, Guillaume, 1817, 4 vol. in-8°, tome I, p. 275.

Quérard. *Supercherie litt.*, art. Jeanne Royez.

¹⁶⁷ Dom Morin. *Histoire du Gâtinais*, p. 479.

que blessé; après quoi ils recousurent le ventre de l'animal. Le cavalier, dit le narrateur, dut son salut à cette circonstance singulière, sinon invraisemblable, qu'il respirait par les fondements du cheval.

Étréchy ne mérite plus son ancienne épithète, c'est aujourd'hui ²⁸ une localité paisible où quelques bourgeois d'Étampes vont établir leur résidence.

Louis-Isidore Foye, né à Étampes le 24 janvier 1779, sous-préfet d'Étampes en 1830 et député de cette ville de 1834 à 1837, mourut à Étréchy vers 1853.

Le D^r Alexandre Bouret, né à Saclas, exerçait la médecine à Étréchy vers 1841 et mourut au même lieu en 1872. Bien connu par ses opinions avancées, il publia en 1851 une plaquette intitulée *Quarante jours de cellule*, où il raconte sa vie, son incarcération en 1851 pour raisons politiques, le revirement dans ses idées, et sa conversion par l'abbé Brossard, vicaire de Saint-Basile d'Étampes.

Les habitants d'Étréchy se livrent à l'exploitation de pavés de grès, au commerce des chevaux, à l'agriculture et à la fabrication des meules de moulins; mais cette dernière industrie a beaucoup souffert depuis la transformation des usines et l'adoption presque générale des cylindres, qui font, dit-on, de meilleure farine.

Des fabriques d'un tout autre genre se sont quelquefois substituées aux moulins comme cela a eu lieu pour le moulin de Vaux, près d'Étréchy, qui est transformé en manufacture de bijouterie et d'articles pour bicyclettes.

Nous nous arrêtons à cette chronique trop contemporaine. Nous voulions nous borner à noter quelques faits, et quelques personnages peu connus. Heureux si, entraîné par nos recherches, nous avons réussi en même temps à faire revivre certains monuments oubliés ou disparus et à mentionner certains détails qui paraissent avoir été inconnus de nos anciens historiens.

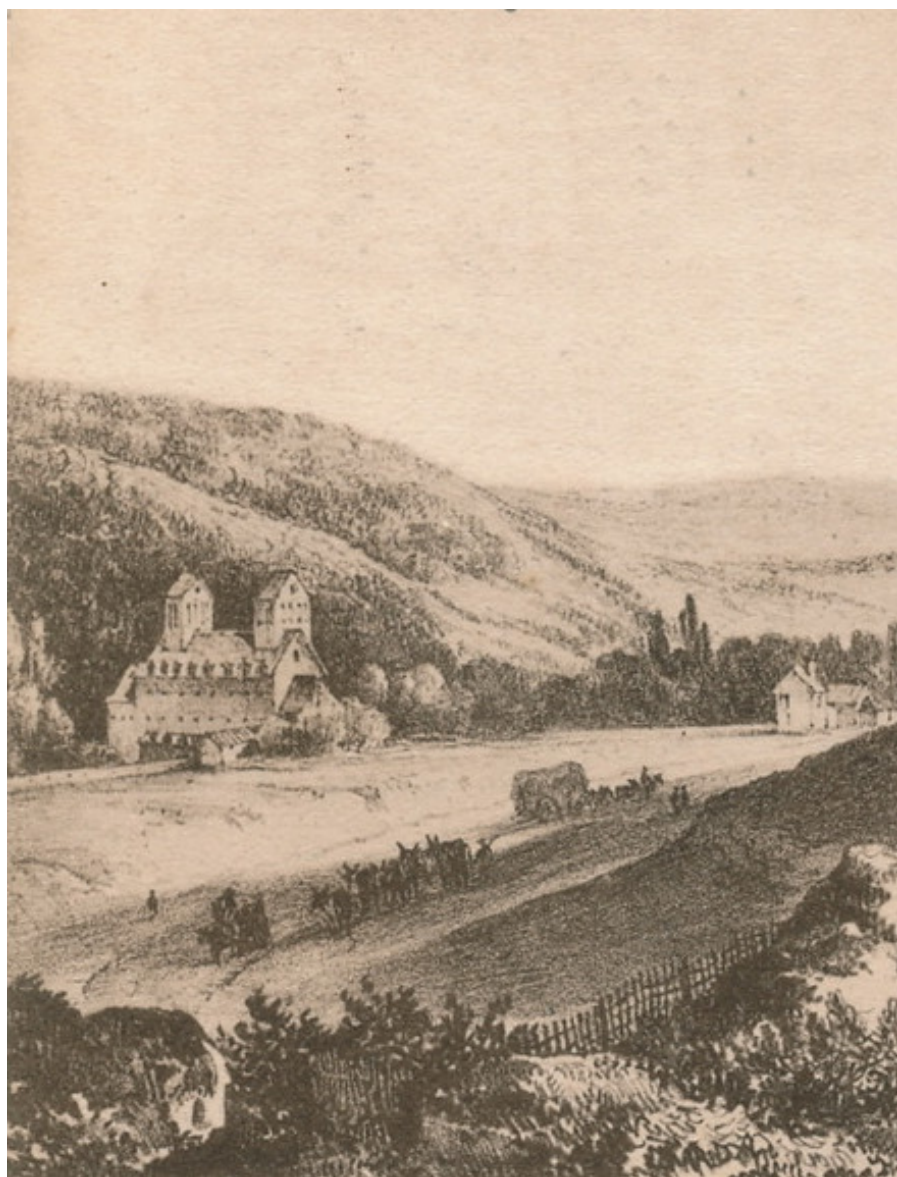
L. MARQUIS.

Henry Génois d'Étréchy
artiste-peintre
(1847-1916)

Bernard Gineste



Quarante-trois documents



Le moulin de Pierrebrou en 1845 (détail d'une lithographie de Champin)

01. Généalogie d'Henry Génois ¹⁶⁸

01. Jean Génois et son épouse Jacqueline Biaud, tous deux morts avant 1746, eurent pour enfant Jacques Génois.

02. Jacques Génois, né vers 1725, fut marchand laboureur et marchand de chevaux et il décéda à Angerville le 17 juin 1796 à l'âge de 71 ans. Il avait épousé le 21 novembre 1746, à Angerville, Bonne Charlotte Adrienne Delamarre (1726-1800), qui lui donna quatorze enfants, dont l'aîné fut Jacques Edme Génois.

03. Jacques Edme Génois, né le 11 août 1747 à Angerville, fut maître des petites écoles et il décéda le 26 juillet 1809 à Étréchy. Il avait épousé tout d'abord le 17 novembre 1772, à Étréchy, Marie Françoise Regien (1743-1779) ; puis le 26 octobre 1779, aussi à Étréchy, Marie Jeanne Simonneau (1751-1802) qui lui donna huit enfants, dont le second, aîné des garçons, fut André Rose Maximilien Edme Génois.

04. André Rose Maximilien Edme Génois, né le 4 août 1781 à Étréchy, fut garde-moulin au moulin de Pierrebrou et mourut à Étréchy le 19 février 1844. Il avait épousé le 9 juillet 1804, à Étréchy, Marie Thérèse Marguerite Brichard (1782-apr.1842), qui lui donna trois enfants, dont le troisième fut Alphonse Génois.

¹⁶⁸ Nous reprenons ici pour l'essentiel les informations mises en ligne par le généalogiste Bernard Griffoulière sur le site *geneanet.org*. complétées par ce que nous avons trouvé de notre côté sur Alphonse Génois et ses fils.

05. Alphonse Génois, né le 17 mai 1814 à Étréchy fut d'abord garde-moulin à Étréchy, puis déménagea entre 1842 et 1847 à Paris où il fut apparemment boulanger et mourut propriétaire le 1^{er} mars 1881. Il avait épousé le 27 septembre 1842, à Étréchy, Maxime Éliza Limet (1819-1891), lingère, qui lui donna apparemment six enfants, dont survécurent seulement deux garçons, Henry Liphard et Alphonse Maximilien.

06. Henry Liphard Génois, né à Paris le 7 juin 1847, fut artiste peintre d'abord à Paris, d'où il déménagea entre 1891 et 1896 pour Étréchy, où il mourut veuf le 27 avril 1916. Il avait épousé à Paris le 1^{er} décembre 1887 Marie Catherine Geisler, dite Marie Schvartz (1846-1904), couturière, dont il ne paraît pas avoir eu d'enfant.

02. Mariage de ses parents — sept. 1842 ¹⁶⁹

Du vingt sept septembre mil huit cent quarante deux à onze heures du matin sont comparus devant nous Frédéric Janicot adjoint remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune d'Étréchy en l'absence du maire

Le sieur Genoï Alphonse, garde moulin, demeurant chez son père à Pierrebrou commune d'Étréchy et précédemment à Gouvieux (Oise), né au dit Étréchy le dix sept mai mil huit cent quatorze, fils légitime de Genoï André Rose Maximilien Edme ancien garde moulin âgé de soixante un ans, et de Brichard Margueritte Thérèse, son épouse âgée de soixante ans, presens et consentans

Et demoiselle Limet Maxime Éliza, lingère demeurant chez son père à Étréchy où elle est née le vingt quatre janvier mil huit cent dix neuf, fille légitime de Limet François Liphard, mecanicien âgé de cinquante deux ans et de Génoï Marie Anne son épouse âgé de cinquante cinq ans aussi presens et consentans

Lesquels nous ont représenté un certificat délivré par le maire de Gouvieux (Oise) constatant que les publications du mariage projjetté entre eux ont été faites en la dite commune sans opposition les dimanches onze et dix huit septembre présent mois

Nous avons vérifié sur les registres de l'état civil de cette commune les actes de naissance des futurs et les publications faites sans opposition les dimanches quatre et onze de ce mois,

¹⁶⁹ État civil d'Étréchy, année 1842, n°53.

nous nous sommes assuré ensuite que le futur avait satisfait à la loi du recrutement, classe de mil huit cent trente quatre.

Après avoir visé ces pièces pour être annexées nous avons donné lecture aux parties comparantes assistées des quatre témoins ci après nommés et qualifiés ainsi que du chapitre 6 du titre du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux.

Ensuite nous avons reçu la déclaration du sieur Génois Alphonse qu'il prend pour sa légitime épouse demoiselle Limet Maxime Éliza et celle de la demoiselle Limet Maxime Éliza qu'elle prend pour son légitime époux le sieur Génois Alphonse

En conséquence nous avons déclaré au nom de la loi que le sieur Génois Alphonse et la demoiselle Limet Maxime Éliza sont unis par le mariage

Tout ce que dessus fait publiquement en la mairie d'Étréchy et en présence de messieurs Génois Honoré Zephir marchand de vins âgé de trente sept ans, frère de l'époux demeurant à Pierrebrou, ~~Lambert Louis cultivateur âgé de cinquante quatre ans ami~~ Genois Étienne François musicien, âgé de cinquante sept ans, demeurant à la Ferté Aleps, oncle de l'époux, Davoine Louis Antoine marchand épiciier mercier âgé de trente cinq ans beau frère de l'épouse et ~~Limet Louis rentier âgé de cinquante quatre ans, cousin de l'épouse~~ Grenet Henry Leon rentier âgé de trente sept ans, tous deux demeurant à Étréchy, lesquels ont signé avec les époux, le père de l'époux, les père et mère de l'épouse, et avec nous adjoint après lecture, la mère de l'époux a déclaré ne savoir signer.

[Signé :] A. Genois – Al. Genois – M. Genois – L. Limet – L. Limet – H. Grenet – Genois – L. Genois – Davoine – Janicot.

03. Fratrie d'Henry Génois ¹⁷⁰

Après leur mariage le 27 septembre 1842 à Étréchy, Alphonse Génois et Éliza Limet partirent visiblement s'installer à Paris dans l'ancien douzième arrondissement.

L'état civil de Paris antérieur à 1860 ayant été détruit lors des événements de la Commune en 1870, nous n'avons que des indications fragmentaires sur le nombre et le sort des enfants du couple, vu que leurs actes de naissance et de décès en bas âge n'ont pas tous été reconstitués. Je pense qu'Alphonse Génois a eu d'Éliza Limet six enfants, à des intervalles réguliers d'environ 18 mois, et que de ces six enfants seuls deux ont survécu, selon le scénario suivant.

1° Alphonse Maximilien (premier du nom), né sans doute à Paris au milieu de l'année 1843, dont seul l'acte de décès a été reconstitué, du 16 février 1848, ancien 12^e arrondissement.

2° Un autre garçon, né fin 1844 ou début 1845, dont on n'a également que l'acte de décès reconstitué du 12 octobre 1845 (12^e arrondissement ancien) avec un prénom illisible, peut-être Pierre.

¹⁷⁰ Nous reprenons ici pour l'essentiel les informations mises en ligne par le généalogiste Bernard Griffoulière sur le site *geneanet.org*, complétées par ce que nous avons trouvé de notre côté sur Alphonse et ses fils.

3° Une fille née au milieu de l'année 1846, Clotilde, dont on n'a également que l'acte de décès reconstitué, du 31 août 1849, 12^e arrondissement ancien.

4° Liphard Henry, né le 7 juin 1847, 12^e arrondissement ancien, qui est notre Henry Liphard, artiste peintre, qui mourra à Étréchy en 1916.

5° Alphonse Maximilien (deuxième du nom), né le 20 décembre 1849 à Paris, 12^e arrondissement ancien, qui sera boulanger à la suite de son père Alphonse, et qui assistera à l'inhumation de son frère Henri en 1916. Il avait épousé le 4 septembre 1877, à Étréchy, Eugénie Victoire Pinault (née en 1854 à Étréchy).

6° Léon Émile, frère jumeau d'Alphonse, dont nous avons un acte de décès reconstitué du 6 octobre 1851 (avec une nouvelle interversion de prénoms, Émile Léon), 12^e arrondissement ancien.

04. Naissance à Paris — juin 1847 ¹⁷¹

NAISSANCES.

ANNÉE 1847 Arrondis^t ancien. 12^e

Nom Genois

Prénoms Richard Henri

Date de la naissance 7 Juin 1847

¹⁷¹ État civil reconstitué de Paris.

05. Naissance de son frère — déc. 1849 ¹⁷²

NAISSANCES.

ANNÉE 1849 Arrondis^t ancien. 12

Nom Gensis

Prénoms Alphonse Maximilien

Date de la naissance 20 décembre 1849

¹⁷² État civil reconstitué de Paris.

06. Études de peinture — ses maîtres ¹⁷³

Quel furent les maîtres d'Henry Génois ? Au commencement de sa carrière, c'est-à-dire de 1868 à 1870, il se présente comme « élève de MM. Cabanel et Hillemacher » ; dans la suite, il ne sera plus question que de Cabanel, plus célèbre.

Eugène Ernest Hillemacher (1818-1887), né et mort à Paris, fut un peintre académique qui donna dans le portrait autant que dans la peinture d'histoire et de genre. Élève de Léon Cogniet à l'École des beaux-arts en 1838, et débutant au Salon en 1840, il connut un certain succès, c'est-à-dire de nombreuses commandes ; il obtint une médaille de seconde classe en 1848 et de première classe en 1861 et 1863.



Alexandre Cabanel (1823-1889), né à Montpellier et mort à Paris, peintre académique célèbre sous le Second Empire, élève de François-Édouard Picot aux Beaux-Arts, second prix de Rome en 1845, il expose au Salon de 1863 une Naissance de Vénus qui le



¹⁷³ État civil reconstitué de Paris.

rendra célèbre, et le fait élire à l'Académie des Beaux-Arts. Dès lors professeur aux Beaux-Art, il enchaîne les distinctions et accumule les décorations, célébré par toute l'Europe et collectionné jusqu'aux États-Unis. Il sera un adversaire farouche du mouvement impressionniste.



La Naissance de Vénus, par Cabanel (1863)

07. Condisciples et camarades ¹⁷⁴

Nous développons ci-après la liste des « vieux amis de l'atelier » que donnera Edmond Dupain dans son oraison funèbre prononcée en 1916 sur la tombe d'Henry Génois.

Peintre de talent, élève du maître Cabanel, il avait étudié à l'École des Beaux-Arts — avant la guerre de 1870 — à côté d'autres élèves qui avaient avec lui grandi et qui avaient atteint la célébrité ! Aussi lorsqu'il parlait de ses vieux amis de l'atelier, avec quel regain de satisfaction il évoquait leur souvenir, avec quel charme il en causait, comme il lui semblait revenir quarante ans en arrière et ressaisir toutes ces journées d'illusions et d'espérances !

Lorsqu'il parlait de ses chers camarades Olivier Merson, Henri Regnault, Blanc Joseph, Benjamin Constant, Bastien Lepage, Roger Jourdain, Jadin Mangin, les sculpteurs Chrétien, Richou, l'architecte Saint-Germain et tant d'autres — ses yeux pétillaient de joie en soulevant le voile des années déjà tombées au rang des choses disparues !

¹⁷⁴ État civil reconstitué de Paris.

01. Bastien-Lepage (Jules), peintre naturaliste (1848-1884), élève de Cabanel à partir de 1868.

02. Chrétien (Eugène Ernest), sculpteur né à Elbeuf et mort à Paris (1840-1909), expose en 1868 au Salon un *Suivant de Bacchus*, puis y envoie des œuvres jusqu'à sa mort. Médaille de 2^e classe au Salon de 1874 et une médaille de bronze à l'exposition universelle de 1889.

03. Constant (Benjamin), peintre et graveur (1845-1902), entre en 1866 à l'École des Beaux-Arts où il est l'élève d'Alexandre Cabanel, à qui il succèdera. Médaille d'or de l'Exposition universelle de 1889 et du Salon de Paris de 1896, portraitiste recherché dans toute l'Europe.

04. Dupain (Edmond), peintre (1847-1933), élève de Cabanel, professeur de dessin à l'École Polytechnique, peintre souvent médaillé.

On lui doit notamment une huile sur toile de 65 cm sur 81 intitulée *La vieille chapelle dans l'eau à Souzy près d'Étampes*¹⁷⁵, que probablement il peignit, à une date indéterminée, en compagnie de son ami Henry Génois.

05. Blanc (Joseph), peintre (1846-1904), élève de Cabanel, lui-même nommé professeur à l'École des beaux-arts de Paris en 1889.

06. Jourdain (Roger), peintre et illustrateur (1845-1918), élève de Cabanel, maire de Rueil-Malmaison de 1900 à 1906.

07. Jadin-Mangin (Charles), peintre orientaliste (1849-1922), élève de Cabanel.

¹⁷⁵ Signalée par le site *Artnet.com*, sans plus de précision.

08. Merson (Olivier), peintre et illustrateur (1846-1920), grand prix de Rome en 1869, médaille d'or de l'Exposition universelle de 1889, chef d'atelier à l'École des Beaux-Arts de 1905 à 1911.

09. Regnault (Henri), peintre orientaliste (1843-1871), élève de Cabanel, prix de Rome 1866, tué lors de la bataille de Buzenval.

10. Richou (Henry), sculpteur (1850-1929), élève de Monceau et Dumont, débute au Salon de 1877 ; photographe à Orléans puis à Étampes où il devient conseiller municipal.

11. Saint-Germain (Henri Vincent Joseph Gault de), architecte (1810-1877), professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts, concepteur des hippodromes de Vincennes en 1863 et de Deauville en 1864.

08. Œuvres exposées au Salon — 1868-1894

1868 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Hillemacher. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 152. — 1062 — Tête de femme ; étude. »¹⁷⁶

1869 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Hillemacher. — Rue Grould-d'Arcy, 19 (Vaugirard). — 1022 — Martyre de saint Étienne. »¹⁷⁷

1870 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de MM. Cabanel et Hillemacher. — Boulevard de Vaugirard, 49. — 1156 — Le Christ descendu de la croix. »¹⁷⁸

1871 : Pas de Salon. — 1872-1874 : Génois n'expose pas.

1875 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Avenue de Saxe, 39. — 895 — Portrait de M. A. Delzant. »¹⁷⁹

1876 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Boulevard de Vaugirard, 49. — 877 — Vénus trouve le corps d'Adonis. »¹⁸⁰

¹⁷⁶ *Explication des ouvrages de peinture et dessins, sculpture, architecture et gravure des artistes vivans exposés au palais des Champs Élysées le 1^{er} mai 1868*, Paris, Charles de Mourgues, 1868, p. 130.

¹⁷⁷ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1869, p. 138.

¹⁷⁸ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1870, p. 149.

¹⁷⁹ *Explication des ouvrages...*, Paris, Imprimerie nationale, 1875, p. 133.

1877 : Henri Génois n'expose pas.

1878 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Cherche-Midi, 100. — 999 — N. S. Jésus-Christ mis au tombeau. »¹⁸¹

1879 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Cherche-Midi, 100. — 1348 — Le baptême de Jésus. »¹⁸²

1880 : [1. Peintures] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Cherche-Midi, 100. — 1584 — Jeanne travaille. H. 1^m, 25. – L. 0^m, 89. — 1585 — Toilette de Vénus. H. 1^m, 16. – L. 0^m, 89.

[2. Dessins] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Cherche-Midi, 100. — 1814 — L'ami Fritz. »¹⁸³

1881 : [1. Peintures] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Cherche-Midi, 100. — 972 — *Dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq autres notables bourgeois de Calais, en 1347.* — « *La Reine intervint alors, adonc la noble Reine d'Angleterre qui était moult enceinte et pleurait si tendrement qu'elle ne se pouvait soutenir ; se jeta à genoils devant le Roi, son Seigneur, et dit : Ah ! gentil sire, depuis que je repassais la mer en grand péril, je ne vous ai rien requis et demandé ; or, vous prie humblement et requiers en propre don, que pour le fils de Sainte Marie et pour l'amour de moi, vous*

¹⁸⁰ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1876, p. 109.

¹⁸¹ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1878, p. 88.

¹⁸² *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1879, p. 112.

¹⁸³ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1880, pp. 157 et 459.

veuillez avoir de ces six hommes mercy. Le Roi attendit un peu pour parler.... » (*Chroniques de Froissart.*) »

[2. Dessins] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — 2828 — *Portrait de Mme J. C...* ; — *pastel.* »¹⁸⁴

1882 : [1. Peintures] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Moulin-de-Beurre, 12. — 1148 — *La chasse au héron* ; — *moyen âge.* »

[2. Dessins] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — 2257 — *Portrait de M. Auzoux* ; — *pastel.* »¹⁸⁵

1883 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Moulin-de-Beurre, 12. — 1020 — *Une chasse au moyen âge.*¹⁸⁶

1884 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Moulin-de-Beurre, 12. — 1024 — *Hallali !!!* — Appartient à M. J. Mauby. »¹⁸⁷

1885 : [1. Peintures] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Moulin-de-Beurre, 12. — 1077 — * *Après la chasse.* »

[2. Dessins] « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — 2827 — *Portrait de M^{lle} L. S...* ; — *pastel.* »¹⁸⁸

1886 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue du Moulin-de-Beurre, 12. — 1033 — *Portrait de M. Ch. De Saint-G...* »¹⁸⁹

¹⁸⁴ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1881, pp. 90 et 263.

¹⁸⁵ *Explication des ouvrages...*, Paris, Mourgues, 1882, pp. 100 et 285.

¹⁸⁶ *Explication des ouvrages...*, Paris, E. Bernard, 1883, p. 93.

¹⁸⁷ *Explication des ouvrages...*, Paris, E. Bernard, 1884, p. 94.

¹⁸⁸ *Explication des ouvrages...*, Paris, E. Bernard, 1885, pp. 95 et 250.

1887 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Boulevard de Vaugirard, 120. — 1015 — *Diane* ; — *retour de chasse*. »¹⁹⁰

1888 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Boulevard de Vaugirard, 120. — 1098 — *Portrait de M^{me} G...* »¹⁹¹

1889-1892 : Génois n'expose pas.

1893 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue de Saint-Louis-en-l'Île, 70. — 784 — *Portrait de M^{me} ****. »¹⁹²

1894 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Rue de Saint-Louis-en-l'Île, 70. — 803 — *Portrait de M^{me} E. S...* »¹⁹³

1895-1900 : Génois n'expose plus.

¹⁸⁹ *Explication des ouvrages...*, Paris, Paul Dupont, 1886, p. 85.

¹⁹⁰ *Explication des ouvrages...*, Paris, Paul Dupont, 1887, p. 85.

¹⁹¹ *Explication des ouvrages...*, Paris, Paul Dupont, 1888, p. 89.

¹⁹² *Explication des ouvrages...*, Paris, Paul Dupont, 1893, p. 71.

¹⁹³ *Explication des ouvrages...*, Paris, Paul Dupont, 1894, p. 68.

09. *Descente de croix* — 1870

Nous avons vu plus haut que selon le catalogue du Salon de 1870, Henri Genois y avait exposé une peinture intitulée *Le Christ descendu de la croix*.

En 1880, cette même œuvre, alors titrée *Descente de croix*, et dont on rappelle bien qu'elle a été exposée au Salon de 1870, est signalée comme ornant l'église de Rosny-sous-Bois, après avoir séjourné dans celle de Saint-Pierre du Gros-Caillou.

Elle est d'une longueur de 4, 25 m et orne à cette date le sanctuaire lui-même ; on note qu'elle a été commandée en 1878, ce qui doit s'entendre de la paroisse qui l'a demandée¹⁹⁴. Il s'agit en effet de l'église Sainte-Geneviève de Rosny, qui avait été entièrement reconstruite à partir de 1857.

M. Pierre Dijol, président et conservateur du Musée de l'Histoire de Rosny-sous-Bois, contacté au téléphone, a bien voulu nous indiquer que cette toile, qui était accrochée dans le transept gauche, a disparu à une date indéterminée des années 1950 ou 1960. Depuis une trentaine d'années qu'il s'intéresse sans relâche au patrimoine local, il n'a jamais pu mettre la main sur le moindre cliché qui puisse donner une idée de ce qu'était son apparence.

¹⁹⁴ *Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine dressé par le service des Beaux-Arts. Tome second, arrondissement de Sceaux*, Paris, A. Chaix, 1880, pp. 384-385.

10. *Suzanne et les vieillards*— sept. 1871



Cette huile sur toile de 114 cm sur 81, signée et datée de 1871, s'est vendue le 25 octobre 1998 à Lille, chez Mercier et C^{ie}, sous le n°246, pour plus de 2000 euros.

11. *Hamlet et le Fossoyeur* — 1871

Des *Catalogues des lots* de la Loterie nationale en date de novembre 1871 et janvier 1872 citent une huile sur toile offerte par Henri Génois à une organisation caritative et patriotique, la Société de secours aux blessés militaires :



« 477. Génois (Henri), 49, b. de Vaugirard, *Hamlet et le Fossoyeur*, huile. »¹⁹⁵

¹⁹⁵ *Loterie nationale. Catalogue des lots. Paris, Janvier 1872*, Paris, Chaix, novembre 1871, p. 20 ; janvier 1872, p. 7.

12. *Garçonnet couché sur des escaliers* — 1872





Cette huile sur panneau de bois de 19 cm sur 25, signée et datée de 1872 en haut à gauche, s'est vendue le 9 mai 2012 à la Galerie Stuker de Berne sous le n°1094 et le titre : *Kleiner Junge, auf der Treppe liegend*, « Petit garçon couché sur les escaliers ».

13. Témoin au mariage de son frère — 1877 ¹⁹⁶

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le quatre septembre, à midi.

Sont comparus devant nous, Louis Antoine Gardien, maire, officier de l'état civil de la commune d'Étréchy

Le sieur Alphonse Maximilien Genois, boulanger, né à Paris, deuxième arrondissement, le vingt décembre mil huit cent quarante neuf, y demeurant, boulevard de Vaugirard n°49 avec ses père et mère ; fils majeur de Alphonse Genois, propriétaire, âgé de soixante-trois ans et de Élisabeth Maxime Limet, sans profession, âgée de cinquante huit ans, ici présents et consentant au mariage de leur fils

Et la demoiselle Eugénie Victoire Pinault, sans profession, née en cette commune le trente et un janvier mil huit cent cinquante quatre et y demeurant avec ses père et mère ; fille majeure de Charles Frédéric Pinault, propriétaire, âgé de soixante-trois ans et de Hortense Élisabeth Binois, sans profession âgée de soixante-trois ans, ici présents et consentant au mariage de leur fille

Lesquels nous ont représenté leurs actes de naissance et les actes de publication faits en cette commune et en la mairie du quinzième arrondissement de Paris les dimanches dix neuf et vingt six août dernier sans qu'il soit survenu aucune opposition au mariage projeté

Après avoir visé celles de ces pièces qui doivent être annexées nous avons de toutes donné lecture aux parties comparantes assistées des quatre témoins ci-après nommés et qualifiés ainsi

¹⁹⁶ État civil d'Étréchy pour 1877.

que du chapitre six du titre du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux

Les comparants de ce interpellés nous ont à l'instant représenté le certificat délivré le trente août dernier par maître Parquet notaire à Châlo Saint Mard constatant que le contrat de mariage des futurs a été passé le même jour devant le dit maître qui en a gardé minute.

Ensuite nous avons reçu la déclaration du sieur Alphonse Maximilien Genois qu'il prend pour épouse la demoiselle Eugénie Victoire Pinault, et celle de la demoiselle Eugénie Victoire Pinault qu'elle prend pour époux le sieur Alphonse Maximilien Genois

En conséquence de quoi nous avons déclaré au nom de la loi que le sieur Alphonse Maximilien Genois et la demoiselle Eugénie Victoire Pinault sont unis par le mariage.

Tout ce que dessus fait publiquement en la salle de la mairie en présence de messieurs Henri Genois, peintre en paysages, âgé de trente ans, demeurant à Paris, boulevard de Vaugirard n°49, frère de l'époux ; Nicolas Georges Michaudon, négociant, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant à Vitry (Seine) ami de l'époux ; Louis Chevallier marchand boulanger, âgé de quarante six ans, demeurant à Paris, rue Saint-Louis en l'Île n°72, beau frère de l'épouse et Louis Paul Daubignard, rentier, âgé de soixante ans, demeurant à Étréchy, ami de la famille de l'épouse.

Lesquels ont signé avec les époux et avec nous maire qui avons dressé le présent acte et en avons fait lecture aux parties et aux témoins. — [Signé :] Eugénie Pinault — A. Genois — Alphonse Genois — E. Limet — H. Binois — C. F. Pinault — H. Genois — Michaudon — Daubignard — L. Chevallier — Gardien.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "H. Genois", with a long horizontal flourish underneath.

14. *Mise au Tombeau* — 1878

Nous avons vu plus haut que selon le catalogue du Salon de 1878, Henri Genois y avait exposé une peinture intitulée *N. S. Jésus-Christ mis au tombeau*.

Cette huile sur toile de 210 cm sur 310, avait été achetée par l'État le 30 octobre 1879, et mise en dépôt le 22 mars 1880 à la mairie de Coupelle-Vieille (Pas-de-Calais)¹⁹⁷.

Elle ne serait plus localisée à ce jour.

¹⁹⁷ Archives nationales F/21/220, dossier 18 (d'après la base Arcade)

15. *Baptême de Jésus* — 1879 ¹⁹⁸



Cette huile sur toile de 333 cm sur 215, signée et datée en bas à gauche *Henry Génois, 1879*, a été exposée au Salon de 1879 sous le n° 1348. Elle a fait l'objet à cette occasion d'une critique en demi-teinte par le *Dictionnaire Véron*¹⁹⁹ :

¹⁹⁸ Photographié par G. Michelez

¹⁹⁹ *Dictionnaire Véron, ou Mémorial de l'art et des artistes contemporains. Organe de l'institut universel (Section des Beaux-Arts). Le Salon de 1879. 5^e annuaire*, Paris, M. Bazin, 1879, pp. 252-253.

« GÉNOIS (Henry). — Le *Baptême de Jésus* est clair et très-aéré ; la figure du Dieu est pâle et manque de sang. Il s'incline avec douceur, et saint ²⁵³ Jean a l'air béat. Ce tableau est trop clair, et les personnages ne sont point dans le caractère religieux de la situation. Saint Jean devrait avoir un caractère sauvage, et le Christ toute la majesté écrasante d'un Dieu ! Malgré ces lacunes, il y a de l'étude et une fine exécution propre. »

Achetée par l'État le 11 juillet 1879 (et alors photographiée avec d'autres achats de l'État par G. Michelez), elle a été mise en dépôt le 23 mars 1880 à la mairie de Putanges-Pont-Écrépin (Orne)²⁰⁰.

M. Gérard Grandsire, élu municipal en charge de la restauration des églises de cette commune, contacté au téléphone, nous assure qu'il n'existe plus aucune trace de cette peinture dans la commune, dont il a pourtant inventorié avec grand soin tout le mobilier subsistant. M^{me} Servanne Desmoulins-Hémery, conservatrice des antiquités et objets d'art de l'Orne, contactée de même, a bien voulu de son côté nous indiquer que la disparition de cette œuvre a été constatée précisément lors d'un inventaire réalisé en 1971.

²⁰⁰ Archives nationales F/21/220, dossier 17 (d'après la base Arcade)

16. Décès de son père — mars 1881 ²⁰¹

L'an mil huit cent quatre vingt un le deux mars à dix heures un quart du matin. Acte de décès de Alphonse Genois âgé de soixante cinq ans propriétaire né à Étréchy, Seine-et-Oise, decedé en son domicile boulevard de Vaugirard 49 le premier mars courant à neuf heures du matin, fils de André Rose Maximilien Edme Genois et de Marguerite Therèse Brichard son épouse, tous deux cultivateurs, décédés, marié à Élisabeth Maxime Limet, âgée de soixante un ans, propriétaire demeurant boulevard de Vaugirard 49, dressé par nous Léon Goyard adjoint au maire officier de l'état civil du quatorzième arrondissement de Paris, sur la declaration de Henri Genois agé de trente trois ans peintre demeurant boulevard de Vaugirard 49 et de Léon Terrier agé de quarante sept ans rentier demeurant rue de l'Église 60 lesquels ont signé avec nous après lecture. — [Signé :] Henry Genois — Terrier — Goyard.

A handwritten signature in black ink, reading "Henry Genois". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline that extends to the right and then curves back under the name.

²⁰¹ État civil du 15^e arrondissement de Paris, n°727.

17. *Eustache de Saint-Pierre* — 1881



Cette huile sur toile de 325 cm sur 262, signée et daté à droite Henry Genois 1881, a été exposée au Salon de 1881 sous le n° 972 et avec le titre *Dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de cinq autres notables bourgeois de Calais, en 1347*, d'après les *Chroniques de Froissart* : « *La Reine intervint alors, adonc la noble Reine d'Angleterre qui était moult enceinte et pleurait si tendrement qu'elle ne se pouvait soutenir ; se jeta à genoils*

devant le Roi, son Seigneur, et dit : Ah ! gentil sire, depuis que je repassais la mer en grand péril, je ne vous ai rien requis et demandé ; or, vous prie humblement et, requiers en propre don, que pour le fils de Sainte-Marie et pour l'amour de moi, vous veuillez avoir de ces six hommes mercy. Le Roi attendit un peu pour parler.... »

Achetée par l'État²⁰² le 5 juillet 1881 (et alors photographiée avec d'autres toiles par G. Michelez), elle a été mise en dépôt le 2 novembre 1882 au musée des Beaux-Arts d'Arras (Pas-de-Calais).

En 2012, l'État a renoncé à ses droits sur ce tableau désormais en possession officielle et définitive du musée d'Arras²⁰³.

M^{me} Marie Fouré, en charge du récolement des œuvres conservée par ce musée, a bien voulu nous indiquer, au téléphone, que cette huile signée en bas à droite fait partie de celles qui ont échappé à l'incendie destructeur de 1914, mais qu'elle est conservée aujourd'hui roulée et sous papier japon, de sorte qu'il est absolument impossible pour l'heure d'en réaliser de bonnes photographies.

²⁰² Cf. *L'Année artistique* 4 (1881-1882), p. 103 ; *Le Temps* 21/7368 (24 juin 1881), p. 2 ; *Le XIX^e siècle* 11/3465 (24 juin 1881), p. 2 ; etc.

²⁰³ *Bulletin officiel* 209 (avril 2012), p. 69 : Annexe de l'arrêté MCCC1207059A du 30 mars 2012 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (article 13 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (arrêté publié au *JO* du 12 avril 2012).

18. *La chasse au héron* — 1882 ²⁰⁴



²⁰⁴ Émile Bellier de La Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école française depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours. Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et lithographes. Tome premier*, Paris, Renouard, 1882, p. 633. Cette notice est résumée par Emmanuel Bénézit, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, nouvelle édition, Paris, Gründ, 1976 (avec l'indication fort inexacte que Génois serait mort à Paris en 1910).

Nous avons vu plus haut que selon le catalogue du Salon de 1882, Henri Genois y avait exposé une peinture intitulée *La chasse au héron ; — moyen âge*.

C'est visiblement cette œuvre qui a inspiré une sérigraphie en noir et blanc publiée aux États-Unis vers 1907 et intitulée « Ladies Hunting, after painting by Henri Genois », dont nous donnons la reproduction ci-dessus.

Cette lithographie a originellement servi à illustrer le cinquième tome d'une série de 10 volumes intitulée *Woman in All Ages and in All Countries*. Ce cinquième tome portait pour titre *Women of Mediæval France*, et avait été rédigé par Pierce Butler²⁰⁵.

²⁰⁵ Elle fait partie d'une série intitulée *Woman in All Ages and in All Countries* (portfolio of 75 plates in crushed morocco case, limited to 26 copies), Philadelphia, G. Barrie & Sons, 1907 (volume of unbound matted plates ; folio, 15 x 12 x 3 inches, with 75 illustrations : 11 hand-colored plates and 64 black-and-white plates on silk ; *Woman in All Ages* was a 10-volume set of books published in 1907, written by Mitchell Carroll and numerous other authors ; special editions were issued with portfolio volumes of the plates from the books.)

19. *Encore au dictionnaire...* — 1882 ²⁰⁶

En 1882 Henri Génois jouit à nouveau des honneurs d'un dictionnaire qui récapitule tout ce qu'il a exposé depuis 1868.

GÉNOIS (Henri), peintre, né à Paris le 7 juin 1847, élève de MM. Cabanel et Hillemacher. — Rue du Cherche-Midi, 100. — S. 1868. *Tête de femme, étude.* — S. 1869. *Martyre de saint Etienne.* — S. 1870. *Le Christ descendu de la croix.* — S. 1875. *Portrait de M. A. Delzant.* — S. 1876. *Vénus trouve le corps d'Adonis.* — S. 1878 *Notre Seigneur Jésus-Christ mis au tombeau.* — S. 1879. *Le baptême de Jésus.* — S. 1880. *Jeanne travaille ; — Toilette de Vénus ; — L'Ami Fritz.*

²⁰⁶ Émile Bellier de La Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école française depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours. Architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et lithographes. Tome premier*, Paris, Renouard, 1882, p. 633. Cette notice est résumée par Emmanuel Bénézit, *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays*, nouvelle édition, Paris, Gründ, 1976 (avec l'indication fort inexacte que Génois serait mort à Paris en 1910).

20. Membre de la Société des Artistes français — 1883-1916 ²⁰⁷

Henry Génois a été membre de la *Société des Artistes français* à partir de 1883, selon la doctorante Ruth Fiori, qui présente comme suit cette Société sur le site internet du Comité des travaux historiques et scientifiques :

« Instaurée en 1881 par Jules Ferry, notamment pour gérer le Salon des artistes français, une exposition annuelle succédant au Salon de l'Académie des beaux-arts, héritière de l'Académie royale de peinture et de sculpture. »

Il resta membre de cette Société jusqu'à sa mort, vu que le *Compte-rendu des travaux de la Société des artistes français* le cite en 1917 dans la liste de ses « membres décédés ou démissionnaires »²⁰⁸.

²⁰⁷ Ruth Fiori, « Fiches prosopographiques », in « Dépouillement du *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens*, en vue d'une thèse d'histoire de l'art, université Paris I, 2009 » (<http://cths.fr>).

²⁰⁸ *Compte-rendu des travaux de la Société des artistes français*, 210 (mars 1916-mars 1917), p. 490.

21. *La Loi* — 1885



En 1885 Henry Génois offrit une toile représentant La Loi « à la commune d'Étréchy », ainsi qu'il est indiqué en bas à droite de la dite toile au-dessus de la signature de l'artiste et de la date de l'œuvre.

Sur un fond sombre, en pied, de face, debout sur un carrelage de marbre noir et blanc, devant un escalier de deux marches menant à un trône de marbre, se tient une jeune femme vêtue à l'antique d'une tunique ocre et d'une toge bleue, de nature des plus clairement allégorique.

Le trône monumental de marbre dont elle paraît venir de descendre, orné d'accoudoirs en forme de molosses et surmonté de pommes de pin, indique assez sa majesté, soulignée encore par un diadème d'or.

Surtout trois attributs la caractérisent nettement : l'épée, qui symbolise le pouvoir de vie et de mort



sur les citoyens qui ne peuvent être que décapités, et non suppliciés ; la main de justice, symbole du pouvoir judiciaire et spécialement de sa capacité à suspendre l'exercice de la propriété individuelle ; et la table de la loi, symbole du caractère objectif et non arbitraire d'une loi qu'on a écrite pour que chacun puisse la connaître et l'invoquer.

Ce corpus symbolique sous une apparence d'abstraction pure à dominante gréco-romaine, convoque en réalité toute notre histoire et tout l'enchevêtrement des origines de notre civilisation : hébraïques, grecques, romaines, chrétiennes et germaniques.

La table de marbre sur laquelle s'appuie la main droite de notre jeune femme, et sur laquelle sont inscrits seulement les mots : LA LOI²⁰⁹, renvoie d'une part à la tradition romaine, selon laquelle dix decenvirs auraient pour la première fois rédigé vers 450 avant J.-C. et fait porter sur douze tables de pierre le texte d'une loi valable pour tous les citoyens. Mais elle renvoie aussi clairement à la loi hébraïque, biblique, dont le premier noyau aurait été rédigé par Dieu lui-même sur deux tables de pierre, descendues ensuite par Moïse de la montagne du Sinaï. Car notre personnage allégorique, descendant de son trône en présentant cette plaque aux citoyens d'Étréchy rassemblés dans la salle des mariages, n'est pas sans faire penser à Moïse descendant du Sinaï pour faire connaître au peuple élu la teneur des dix commandements divins.

²⁰⁹ Comme, rappelons-le, le fronton du Palais de Justice d'Étampes où est inscrit seulement, dans un triangle, le mot LEX.



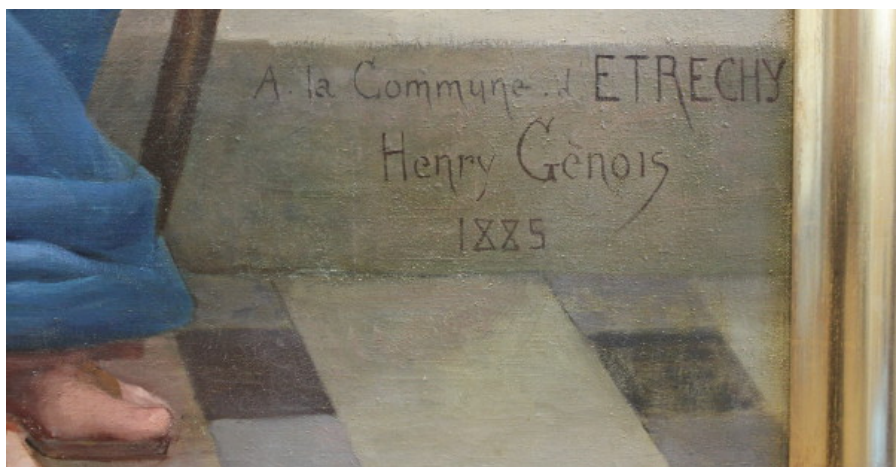
Quant à la *main de justice* que notre jeune femme tient de l'autre côté, notre peintre lui a donné une longueur et des proportions telles qu'on croit voir au premier regard la déesse Athéna appuyée sur sa lance traditionnelle. Mais dès que le regard se fait plus attentif il distingue à son extrémité supérieure la forme spéciale du sceptre appelé *main de justice*, symbole purement médiéval, et non antique, d'origine germanique, de la monarchie française et spécialement de son pouvoir judiciaire ; représentation nettement christianisé par la position des doigts adoptée, et attestée depuis le XIII^e siècle. Car les trois doigts déployés, du pouce au majeur, symbolisaient originellement la Trinité, tandis que les deux doigts restants, pliés l'un contre l'autre, figuraient l'union de la nature humaine et de la nature divine dans la personne du Verbe incarné.

Enfin le fond de grisaille uniforme devant lequel se dresse la Loi souligne puissamment son éclat nettement tricolore : les drapés bleu ciel de la toge, et ocre de sa tunique, alliés au teint laiteux de ses bras et de son col, évoquent irrésistiblement les trois couleurs du drapeau de la République Française, toute jeune encore en cette année 1885, en face de la statue de Marianne qui trône comme il se doit de l'autre côté de la salle des mariages de l'hôtel de ville d'Étréchy.

Voilà pour l'idée, pour l'argumentation. Maintenant, si l'on cherche comment l'artiste a su rendre son propos attrayant, par la variété des formes et des couleurs, il faut spécialement considérer l'arrondi des formes girondes de cette séduisante Loi et des plis de son drapé, le volume des seins, la finesse de la taille, soulignée par un élégant baudrier de cuir serti de faunes d'argent et de losanges de rubis, qui ne sont pas sans connotations sensuelles, voire sexuelles, sous la lèvre carmin, l'œil glauque et le diadème d'or.

L'épée, dont le tranchant s'allierait mal aux charmes de la féminité est seulement suggérée par sa garde et son manche serti de diamants, enfoncée profondément dans un fourreau que trahissent seulement quelques ondulations du drapé, sur la cuisse.

B. G, 2016



22. *Jeune fille au chien* — juin-oct. 1885

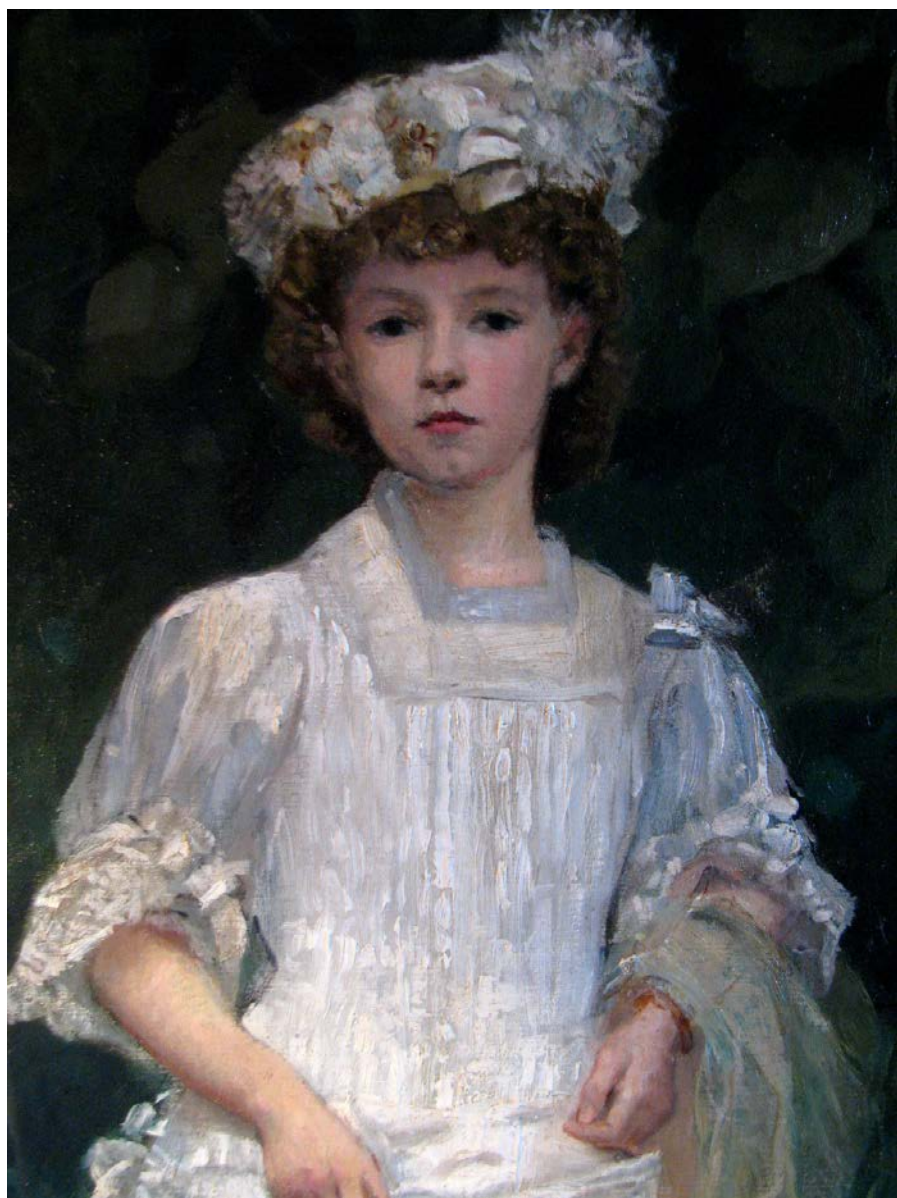


Nous reproduisons ci-après telle quelle la notice mise en ligne par le vendeur de cette toile, sur le site d'enchères en ligne *eBay* à la fin de 2015 :

« *Superbe portrait mondain impressionniste de jeune fille, Henry Genois 1847-1910 — Superbe portrait d'une jeune fille dans un jardin, en robe de cérémonie, un éventail ou un carnet de bal à la main, avec son chien allongé à ses pieds. — Il est amusant de voir que cette toute jeune personne appartenant à la bourgeoisie ou à l'aristocratie a déjà une posture très mondaine. — La toile est signée en bas à droite Henry Genois et datée Juin 1885. — Ce peintre figure au Bénézit : né à Paris le 7 juin 1847 - mort à Paris en 1910, Henry Génois a été l'élève de Cabanel et de Hillemacher - Il a exposé au Salon à partir de 1868 - sociétaire des Artistes Français depuis 1883. - École française. — Sur sa toile d'origine 'Mary et fils' 26 rue Chaptal à Paris (cachet au dos) — En parfait état de conservation — La toile a été confiée à une restauratrice professionnelle il y a trois ou quatre ans : nettoyage de surface, allègement du vernis d'origine un peu jauni, revernissage, et bandes de tension en périphérie (frais : 450€) — Format 10 figure : 46cm X 54,5cm — Ravissant portrait dans des couleurs douces, la touche est de grande qualité, elle rappelle un peu Degas sur certains détails comme la robe, les mains, les bas et les chaussures, qui sont magnifiquement traités et le visage est vraiment joli. »*

Nous ajouterons seulement trois remarques à cette notice du vendeur :

1° La toile est datée précisément et assez curieusement :
« juin-8^{bre} 1885 ».







2° Il est peut-être quelque peu excessif de qualifier cette œuvre d'*impressionniste*.

3° Le sujet de cette toile est à rapprocher de celui de plusieurs œuvres d'un ami et collègue de Génois, Edmond Dupin, professeur de dessin à l'École Polytechnique, qui prononcera en 1916 son oraison funèbre, et dont plusieurs toiles représentent des personnages féminins accompagnés de chiens.

23. Adhérent de la Société des amis des monuments parisiens — 1886-1900 ²¹⁰

Henry a été membre de cette société de 1886 à 1900, selon la doctorante Ruth Fiori, qui l'a présentée comme suit, en 2009, sur le site internet du Comité des travaux historiques et scientifiques.

« Fondée par Charles Normand, un jeune architecte diplômé de l'École des Beaux-Arts *dans le but de veiller sur les œuvres d'art et sur la physionomie monumentale de Paris*, la Société des Amis des Monuments parisiens avait pour principal objectif la lutte contre le vandalisme. Après une première réunion du comité d'organisation le 7 février 1884, sa création fut officialisée par un arrêté préfectoral le 27 avril 1885. Ancêtre pour Paris des associations de sauvegarde du patrimoine, elle a rassemblé jusqu'à plus de 600 adhérents (effectif important pour l'époque) et lancé, pour la première fois dans la capitale, des promenades, visites et excursions dont la dimension mondaine et le nombre des participants la différenciaient largement des activités des sociétés d'antiquaires ou de la société française d'archéologie. Les réunions et conférences avaient lieu au Cercle de la Librairie, 117 boulevard Saint-Germain. »

²¹⁰ Ruth Fiori, « Fiches prospographiques », in « Dépouillement du *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens*, en vue d'une thèse d'histoire de l'art, université Paris I, 2009 » (<http://cths.fr>). Cf. par exemple *Bulletin de la société des amis des monuments parisiens* 11 (1897), p. 13.

24. *Diane* — mai 1887

Nous avons déjà cité le catalogue du Salon de 1887 : « Génois (Henri), né à Paris, élève de M. Cabanel. — Boulevard de Vaugirard, 120. — 1015 — *Diane* ; — *retour de chasse*. »²¹¹

Cette toile est aussi mentionnée par Paul Heusy dans le feuilleton qu'il a consacré au Salon pour le journal *Le Radical* :

« Aimez-vous les Dianes ? M. H. Génois vous en offre une, de couleur tendre. Voulez-vous un Ulysse avec un cyclope ? Adressez-vous à M. L. Schutzenberger. Préférez-vous un Achéron avec beaucoup de rouge ponceau ? La toile de M. F. Hidalgo fera votre affaire. »²¹²

²¹¹ *Explication des ouvrages...*, Paris, Paul Dupont, 1887, p. 85.

²¹² *Le Radical* 7/130 (10 mai 1887), p., sous la rubrique : « Le Salon. III. L'allégorie et le passé (suite) ».

25. Mariage — décembre 1887 ²¹³

L'an mil huit cent quatre vingt sept, le premier décembre, à onze heures dix minutes du matin. — Acte de mariage de Liphard²¹⁴ Henri Génois, né à Paris douzième arrondissement, le sept juin mil huit cent quarante sept, artiste peintre, demeurant à Paris, avec sa mère, 49, boulevard de Vaugirard, fils majeur de Alphonse Génois, décédé, et de Maxime Éliisa Limet sa veuve, sans profession, présente et consentante, d'une part. Et de demoiselle Marie Catherine Geisler, née à Epping (Moselle) le huit juin mil huit cent quarante six, couturière, demeurant avec sa mère à Paris, rue Monttessuy, 20, fille majeure de Adam Geisler décédé²¹⁵, et de Marguerite Engel²¹⁶, sans profession, présente et consentante, d'autre part. Dressé par nous, Claude Arthur Sougy, adjoint au maire, officier d'académie, officier de l'état civil du septième arrondissement de Paris, qui avons procédé publiquement, en la mairie, à la célébration du mariage, dans la forme suivante : après avoir donné lecture aux parties : de leurs actes de naissance, des actes de décès de leurs pères, des publications faites en cette mairie et au quinzième arrondissement de Paris les dimanches vingt et

²¹³ Registre des mariages du XII^e arrondissement pour l'année 1887, n°698 : « Génois et Geisler ».

²¹⁴ La table décennale porte : « Léopold Henri ».

²¹⁵ Adam Geisler, né le 15 décembre 1823 à Epping (Moselle) et mort au même lieu le 2 décembre 1850 à l'âge de 26 ans, était maçon.

²¹⁶ Né le 30 janvier 1828 à Epping (Moselle), fille de Vincent César Engel (1783—1861), berger, et de Christine Schaff (1790-1832), ménagère.

vingt sept novembre dernier, sans opposition ; toutes pièces dûment parafées, et du chapitre six du livre 1^{er} du code civil, titre du mariage, sur les droits et devoirs respectifs des époux ; après avoir interpellé les futurs et leurs mères qui nous ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, hier, devant M^e Dufour, notaire à Paris, qui en a délivré certificat à nous produit ; nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour époux, et, chacun ayant répondu affirmativement et séparément, à haute voix, nous avons prononcé, au nom de la loi, que Liphard Henri Génois et Marie Catherine Geisler sont unis en mariage, en présence de MM. Albert Rose, sous-chef aux travaux publics, marché Saint-Honoré, 21, âgé de quarante-six ans, ami de l'époux ; Armand Schwartz²¹⁷, musicien, 20 rue Montessuy, âgé de vingt trois ans ; Pierre Schwartz, comptable, rue Montessuy, 20, âgé de trente ans ; Émile Schwartz, musicien, rue Galilée, 10, âgé de vingt neuf ans, frères de l'épouse²¹⁸, témoins qui ont signé avec les époux, leurs mères et nous après lecture. —

[Signé :] Génois — M. C. Geisler — E. Limet — Engel — A. Rose — Schwartz — E. Schwartz — P. Schwartz — A. Sougy.

A handwritten signature in black ink, reading "Génois". The signature is written in a cursive style with a long horizontal line underneath the name.

²¹⁷ Armand Victor Swartz, né le 20 juillet 1864 à Paris VII^e arrondissement, professeur de chant, épouse Marie Gabrielle Chatrigues à Paris VII^e le 23 juin 1892, puis Jeanne Louise Picardeau à Paris III^e le 18 avril 1931 ; frère jumeau de Ferdinand Jules Swartz alias Ferdinand Schwartz (1864-1944), qui sera professeur de musique au collège d'Étampes.

²¹⁸ Frères utérins, car d'après l'état civil reconstitué de Paris, Marguerite Engel s'était remariée à Paris V^e arrondissement le 14 octobre 1856 avec Jean Schevartz (sic), alias Swartz.

25. Ses alliés, les Schwartz ²¹⁹

Nous ne nous intéresserons pas ici à ses alliés du côté de son seul frère survivant, Alphonse. Notons seulement à cet égard qu'Alphonse Maximilien Génois, né à Paris le 20 décembre 1849, boulanger à Paris, où nous le voyons rentier en 1916, avait épousé le 4 septembre 1877, à Étréchy, Eugénie Victoire Pinault, elle-même née en 1854 à Étréchy.

En revanche il y a plus à dire sur les frères de sa femme, ou plutôt sur ses demi-frères. En effet nous venons de voir que Marie Catherine Geisler était née en 1846 à Epping en Moselle en 1846, d'une première union de la couturière Marguerite Engel avec un maçon du pays, Adam Geisler, mort peu après à l'âge de 26 ans, à Epping, en 1850. Marguerite se remarie en 1856 à Paris avec Jean Swartz, alias Schwartz, alias Schevartz (sic), alias Schvartz, à qui elle donnera au moins deux fils jumeaux, Armand Victor et Ferdinand Jules, né le 20 juillet 1864 à Paris VII^e arrondissement.

De ces demi-beau-frères jumeaux, le premier, Armand sera professeur de chant à Paris, et le second, Ferdinand (1864-1944), professeur de musique au collège d'Étampes, où il mourra victime du bombardement anglais du 10 mai 1944.

²¹⁹ Registre des mariages du XII^e arrondissement pour l'année 1887, n°698 : « Génois et Geisler ».

26. *Meules de foin* — octobre 1890



Cette huile sur bois de 23,5 cm sur 40, signée et datée en bas à gauche « Henry Genois 8^{bre} 90 », porterait au recto un portrait de jeune fille.

Elle était en vente semble-t-il en février 2010 sur un site d'enchères allemand²²⁰, et faisait l'objet d'une requête d'information sur cet artiste alors très mal connu.

²²⁰ <http://www.beyars.com/>.



27. Une *Jeanne d'Arc* — mai 1891 ²²¹

Henry Génois ne recueille en 1891 qu'une très modeste mention honorable lors d'un concours artistique organisé en 1891 par l'Académie Champenoise :

« **Concours de l'Académie Champenoise.** — Voici les récompenses décernées par l'Académie champenoise, le 10 mai 1891, pour le concours artistique sur Jeanne d'Arc. (...)

« **Peinture.**

« Prix d'honneur. Objet d'art en bronze ciselé, offert par M. Théodore Petitjean, de Reims : M^{lle} Léonide Bourges, d'Auvers-sur-Oise.

« Premier prix. Médaille de vermeil offerte par M^{me} la princesse de Caraman-Chimay : Mlle Pauline Caspers, de Paris.

« 2^e prix. Médaille d'argent : M. Charles Royer, conservateur du Musée de Langres.

« 3^e prix. Médaille d'argent : M. Henri de Calmels, de Carbonne.

« 4^e prix. Médaille d'argent : M^{lle} Marie Besson, de Fontenay-sous-Bois (Seine).

« 5^e prix. Médailles de bronze : Union artistique de Vaucouleurs ; M. Auguste Cordier, de Paris.

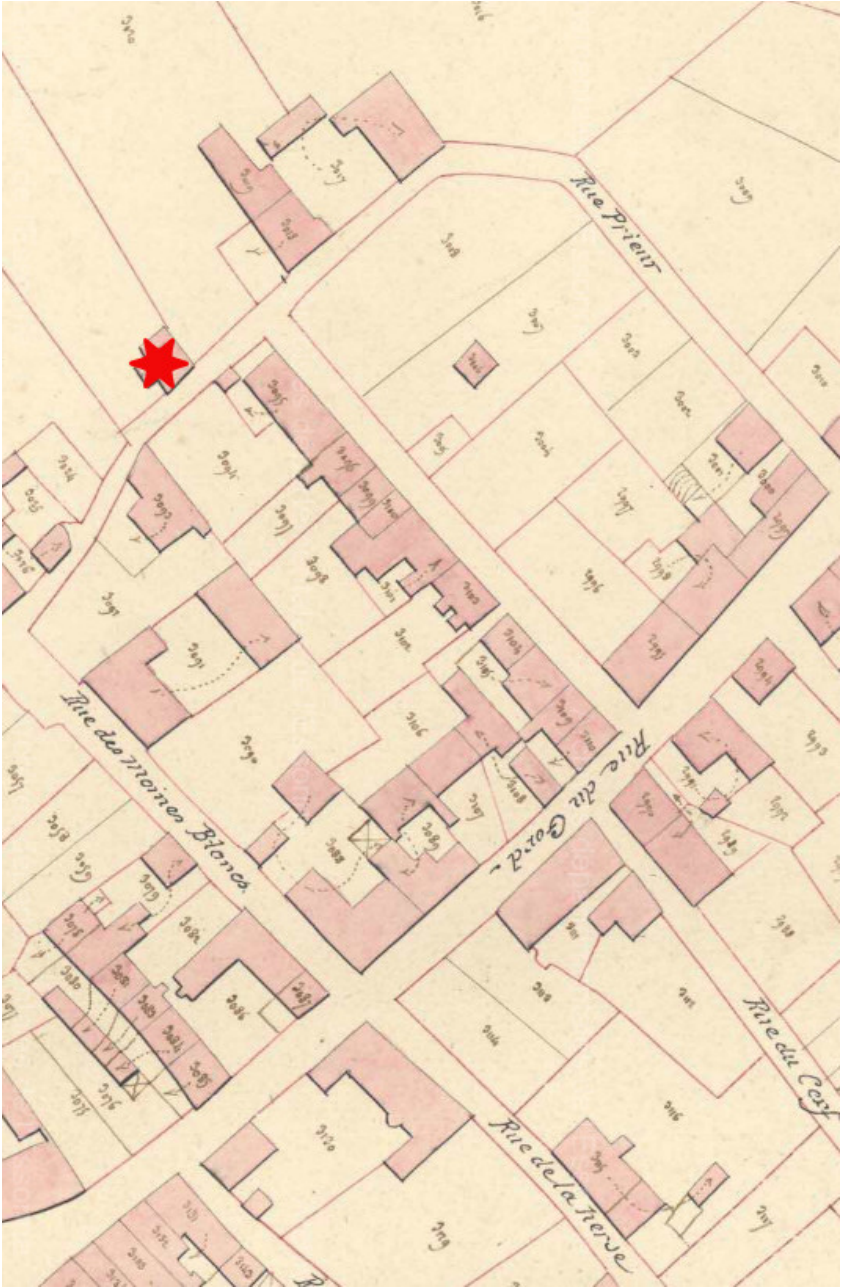
« Mentions honorables. MM. E. Forel, de Bordeaux ; Léonie Dusseuil, de Paris ; Jumelet, de Reims ; Henri Génois, de Paris. »

²²¹ *Revue de Champagne et de Brie* 16 (1891), pp. 525-526.

28. Mort de sa mère — sept. 1891 ²²²

L'an mil huit cent quatre vingt onze, le dix septembre, à midi, par devant nous Eugène Joseph Duclair, maire et officier de l'état civil de la commune d'Étréchy sont comparus Léon Terrier, propriétaire, âgé de cinquante ans, et Albert Ros, aussi propriétaire et âgé de cinquante ans, tous deux demeurant en cette commune et neveux de la décédée, lesquels nous ont déclaré que Maxime Élixa Limet, rentière, âgée de soixante et onze ans, née en cette commune et y demeurant, fille de défunt François Liphard Limet et de défunte Marie Anne Genois, veuve de Alphonse Genois, est décédée aujourd'hui en son domicile, à huit heures du matin. Et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. — [Signé :] Duclair [paraphe] — A. Rose — Terrier.

²²² État civil d'Étréchy pour 1891, n°46.



L'actuel 10 rue Serpente à Étrecty sur le plan du cadastre de 1825

29. Recensements de 1891 à 1901 ²²³

En 1891 on trouve à Étréchy au n°10 de la rue Serpente : Jean Demougeot, 58 ans, retraité chef de ménage ; Marie Larcher sa femme, 39 ans ; leurs deux enfants Gaston et Gabrielle Demougeot, 8 et 5 ans ; plus un autre ménage : Auguste Dupont, 69 ans, maçon, et sa femme Pauline Doucet, 64 ans.

En 1896 on trouve à la même adresse : Henry Génois, 48 ans, artiste peintre, chef de ménage ; Marie Schwartz (sic)²²⁴, 55 ans son épouse ; Pauline Arnoult, 15 ans, domestique, leur employée ; plus : Jean Baptiste Demougeot, 62 ans, retraité aussi chef de ménage.

En 1901, on y trouve : Henry Génois, 54 ans, artiste peintre ; Marie Schwartz (sic), 55 ans son épouse ; Félicie Picard, 24 ans, domestique leur employée.

²²³ AD91 6M 131.

²²⁴ Nous voyons par son acte de décès que le patronyme de la femme de Génois était *Geisler*, contrairement à ce qu'on lit dans le texte des recensements et sur la tombe de la famille à Étréchy, qui portent *Schwartz*.

30. Exposition à Toulouse — 1894²²⁵

En 1894, Henry Génois expose au Salon de Toulouse deux peintures, avec les prix suivants :

247. — Pivoines	400
248. — Chrysanthèmes	200

²²⁵ *Exposition de 1894. Catalogue des ouvrages de peinture, sculpture, gravure et dessin exposés au Capitole*, Toulouse, Union artistique de Toulouse, p. 45.

31. Mariage à Étampes de son beau-frère Ferdinand Schwartz — décembre 1894 ²²⁶

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze, le mercredi dix-neuf décembre, à deux heures du soir, par devant nous Édouard Joseph Béliard²²⁷, maire de la ville d'Étampes, officier de l'état civil de la dite ville, département de Seine-et-Oise, officier d'académie, sont comparus Ferdinand Jules Schwartz, professeur de musique²²⁸, âgé de trente ans, demeurant à Étampes, rue Magne numéro trois, né à Paris, septième arrondissement, le vingt juillet mil huit cent soixante quatre, fils majeur de Jean Schwartz, rentier, âgé de soixante dix sept ans, et de Marguerite Engel son épouse, sans profession, âgée de soixante-huit ans, demeurant ensemble à Étampes rue et numéro susdits, ici présents et consentants au mariage de leur fils. Et la demoiselle Louise Migneau, sans profession, âgée de vingt-un ans, domiciliée en cette ville rue de la Tannerie numéro treize et y étant née le dix août mil huit cent soixante-treize, fille majeure de Étienne Charles Migneau négociant en laine âgé de quarante-quatre ans et de Henriette Félicie Ruelle son épouse, sans profession, âgée de quarante trois ans, demeurant à Étampes rue de la Tannerie numéro susdit.

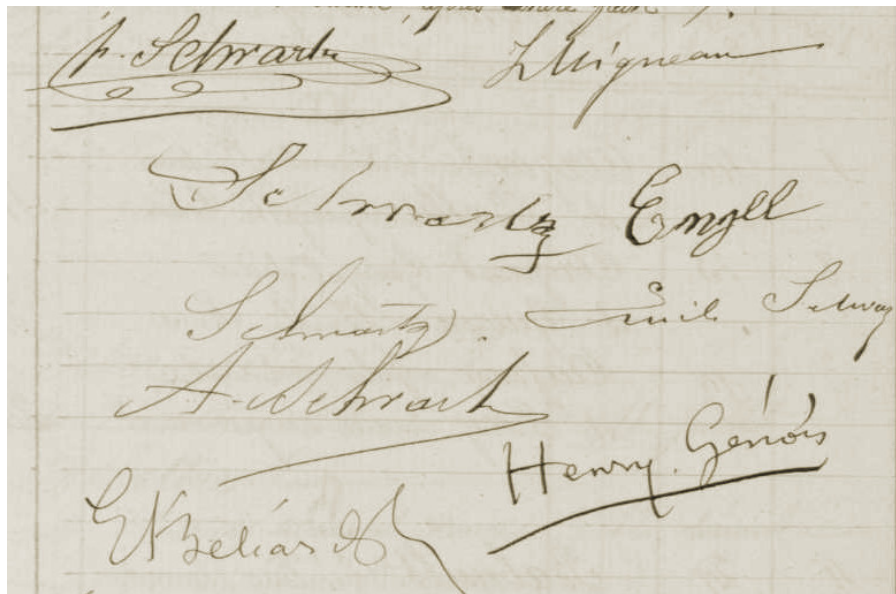
²²⁶ Registre des mariages d'Étampes pour 1894, n°55.

²²⁷ Rappelons que ce maire était aussi un artiste peintre notable, ami d'Émile Zola et de quantité de peintres impressionnistes.

²²⁸ Professeur de musique au collège, Ferdinand Schwartz a été une figure importante de la vie culturelle étampoise, et c'était aussi un compositeur dont la BnF conserve la publication suivante : *Soir de printemps. Valse de salon pour piano*, par Ferdinand Schwartz (in-f°), Paris, T. Jouve, 1893.

Lesquels nous ont présenté leurs actes de naissance, le consentement donné au présent mariage par les père et mère de la future devant maître Prat-Marca, notaire à Étampes le quatorze de ce mois, enregistré au même lieu le dix huit courant, un certificat délivré à la date de ce jour par le même notaire, constatant que les futurs époux ont fait un contrat de mariage devant lui le dit jour et les actes de publication du présent mariage faits en cette mairie les deux dimanches neuf et seize de ce mois, sans opposition. Et, après avoir visé ces pièces pour être annexées, sauf l'acte de naissance de la future que nous avons vérifié sur nos registres de l'état civil, nous avons donné lecture aux parties comparantes assistées des quatre témoins ci-après nommés et qualifiés ainsi que du chapitre six du titre du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux. Ensuite nous avons reçu la déclaration de Ferdinand Jules Schwartz qu'il prend pour épouse la demoiselle Louise Migneau, et celle de la demoiselle Louise Migneau qu'elle prend pour son époux Ferdinand Jules Schwartz. En conséquence nous avons déclaré, au nom de la loi, que Ferdinand Jules Schwartz et Louise Migneau sont unis par le mariage. Tout ce que dessus fait publiquement à Étampes, en l'hôtel de la mairie les dits jour, mois et an, en présence de Pierre Léon Schwartz, comptable, âgé de trente-huit ans, demeurant à Paris, rue Montessuy numéro vingt, septième arrondissement, Émile Jean Baptiste Schwartz, professeur au conservatoire de musique de Paris, y demeurant avenue Kléber numéro cent douze, huitième arrondissement, âgé de trente-sept ans, Armand Victor Schwartz, professeur de chant aux Écoles de la Ville de Paris, y demeurant rue de Grenelle numéro cent quatre-vingt-cinq, septième arrondissement, âgé de trente ans, tous trois frères de l'époux, et de Henri Liphard Génois, artiste peintre, âgé de quarante-sept ans, demeurant à Paris rue Saint-Louis en l'Isle, numéro soixante-dix, quatrième arrondissement, beau-frère de l'époux, qui ont signé avec les époux, les père et

mère de l'époux et nous, maire sus-nommé, après lecture faite.
— [Signé :] F. Schwartz — L. Migneau — Schwartz — Engel
— Schwartz — Emile Schwartz — A. Schwartz — Henry Génois
— E. Béliard.



A photograph of a piece of lined paper with several handwritten signatures in cursive. The signatures are arranged in two columns. The left column contains: 'F. Schwartz' (underlined), 'Schwartz', 'Schwartz', 'A. Schwartz', and 'E. Béliard'. The right column contains: 'L. Migneau', 'Engel', 'Emile Schwartz', 'Henry Génois' (underlined), and a signature that appears to be 'Henry Génois' written again.

32. Soirée mondaine — février 1904 ²²⁹

Deux journaux parisiens se font l'écho d'une soirée à laquelle a assisté notre peintre la veille :

La Presse : « Charmante matinée dramatique et musicale, hier, chez le docteur A. Penoyée. On donnait la représentation d'une pièce en cinq actes et six tableaux dont Jeanne d'Arc était l'héroïne. L'originalité du spectacle consistait en ce que les interprètes de ce drame étaient des pupazzi, dont la vérité d'attitude et l'exactitude historique des costumes dépassaient tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

« M^{gr} Foucault, évêque de Saint-Dié ; le duc de Polignac, M. Odelin ; le peintre Henry Génois, étaient parmi les invités. »

Gil Blas : « Hier, charmante matinée dramatique et musicale, sous la présidence de M^{gr} Foucault, évêque de Saint-Dié, chez le docteur A. Pénoyée. On donnait la représentation d'une pièce, en cinq actes et six tableaux, sur Jeanne d'Arc. L'originalité du spectacle consistait en ce que les interprètes du spectacle étaient des pupazzi, dont la vérité d'attitudes et l'exactitude historique de costumes dépassent ce qui s'est fait jusqu'ici. Le livret, la musique, les décors, les costumes, tous dus à l'habileté du docteur Pénoyée et de sa famille, ont obtenus un grand succès. Parmi les invités, citons : le duc de Polignac, M. Odelin, le peintre éminent Henry Génois, etc. »

²²⁹ *La Presse* 4273 (10 février 1904), p. 3 et *Gil Blas* 26/8951 (10 février 1904), p. 2.

33. Décès de son épouse — juillet 1904 ²³⁰

L'an mil neuf cent quatre, le quatorze juillet à trois heures du soir, par devant nous Charles Trenet, maire et officier de l'état civil de la commune d'Étréchy, sont comparus Émile Seitz, employé âgé de vingt-neuf ans, domicilié au Vésinet, Seine-et-Oise, route de Montesson, numéro quatre-vingt-dix, et Charles Jules Vaury, chaînier, âgé de trente-huit ans, domicilié en cette commune, le premier beau-frère et le second voisin de la décédée, lesquels nous ont déclaré que Marie Catherine Geisler, sans profession, âgée de cinquante-huit ans, née à Epping, Bas-Rhin, pays annexé, domiciliée en cette commune, fille de Adam Geisler, et de Marguerite Engel, sans profession, épouse de Henry Liphard Génois, artiste peintre, âgé de cinquante-sept ans, avec lequel elle demeurait, est décédée aujourd'hui en son domicile à midi. Et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. — [Signé :] Ch. Vaury — E. Seitz — Ch. Trénet.

²³⁰ État civil d'Étréchy pour 1904, n°35.



ÉTRÉCHY (S.-et-O.)
Intérieur de l'Eglise

*L'église d'Étréchy vers 1910 (cliché Rameau)
Elle abritait au moins une toile de Génois aujourd'hui disparue*

34. Inventaire de 1906 ²³¹

Nous savons par une allusion de l'*Abeille-Réveil* d'Étampes du 6 mai 1916 que l'église paroissiale d'Étréchy abritait un nombre indéterminé de toiles dues à Henry Génois. Malheureusement tout ce que comptait de toiles cette église a été dispersé sans laisser de traces dans les années 1960.

On ne conserve qu'une liste de tableaux faite lors de l'inventaire de 1906, sans pouvoir déterminer à cette heure laquelle ou lesquelles de ces toiles étaient dues à Henry Génois

42	Un tableau (La purification)	50 (fr.)
43	Un tableau (Vierge et S ^t Jésus)	50
44	Un tableau (Moine de Citeaux)	50
45	Un tableau (Mater dolorosa)	50
46	Un tableau (Ecce homo)	50
47	Un tableau (Pêche miraculeuse)	50
48	Un tableau (Deux Christs en croix)	50
49	Un tableau (Martyre de S^t Etienne)	50
50	Un tableau (gentilhomme 17 ^e siècle)	50

Rappelons cependant que l'église paroissiale d'Étréchy est sous l'invocation de saint Étienne, et que par ailleurs Henry Génois avait bien exposé un *Martyre de saint Étienne* au salon de 1869.

²³¹ AD91 8V 3.

35. Recensements de 1906 et 1911 ²³²

En 1906 on trouve à Étréchy, au n°10 de la rue Serpente, y vivant désormais seul, Henry Génois, né en 1847 à Paris, artiste peintre.

En 1911, même situation.

36. Annuaire des Beaux-Arts — 1911-1912 ²³³

L'*Annuaire de la curiosité et des beaux-arts* mentionne dans ses deux premiers numéros seulement, et avec une erreur d'adresse :

« Génois (Henri) à Étréchy (Oise) [sic] A. F. ²³⁴ »

²³² AD91 6M 131

²³³ *Annuaire de la curiosité et des beaux-arts. Paris, départements, étranger*, Paris, Administration, 1911, p. 333 ; 1912, p. 438.

²³⁴ Membre de la Société des Artistes Français.

37. Trace d'un différend — 1912²³⁵

On conserve la trace d'un différend indéterminé porté par Henry Génois devant la Commission de la *Société des artistes français* dont il était membre depuis 1883, lors de la séance du 16 avril 1912.

« La Commission, après examen, décide de poursuivre soit judiciairement, soit par règlement amiable, la solution des différends existant entre :

- « E. de Ruaz, graveur, et Borne.
- « E. Becker, graveur en médaille, et Chalin.
- « J. Lorieux, statuaire, et Allenni.
- « C. Pape, peintre, et Sarciron.
- « G. Bareau, statuaire, et Goldscheider.
- « H. Génois, peintre, et Higuët.
- « F. Planquette, peintre, et D^{mes} Bellet. |⁹³
- « F. Stoll, statuaire, et Serre.
- « M^{me} Gruyer-Herbémont, peintre, et R. Schreiber.
- « A. L'Hoest, statuaire, et Legrain.
- « H. Lombard, statuaire, et Succ. Ch. Verminck. »

²³⁵ *Compte-rendu des travaux de la Société des artistes français* (janvier-avril 1912), pp. 92-93.

38. Décès à Étréchy — avril 1916 ²³⁶

Le vingt-sept avril mil neuf cent seize, onze heures du matin, Henry Liphard Génois, né à Paris, 7 rue Séverin le sept juin mil huit cent quarante-sept, artiste peintre, fils de Alphonse Génois et de Maxime Éliza Limet, son épouse, tous deux décédés, veuf de Marie Catherine Geisler, est décédé en son domicile, 10 rue Serpente. Dressé le vingt-huit avril mil neuf cent seize, neuf heures du matin, sur la déclaration de Alphonse Maximilien Génois, soixante-six ans, rentier, domicilié à Paris, 28, avenue des Gobelins, frère du défunt, et de Edmond Louis Dupain, soixante-neuf ans, artiste peintre, professeur à l'École polytechnique, domicilié à Paris, 152, boulevard Montparnasse, ami du défunt, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Théodule Luzay, médaillé militaire, maire d'Étréchy. — [Signé :] A. Genois — Luzay — E. Dupain.

²³⁶ État civil d'Étréchy pour 1916, n°19.

39. Oraison funèbre — mai 1916 ²³⁷

DÉCÈS **Henry Génois**

Samedi dernier ont eu lieu à Étréchy les obsèques de M. Henry Génois, artiste-peintre enlevé à l'affection des siens et de ses amis, après une courte maladie, en pleine sève, en pleine activité.

Étréchy possède quelques-unes de ses œuvres, notamment dans l'église²³⁸ et dans la salle des mariages de la mairie.

Au cimetière, son ami E. Dupin²³⁹, artiste-peintre, professeur de dessin à l'École Polytechnique, conduisant le deuil avec M. Richou, conseiller municipal d'Étampes, a prononcé les paroles d'adieu en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Ma surprise et ma peine sont bien grandes de me trouver auprès de cette tombe entr'ouverte, pour que mon vieil ami Henry Génois y prenne son dernier repos !

Ce cher ami si vivant, si désireux de tout voir et de tout connaître ne doutait pas qu'une longue existence lui fût réservée !

²³⁷ *Abeille-Réveil d'Étampes* 2/97 (6 mai 1916), pp. 2-3.

²³⁸ Ce n'est plus le cas aujourd'hui, toutes les toiles présentes dans l'église ayant été décrochées dans les années soixantes et depuis disparues (B. G., 2016)

²³⁹ Lisez : *Dupain*.

Il ne se préoccupait jamais que bientôt ou plus tard, il lui faudrait dire adieu : à *ces chères campagnes*, à *ces belles verdure*s, à *ces belles fleurs*, qu'il aimait à soigner de ses mains habiles, qu'il aimait aussi voir grandir et éclore !

Son Jardin ! Quand il avait dit ce mot, il lui semblait qu'il avait réuni là toutes les *richesses* et toutes les *colorations* que la nature doit répandre à profusion, pour le bonheur des yeux, dans ses odorantes allées ! Peintre de talent, élève du maître Cabanel, il avait étudié à l'École des Beaux-Arts — avant la guerre de 1870 — à côté d'autres élèves qui avaient avec lui grandi et qui avaient atteint la célébrité ! Aussi lorsqu'il parlait de ses *vieux amis de l'atelier*, avec quel regain de satisfaction il évoquait leur souvenir, avec quel charme il en causait, comme il lui semblait revenir quarante ans en arrière et ressaisir toutes ces journées d'illusions et d'espérances !

Lorsqu'il parlait de ses chers camarades Olivier Merson, Henri Regnault, Blanc Joseph, Benjamin Constant, Bastien Lepage, Roger Jourdain, Jadin Mangin, les sculpteurs Chrétien, Richou, l'architecte Saint-Germain et tant d'autres — ses yeux pétillaient de joie en soulevant le voile des années déjà tombées au rang des choses disparues !

Des voyages ! il en avait fait quelques-uns ! Voyages d'art ! Il avait vu et revu l'Italie, cette terre promise de tous ceux qui ont pour outil la palette ou l'ébauchoir. Rome, Venise, Florence ! Quels noms pleins de prestige !

Comme il y avait recueilli des notes, des dessins, des projets ! Comme il avait vu, et comme il voyait aux sources mêmes tous les chefs-d'œuvre dont son imagination était pleine et rayonnante !

Quelle mémoire précieuse il avait, ce vieil ami, comme toutes ces œuvres, comme tous ces chefs-d'œuvre étaient *classés* en lui, dans sa tête, et comme il aurait pu écrire des volumes, avec toutes les indications, toutes les notes prises sur le vif dans ses albums, dans ses carnets de route.

Des villes chéries l'attiraient aussi : Toulon, Bandol, Gênes, les bords de la Méditerranée, il aurait voulu y revenir, y vivre pour peindre ces plages du soleil et des pins !

Mais son charmant pays l'attirait, Étréchy le retenait, il y aimait tout le monde, il était le familier de tous et tous avaient ses bons mots, ses saluts en passant et son sourire plein de malice.

Il revenait constamment chez lui, dans cette jolie petite ville aux environs boisés et pittoresques.

Il y demeure pour toujours maintenant, auprès des siens, sous quelques pieds de terre et bien des fervents à sa mémoire viendront comme ce matin, comme aujourd'hui, lui porter encore des fleurs... des fleurs chéries !

Au nom de tous, cher ami, cher Henry Génois,
Adieu !



Paysage vénitien dû à Edmond Dupain et daté de 1913, probable souvenir d'un voyage peut-être fait en compagnie d'Henry Génois.

40. Restauration de *La Loi*— 2011



Nous reprenons ici le texte du bulletin municipal d'Étréchy paru en janvier 2012²⁴⁰.

Une nouvelle « Loi » !

Henri Génois, un artiste strépiniaçois, élève de Cabanel (peintre de Napoléon III) et de Hillemaché, a exposé au Salon de Paris en 1868. Son œuvre, « La Loi » datée de 1885 est exposée depuis de nombreuses années à l'Hôtel de ville d'Étréchy. Elle vient de retrouver ses couleurs d'origine, grâce à une très récente restauration. Elle a également retrouvé sa place dans une salle des mariages entièrement refaite, du sol au plafond. Lors des mariages et cérémonies officielles, la Loi s'expose ainsi désormais aux regards de tous !

« Étant donné l'état de conservation du support très satisfaisant, le tableau n'a pas eu besoin d'être rentoilé. Il a néanmoins fallu lui redonner sa planéité. De plus chaque étape du programme d'intervention a respecté scrupuleusement trois règles déontologiques de restauration : la réversibilité, la stabilité, et la lisibilité qui respecte l'œuvre originale afin d'en rétablir sa cohérence », explique Sonia Demianozuk, la restauratrice à qui a été confiée la toile. Le cliché ci-dessus montre à mi-intervention la restitution des couleurs d'origine. Celles que le peintre a voulu donner à son œuvre il y a plus d'un siècle.

²⁴⁰ *Vivre à Étréchy* 35 (janvier 2012), p. 4.

Nous reprenons maintenant le texte du *Procès verbal du conseil municipal du vendredi 20 décembre 2013*.

L'an deux mil treize, le vendredi 20 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Étréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien Bourgeois.

Délibération 073/2013 : « inscription au titre des monuments historiques (tableau 'La Loi' d'Henri Génois) », voir « délibération 014/2011 ».

Demande de protection au titre des monuments historiques

Mme Dailly présente le rapport.

Par courrier en date du 21 novembre 2013, la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne nous sollicitait afin d'inscrire au titre des monuments historiques le tableau - « La loi » peint par Henri Génois en 1885.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur ce point.

Considérant le courrier en date du 21 novembre 2013 de la Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne,

Considérant la proposition d'inscription au titre des monuments historiques de l'élément suivant : tableau : « La Loi » peint par Henri Génois, 1885.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à accepter la proposition de protection au titre des monuments historiques de l'objet suivant - tableau : « La Loi » peint par Henri Génois, 1885.



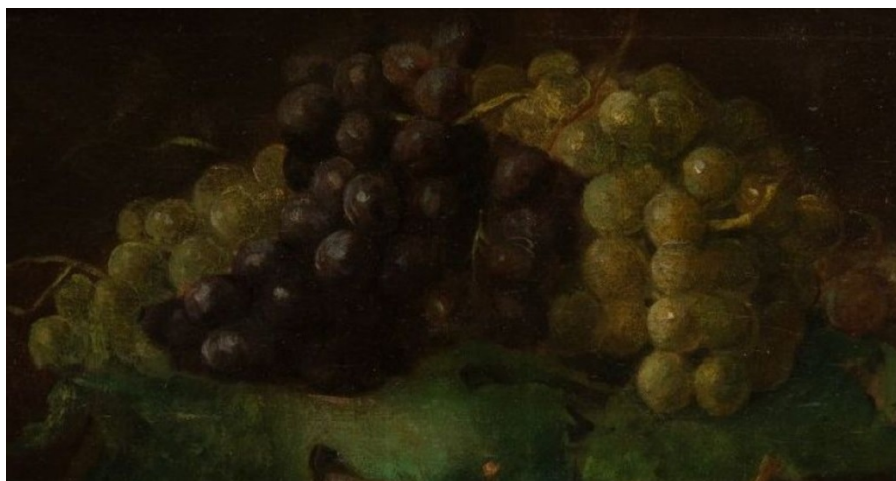
Jérôme Guedj, alors président du Conseil général de l'Essonne, et Julien Bourgeois, alors maire d'Étréchy, devant La Loi de Henry Génois, le 15 décembre 2011 (Vivre à Étréchy 35, janvier 2012, p. 5)

41. Vente d'une nature morte — février 2016

Le 25 février 2016 s'est vendue à Paris chez Ader, sous le n°71, une huile sur toile de 50 cm sur 61, signée en bas à gauche « H. Génois », non datée.



C'est une *Nature morte de pommes, poires, fruits et raisins sur un entablement de marbre.*



Elle a été adjugée pour seulement 400 euros, et c'est grand pitié à mon sens qu'elle n'ait pas été acquise par le musée du Sud-Essonne.





42. Domicile à Étréchy — état en avril 2016



Le n°10 de la rue Serpente à Étréchy en avril 2016

43. Tombeau familial — état en avril 2016

En avril 2016, les services techniques de la commune d'Étréchy m'ont aimablement informé de l'emplacement et du statut actuel de la tombe d'Henry Génois au cimetière de cette commune : « la concession de famille Genoïis concédée en mars 1881 a été notée en reprise en 1998. Le monument n'a pas été enlevé pour le moment mais est dans un triste état. »²⁴¹

Muni d'une photo qui m'a permis de localiser cette tombe méconnaissable sous une épaisse couche de débris et de mousse, je l'ai sommairement déblayée et brossée d'herbes folles, tant et si bien que me sont apparues bien vite les inscriptions parfaitement conservées qui suivent :

Ici reposent Alphonse Genoïis décédé à Paris le 1^{er} mars 1881 à l'âge de 66 ans. — Regrets éternels — Maxime Éliisa Limet, femme Génoïis, décédée le 10 septembre 1891 à l'âge de 73 ans. — Marie Schvartz, femme H. Génoïis, décédée le 14 juillet 1904 à l'âge de 58 ans. — Henri Génoïis, décédé le 27 avril 1916 dans sa 69^e année. — Concession perpétuelle. — Veuve Berlière.

²⁴¹ Courriel en date du 4 avril 2016 de M^{me} Clémentine Provenzano, aimablement accompagné d'un cliché de la tombe en question.



Tombe d'Henry Génois au cimetière d'Étréchy. Au loin l'église.



État de la tombe d'Henri Genois le 11 avril 2016 à 17 h



Tombe d'Henri Genois le 11 avril 2016 à 17 h 30

Puisse l'âme noble de ce peintre oublié reposer encore de longues années en paix et sa tombe rester inviolée un siècle de plus.

Nous espérons avoir contribué par ce dossier documentaire à le faire sortir de l'ombre ; et que plusieurs particuliers nous feront connaître d'autres œuvres de cet artiste encore trop mal documenté.

Il est bien certain qu'à Étréchy même se conservent encore des œuvres inédites d'Henry Génois ; c'est également possible à Étampes et aux environs.

Bernard Gineste, avril 2016

Table des Matières

	Introduction	3-6
I a.	Alexandre Bouret : <i>Quarante jours de cellule</i> (1852)	7-32
b.	Dossier sur le docteur Bouret (1818-1872) : 17 documents	33-59
II.	Léon Marquis : <i>Étréchy et les fiefs environnants</i> (1895-1896)	60-101
III	Henry Génois, artiste peintre strépiniaçois (1847-1917) : 43 œuvres et documents.	103-187

ISSN 2272-0685

Publication du *Corpus Étampois*

Directeur de publication : Bernard Gineste

12 rue des Glycines, 91150 Étampes

redaction@corpusetampois.com

Trilogie strépiniaquoise

	Introduction	3-6
I a.	Alexandre Bouret : <i>Quarante jours de cellule</i> (1852)	7-32
b.	Dossier sur le docteur Bouret (1818-1872) : 17 documents	33-59
II.	Léon Marquis : <i>Étréchy et les fiefs environnants</i> (1895-1896)	60-101
III	Henry Génois, artiste peintre strépiniaquois (1847-1917) : 43 œuvres et documents.	103-187